

COLLECTION DES RaPPORTS

AVRIL 91



N° 99

LES PORTS DE LA GALÈRE

Recension des études et des recherches réalisées entre 1975 et 1990 sur le thème de l'insertion des jeunes en difficulté pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse

*Etude réalisée dans le cadre de l'évaluation
des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté*

Christine Le Clainche
Michel Legros

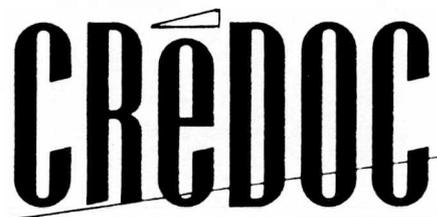
Département "Evaluation des Politiques Sociales"

Crédoc - Collection des rapports.
N° 99. Avril 1991.

CREDOC•Bibliothèque



CREDOC



LES PORTS DE LA GALERE

Recension des études et des recherches réalisées entre 1975 et 1990 sur le thème de l'insertion des jeunes en difficulté pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse

*Etude réalisée dans le cadre de l'évaluation
des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté.*

**Christine LE CLAINCHE
Michel LEGROS**

**Département "Evaluation
des politiques sociales"**

S O M M A I R E

	Page
PRESENTATION : ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE : PROJET ET METHODES	7
1 - EVALUER LES POLITIQUES D'INSERTION SOCIALE ET APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES JEUNES EN DIFFICULTE	11
2 - UN DOUBLE CHAMP : L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DELINQUANTE	12
3 - LES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES.	14
4 - METHODE DE RECUEIL DES INFORMATIONS	15
Premier chapitre : PRISE EN CHARGE DES JEUNES EN DIFFICULTE D'INSERTION.	17
1 - LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES.	19
1-1. L'impérialisme étiologique.	19
1-1-1. Biologie et génétique.	20
1-1-2. La rupture dans le processus de socialisation primaire et les facteurs d'origine psychologique.	20
1-1-3. Le rôle des facteurs socio-culturels.	21
1-2. Entre traitement et organisation : les institutions.	23
1-2-1. Institutions et travail social ou comment traiter la délinquance.	23
1-2-2. L'institution comme organisation et les distorsions dans son mode de fonctionnement.	24
1-2-3. Le rôle du contrôle social dans la production de la déviance.	24
1-3. L'insertion, un paradigme essentiel.	26

2 - LES SAVOIRS, LES REGARDS ET LES METHODES.	27
2-1. Des savoirs inégaux.	27
2-1-1. La dominante sociologique.	27
2-1-2. La psychologie, un hors champ d'importance.	28
2-1-3. Des approches mineures : économie et ethnographie.	29
2-1-4. Le droit, ancienneté et renouveau.	29
2-2. L'évolution des regards	30
 Deuxième chapitre : L'INSERTION, UN CONCEPT A CONSTRUIRE	 33
1 - L'INSERTION, UN PARCOURS.	36
1-1 Un concept pluri dimensionnel.	36
1-2 Des instruments et des critères d'objectivation.	39
2 - L'INSERTION COMME DISPOSITIF.	44
2-1. L'action préventive.	44
2-2. L'action curative et assistancielle.	46
2-3. L'action coercitive.	48
3 - L'INSERTION COMME ECO-SYSTEME.	49
3-1. La constitution de repères dans les lieux de vie : de la famille à la ville.	49
3-2. Réconcilier l'adolescent avec son environnement.	50
4 - L'INSERTION COMME COMPETENCE.	51
4-1. Insertion et compétences professionnelles.	51
4-2. Les compétences sociales.	51
 Troisième chapitre : FAMILLES, JEUNES, ENFANTS : CARACTERISTIQUES GENERALES.	 55
1 - LES FAMILLES : A L'ORIGINE DE L'INADAP- TATION DES ENFANTS ?	57

2 - LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.	58
2-1. Des familles déstructurées.	58
2-2. L'âge des parents.	59
2-3. Des familles nombreuses.	60
2-4. Des situations économiques souvent difficiles.	61
2-5. Un habitat urbain souvent précaire.	63
2-6. Les familles étrangères.	64
3 - CARACTERISTIQUES PSYCHO-SOCIOLOGIQUES ET COMPORTEMENT DE SOCIALISATION.	69
4 - LES GROUPES DE POPULATION.	71
4-1. Les enfants placés.	71
4-2. Les jeunes délinquants, déviants ou jeunes en difficulté.	72
4-3. Les jeunes filles.	72
4-4. Les jeunes gens.	76
4-5. Les jeunes étrangers.	78
4-6. Les jeunes filles étrangères.	79
4-7. Les bandes.	80
5 - LE DEVIANT COMME IDEAL-TYPE.	81
Quatrième chapitre : LES CATEGORISATIONS INSTITUTIONNELLES.	83
1 - L'ANALYSE DES POPULATIONS SUIVANT LES MOTIFS DE PLACEMENT.	85
2 - L'ANALYSE DES POPULATIONS PAR RAPPORT AUX ACTES COMMIS ET AU TYPE DE DELINQUANCE.	89
3 - L'ANALYSE DES POPULATIONS DELINQUANTES RELATIVEMENT AUX SANCTIONS PRONONCEES.	94
CONCLUSION GENERALE	101
ANNEXE REPertoire BIBLIOGRAPHIQUE	107

PRESENTATION

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE : PROJET ET METHODES

De ruptures familiales en stage d'insertion, du juge pour enfant au placement en internat, de fugues en retrouvailles, de cours inachevés en emplois introuvables, la fréquentation des chemins de galère ne s'est pas tarie ces dernières années. Pour désigner la dureté de ces moments d'incertitudes entre l'école et l'éventuel emploi, le vocabulaire jeune s'est enrichi dans les années quatre-vingts d'une métaphore navale. Avant d'être légitimées par le discours des sociologues (DUBET, 1985) la galère et la rame furent d'abord des expressions de coin de rue.

Les ouvrages, articles et rapports présentés dans cette bibliographie concernent, en priorité, les jeunes de la galère. Elle tente de les saisir au moment où la galère touche le port, le lieu où l'on peut se reposer pendant le voyage avant de reprendre la mer et la rame, lorsque le port se fait escale. Mais le port¹ c'est aussi le lieu de communication entre la mer et la terre, le point de passage entre le temps de la galère et peut-être le temps de l'insertion. Autant que de la galère, cette bibliographie s'intéresse aux ports, ces institutions du passage possible d'un monde à un autre. Mieux, elle s'intéresse aux moyens qui permettent à des jeunes d'atteindre les ports, ces vents qui conduisent aux ports, ces vents que les Romains qualifiaient d'opportuns -ob portinus-.

La galère et les opportunités d'atteindre le port, tel est le sujet des nombreux travaux d'étude et de recherche engagés ces dernières années et dont il est rendu compte dans cette bibliographie.

La connaissance procède par à-coups et controverses. Elle naît de l'opposition des points de vue et bien des polémiques, aujourd'hui dérisoires, ont permis de mieux comprendre la réalité d'une époque ou d'apporter une solution aux interrogations d'un moment. Aussi, et dans quelque domaine que ce soit, un bilan des connaissances revêt toujours la fragilité du regard arrêté. Aux incertitudes de la mémoire viennent s'ajouter les risques d'une présence trop forte lorsque le temps n'a pas encore suscité les frontières entre l'essentiel et l'accessoire.

¹Le port, en grec ancien "poros", le passage, le raccourci, in Maria TASINATO, L'oeil du silence, éloge de la lecture. Ed. Verdier, LAGRASSE, 1989, 135 p.

Sachant bien qu'il nous serait difficile de nous départir de nos repères, nous avons essayé au-delà de l'inventaire des travaux, de mettre en perspective les courants et les problématiques, les questions et les résultats, les méthodes et les incertitudes des auteurs. La diversification de ces approches ne suffit pas à garantir une totale objectivité, puisse-t-elle simplement y concourir.

En réponse à une commande présentée par l'Inspection Générale des Finances, par l'Inspection Générale des Affaires Sociales et par l'Inspection de la Protection Judiciaire de la Jeunesse visant à recenser et à analyser les travaux d'études et de recherches dans les domaines de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le CREDOC a engagé un travail de recueil bibliographique et de synthèse de documentation. Ce rapport en présente les résultats.

Des chapitres sont plus spécialement consacrés à la dimension insertion. Le premier précise les principales problématiques que l'on peut faire surgir à la lecture des différents travaux, il prend également appui sur les savoirs utilisés par les auteurs. Le second chapitre situe l'insertion dans l'ensemble des travaux analysés.

Les chapitres trois et quatre décrivent les jeunes en tant que population. Dans un premier temps en prenant en compte les caractéristiques des différents groupes.; dans un second temps, les individus sont caractérisés par les mesures qui leur sont appliquées ainsi que par les motifs qui ont suscité leur prise en charge. De facto ces jeunes sont alors objectivés et présentés dans des catégories institutionnelles ou professionnelles.

Les définitions de l'insertion, multiples et incertaines, proviennent des dispositifs de prise en charge des populations ou, de manière parcellaire, émanent de certaines études et recherches. De même, il n'existe pas, non plus, d'études exhaustives concernant les caractéristiques précises des différents individus ciblés ici. Tous les résultats présentés dans ce rapport sont issus d'enquêtes et de travaux partiels. Rappeler la demande faite au CREDOC et décrire les principales étapes parcourues pour aboutir à une délimitation du concept d'insertion sont les préalables obligés à la présentation de critères opérationnels. Ce souci de transparence est d'autant plus utile qu'il s'avère, au terme de cette étude, que la notion d'insertion, ne fait l'objet, ni dans la forme, ni dans le fond, d'un large accord entre les auteurs. Quant à la connaissance des populations, il n'est pas d'autres possibilités que de présenter les résultats des principaux travaux de recherches, d'enquêtes ou d'études. Une présentation harmonisée de ceux-ci n'étant pas acceptable du fait de la multiplicité des supports informels fondés sur des échantillons de population distincts.

1 - EVALUER LES POLITIQUES D'INSERTION SOCIALE ET APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES JEUNES EN DIFFICULTE

L'évaluation des politiques d'insertion sociale des adolescents en difficulté constitue l'objectif final de l'investigation menée conjointement par l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale des Affaires Sociales et l'Inspection de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, cette mission incombant aux trois inspections leur ayant été confiée par le Comité Interministériel de l'Evaluation (CIME). Ce projet d'évaluation vise à approfondir la connaissance des populations concernées, à essayer de mesurer les différents critères de l'insertion sociale et à proposer des améliorations aux dispositifs évalués.

Concernant ces dispositifs et les populations qu'ils prennent en charge, la littérature semble féconde et rencontre parfois un réel succès médiatique lorsqu'elle se fait le témoin de la souffrance d'enfants ou d'adolescents (LAHAYE, 1987). A côté de ces publications dont il serait intéressant d'analyser les raisons du large écho qu'elles peuvent rencontrer dans le public, existe une abondante littérature à caractère scientifique ou professionnel. L'inventaire de cette production et l'analyse des travaux pouvant servir de support pour le montage des études évaluatives constituaient les premières étapes de l'examen de l'état des connaissances relativement au champ à évaluer. Un rapide examen de quelques fichiers documentaires et l'interrogation d'une base de données dans le domaine des sciences sociales ont fait apparaître la très grande importance quantitative des publications dans ce secteur. Pour répondre à la commande qui nous était adressée, nous avons opéré un premier tri en ne sélectionnant que les travaux ayant un rapport à la définition des populations et à l'insertion des adolescents et des jeunes adultes.

Evaluer l'insertion de populations suppose que soient adoptés des critères d'insertion et proposés des instruments de mesure. La grille de lecture adoptée ici a tenté de repérer ces éléments de manière à rendre plus nets les contours d'un concept bien mal délimité par les auteurs et les textes légaux (MACLOUF, 1990). Or, si les travaux portant sur les populations prises en charge s'avèrent assez nombreux, le nombre de contributions sur l'insertion reste très faible et rares sont les travaux exclusivement consacrés à ce thème. Après une décennie passée à construire des dispositifs d'insertion, il semblerait que la recherche ne se soit que difficilement saisie de cet objet.

2 - UN DOUBLE CHAMP : L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ET LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

En 1975, Michel FOUCAULT publiait "Surveiller et Punir", ouvrage qui, à défaut de renouveler totalement la réflexion dans ce champ du traitement social de la déviance, connut un réel succès et stimula bon nombre de débats. A la fin de l'année 1990, le CREA de Lyon et différents organismes associés esquissaient, au cours d'un colloque, le bilan de 10 années d'exercice de l'Aide Sociale à l'Enfance après la publication du rapport BIANCO - LAMY. Ce choix, pour arbitraire qu'il soit, de notre part, marque bien la période 1975-1990 sur laquelle portent nos investigations et témoigne aussi des évolutions qui ont pu se produire dans cette période, lorsqu'aux essais de synthèse philosophico-historiques succèdent des réflexions où le pragmatisme l'emporte.

A ce premier découpage dans le temps qui marque le champ de notre investigation, il faut ajouter deux autres frontières. La première est liée à l'âge des populations et la seconde aux dispositifs institutionnels. Dans les deux cas, il nous faut nous expliquer de quelques débordements.

Le projet d'évaluation présenté par les Inspections Générales concerne des adolescents. La limite inférieure de cet âge est situé dans le cas présent à 13 ans. Si dans le domaine de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, cette limite constitue bien la borne inférieure, il n'en va pas de même pour l'Aide Sociale à l'Enfance où la majorité des travaux s'intéresse aux événements qui surgissent dans la petite enfance et l'âge de 13 ans apparaîtrait plutôt comme trop élevé. La limite supérieure devrait se situer lorsque les adolescents deviennent de jeunes adultes et quittent ces dispositifs sociaux. Toutefois, la réussite d'un processus d'insertion doit s'apprécier dans le temps et il serait mal venu de négliger des travaux portant sur les entrées tardives dans la vie active.

La protection de l'enfance en danger s'exerce par le biais des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Ces deux dispositifs sociaux délimitent a priori le cadre de notre travail. Il paraît toutefois utile de pouvoir s'extraire de ce cadre dans, au moins, deux situations. D'abord, il faut noter que les dispositifs d'insertion mis en place par l'Etat et les Collectivités territoriales ont une vocation généraliste et ne s'adressent pas exclusivement aux adolescents en difficulté au sens de l'ASE ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ensuite, il faut savoir que des professionnels du secteur social peuvent avoir, dans le cadre de leurs missions ou de leurs études et recherches, à connaître des adolescents en difficulté, cette fois au sens ASE ou PJJ,

tout en restant en dehors de ces dispositifs, c'est le cas, par exemple, des études portant sur la clientèle des services sociaux exerçant dans le cas de la polyvalence de secteur.

La population des jeunes en difficulté, relevant de l'ASE et de la PJJ est saisie de multiples façons suivant les champs de la connaissance auxquels les analyses se rattachent et les objectifs que leur assignent les différents auteurs. Les sociologues et psychologues privilégient les enquêtes en établissements, foyers, internats qui, construites à l'aide de questionnaires détaillés auprès d'échantillons de populations représentatives, permettent l'établissement de profils socio-économique ou psychologique de l'individu. Proches sont encore les méthodes utilisées par les analyses à caractère médical mais les résultats établis mènent alors plus fondamentalement à une description des pathologies. En outre, de nombreuses études se situent à l'intersection de ces trois champs que constituent la sociologie, la psychologie et la médecine.

Certains auteurs préfèrent les entretiens auprès d'échantillons restreints d'individus. Moins directifs, ils conduisent au recueil de récits de vies et posent les jalons de leurs itinéraires. Les analyses ethnographiques adoptent, quant à elles, la pratique des enquêtes de terrain impliquant une longue immersion dans les lieux de vie et décrivent les populations par leurs modes de vie. Enfin, une fraction non négligeable des travaux recensés est construite à partir des dossiers judiciaires réalisés lors d'enquêtes sociales ou de demandes de renseignements ordonnées par le juge pour enfants et menées par les services sociaux ou les services de police. Les services départementaux, relevant du Conseil Général ou des services extérieurs de l'Etat ainsi que les services institutionnels de prise en charge fournissent également des données quantifiées qui nourrissent la réflexion d'un certain nombre d'auteurs.

Finalement aucun ouvrage ne présente d'enquêtes exhaustives sur les caractéristiques des populations hormis, peut-être, les travaux récents de CORBILLON, ASSAILLY et DUYME (1989) concernant les enfants placés. Les résultats présentés sont issus d'enquêtes partielles.

On peut dès lors effectuer une partition suivant la façon dont sont caractérisés les individus :

Premièrement, les populations étudiées en tant que groupes ou visées comme agrégation d'individus sont identifiées par des variables socio-démographiques et des pratiques sociales. Environnement et statut socio-économique de la famille font l'objet d'une

attention toute particulière de la part des différents auteurs. Nous leur restituons ici une place à la mesure de celle qui leur est consacrée dans les ouvrages.

Deuxièmement, l'étude des populations est objectivée par des attitudes, des comportements, des antécédents de pathologies ou de carences parentales notamment. Elle l'est encore lorsqu'elle fournit une représentation des individus par les causes de placement, le cas échéant par les actes délictueux commis, les sanctions ou les mesures coercitives prononcées à leur encontre. Ces différents caractères conduisent les institutions ou les auteurs eux-mêmes à présenter un certain nombre de catégories sur lequel nous reviendrons en évoquant éventuellement leurs limites.

3 - LES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Pour constituer notre bibliographie, nous avons eu recours aux circuits usuels de recueil d'informations.

Le recensement du fonds documentaire de la bibliothèque du CREDOC nous a permis d'avoir un premier aperçu de la connaissance et des contributions scientifiques relatives au thème retenu. Grâce à la gestion d'une base de données de littérature grise assurée dans le cadre de la CNAF, nous avons pu rendre compte de travaux ne figurant pas parmi les sources de références classiques. Pour la suite de la procédure, nous avons utilisé les informations des principales bases de données à caractère scientifique :

- Francis et Pascal, les deux bases de données du CNRS,

- les fonds documentaires des bibliothèques du Centre de Recherche Interdisciplinaire de Vaucresson (CRIV) et du Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI).

Les réseaux professionnels nous ont fourni des références plus ciblées sur les pratiques et les expériences de terrain, c'est le cas de la base DIGA du Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS), de la base de données du Centre International de l'Enfance (CIE).

Afin de compléter la liste des ouvrages déjà recueillie, nous avons fait appel à la collaboration des principaux centres de recherches à Paris comme en Province dont les

activités et les travaux recoupaient nos objectifs. Les publications du CRIV et celles du CTNERHI nous ont fourni un matériau important, même si les aspects relatifs à l'insertion ne font pas l'objet de la majorité de leurs travaux. L'Association Française de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et sa revue La Sauvegarde de l'Enfance nous ont apporté un certain nombre d'informations davantage centrées sur la prise en charge des jeunes en établissements ainsi que les références d'enquêtes à caractère psycho-sociologiques. Des études locales ont été obtenues auprès des CREAL.

4 - METHODE DE RECUEIL DES INFORMATIONS

Le compte rendu des ouvrages et articles sélectionnés nous a conduit à recenser les informations relatives aux populations et à l'insertion sous forme de fiches descriptives. Ces fiches référencent aussi, comme il est d'usage, les caractéristiques de l'édition (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, éditeur, date etc...). Les concepts clés autour desquels s'organisent les travaux, sont également notifiés ainsi que la méthodologie employée par le ou les auteurs des ouvrages. Nous avons ainsi référencé quelque 180 volumes ou articles ayant rapport au thème privilégié. Afin de valider la classification, nous avons eu recours compte tenu de la brièveté des délais à la méthode dite "du groupe d'experts". La liste des écrits recueillis a été soumise à plusieurs personnalités, à charge pour ces dernières d'indiquer leur avis sur l'intérêt professionnel et intellectuel des travaux présentés. Nous avons l'intention d'utiliser le témoignage de ces experts pour construire un indice de notoriété et un indice de pertinence des travaux par rapport au champ traité. Nos premiers contacts avec ces experts ne manquèrent pas de nous surprendre et nous obligèrent à réviser à la baisse notre projet initial.

Premier chapitre

**PRISE EN CHARGE DES JEUNES
EN DIFFICULTE D'INSERTION**

1 - LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

L'insertion est bien loin de constituer la clé primordiale pour pénétrer dans l'ensemble des études et recherches. Pourquoi sont-ils délinquants ? Pourquoi des mères abandonnent-elles leurs enfants ? Qui de la société ou de la personnalité porte le poids des origines de la déviance ? La liste des questions de cette nature occuperait de longues pages et s'il fallait résumer ce questionnement initial et majoritaire, il faudrait parler d'une prédominance quasi absolue du thème de la causalité. Ce discours est tellement présent dans les travaux qu'il nous semble impossible de le négliger tant les chercheurs et les professionnels qui se confronteront à la mise en oeuvre des évaluations ne pourront manquer, à un moment où un autre d'être happés par cette problématique étiologique.

Une seconde question domine et conduit les auteurs à s'interroger sur la place des institutions, des établissements et plus généralement des politiques sociales dans le traitement de la déviance.

Enfin, la question de l'insertion apparaît sur un mode mineur dans cet ensemble de problématiques et il n'est pas possible de distinguer un aspect dominant.

1-1. L'impérialisme étiologique.

L'analyse des facteurs producteurs de déviance, tout comme les motifs des placements et des prises en charge institutionnelles ne constituent pas l'essence du sujet qui nous occupe, mais la majorité des travaux relatifs à la délinquance ou à la déviance font la part belle à leur étiologie, aussi, nous a-t-il semblé indispensable d'en rappeler les principaux aspects. Nous insistons toutefois sur le fait que ces quelques rappels ne prétendent nullement être exhaustifs que ce soit dans leurs développements comme dans la citation de ceux qui en sont les auteurs.

C'est, en effet, la recherche des causes qui figure comme préoccupation centrale des travaux publiés relativement à la délinquance et ce jusqu'au début des années 80. Facteurs

socio-culturels, carences affectives génèrent des déviances encore accentuées par l'étiquetage issue des interventions institutionnelles selon la théorie dite du contrôle social. Largement minoritaires, les thèses physio-génétiques se maintiennent encore dans quelques travaux.

1-1-1. Biologie et génétique

Les travaux issus de ce courant sont relativement marginaux durant la période d'investigation que nous avons retenue. Sans doute, la production a-t-elle été plus intense dans les années 60 et le début des années 70 à la suite des publications américaines et notamment des travaux de Patricia JACOBS (1965). Il apparaît, en effet, que le déterminisme génétique pour certaines déviances peut-être démontré au même titre que d'autres soulignés par la psychologie, la sociologie ou l'économie (LEJEUNE, 1972). Dans l'étiologie de la délinquance, l'hérédité est invoquée avec beaucoup de suspicion par le sens commun. Toutefois de nombreuses études ont montré l'existence de psychopathologies dues à des aberrations chromosomiques (l'existence de 47 ou 48 chromosomes, avec un caryotype XYY par exemple). Quentin DEBRAY relevait dans Génétique et psychiatrie (1972) que 2% de la délinquance pouvait ainsi être imputée à des anomalies génétiques, mais il ajoutait également que le facteur conditionnel joue souvent en interaction avec le facteur constitutionnel pour expliquer l'émergence de comportements délinquants.

1-1-2. La rupture dans le processus de socialisation primaire et les facteurs d'origine psychologique.

Si la massification des troubles sociaux dans les processus d'insertion a pu, dans les dix dernières années, déplacer le regard étiologique de l'individuel au collectif, nombreux sont encore les travaux qui prêtent toute leur attention aux ruptures, à l'absence de liens relationnels établis dans la petite enfance ou à la distorsion dans les processus d'attachement générateurs de comportements symptômes d'inadaptation: extraversion, incapacité à observer des règles, à établir des relations personnelles et affectives durables et satisfaisantes. Nous n'avons pas systématiquement retenu ces études puisqu'elles se trouvaient hors du champ de notre étude mais, tout au long de nos lectures, nous avons pu remarquer qu'elles constituaient une somme importante d'écrits dont certains dépassaient le point de vue clinique pour utiliser des techniques de suivi longitudinal ou d'analyse rétrospective dégagant des critères de dangerosité de situations familiales (BOURGUIGNON, 1984).

L'objet d'un second groupe de travaux consiste à expliquer la genèse de la déviance par les difficultés de socialisation qui apparaissent à l'adolescence. Les problèmes qui surgissent alors sont bien souvent latents et éclatent dans une période où la recherche d'identification tant individuelle que sociale s'effectue dans un climat conflictuel et de tentation transgressive (revues de l'AFSEA). Si l'adolescent ne trouve pas dans sa famille un contexte suffisamment stable et compréhensif, les ruptures risquent de devenir inéluctables (LADSOUS et Alii, 1981).

Si les approches en termes de contrôle social peuvent, elles aussi, s'inscrire dans une perspective étiologique, leur spécificité et leur portée font que nous préférons traiter leur apport de manière spécifique.

1-1-3. Le rôle des facteurs socio-culturels

Lorsque les facteurs socio-culturels sont mis en avant pour expliquer l'émergence de conduites déviantes, ils ne constituent jamais une cause unique capable de générer l'acte délictueux. Les aspects socio-culturels figurent comme éléments parmi d'autres susceptibles de favoriser le processus de marginalisation.

Issus de milieux sociaux défavorisés, les jeunes ne trouvent dans leur famille ni l'héritage socio-culturel nécessaire à l'intégration sociale (LECOMTE-LAHAIE, 1976) ni les instruments de développement et de régulation. L'analyse des causes de placement en institution montre l'importance des ruptures familiales, de l'inaptitude des parents à éduquer leurs enfants (Revue de l'AFSEA, 1976 et octobre 1986 ; BAILLON, DRUENNE, LEPASTIER, NATHANSON, 1982). L'instabilité affective du couple, les conflits conjugaux, l'alcoolisme, la prostitution, les conflits entre les parents et les enfants, les troubles psychiatriques, la déficience intellectuelle des parents, leur instabilité professionnelle, les difficultés économiques, les mauvais traitements et les sévices etc...(CHAZAL de MAURIAC, ALLEE, PITAUD, 1979 ; MIGNACA, GUERS, PITHON, DEMAILLY, 1989) constituent les facteurs le plus souvent analysés pour rendre compte des comportements délinquants. Si l'on cherche à qualifier les caractéristiques les plus fréquemment observées, le constat d'un niveau socio-économique faible, d'un grand nombre d'enfants par famille, d'un habitat urbain souvent précaire, d'un pourcentage élevé d'étrangers apparaît régulièrement dans les différents travaux. A ces facteurs s'ajoutent les difficultés scolaires, qui leur sont souvent liées.

L'opinion publique a coutume d'invoquer les facteurs dûs aux difficultés économiques et à l'environnement urbain pour expliquer la délinquance, mais les travaux traitant de l'articulation entre chômage et délinquance restent encore peu nombreux et c'est toujours avec prudence qu'une telle liaison est mise en évidence. Il semble - mais alors la logique est renversée - qu'on ait parmi les délinquants une proportion élevée de chômeurs. (LEW-FAI, LAGREE, 1988).

Concernant la liaison habitat, urbanisation et délinquance, on aboutit effectivement à des conclusions positives. La co-occurrence d'un taux de criminalité ou de délinquance plus élevé avec l'importance des agglomérations est relevée, notamment, dans le rapport BONNEMAISON (1982). Les explications font alors référence :

- au besoin des jeunes d'établir un espace social leur permettant de retrouver une identité. L'appropriation des lieux s'effectue souvent sur le mode violent,
- à la désorganisation sociale induite par la confrontation de modèles culturels différents rendant difficile l'intégration de nouvelles populations,
- à la ségrégation sociale et aux inégalités économiques qui les génèrent (LAGREE, LEW-FAI, 1988).

D'une manière générale, les auteurs s'accordent le plus souvent pour reconnaître qu'il n'existe pas de causes univoques à la délinquance. L'aspect pluridimensionnel de ses fondements est partout mis en relief. Jean-Charles LAGREE et Paula LEW-FAI (1988) remarquent toutefois que l'absence d'utilisation de méthodes, telles que l'analyse structurelle des interférences susceptibles de faire surgir l'effet spécifique de chacune des variables en cause et leur interaction, réduit la portée de ces travaux et particulièrement dans le cas de rapports délinquance-chômage et habitat urbain.

1-2. Entre traitement et organisation : les institutions

Les études sur l'analyse des institutions prennent aussi une place importante dans les travaux sur la délinquance. La majorité des auteurs décrivent les pratiques rééducatives, les formes de prises en charge (CHEVALIER, 1989) et souvent, usent de ces terrains pour conduire une interrogation sur le travail social ou le discours qu'il suscite (ROSSIGNOL, 1988 ; MORVAN, 1988 ; Actes du Colloque de l'OREAG, 1989, Informations sociales, numéros 1 et 2, 1990). D'autres auteurs, plus proches de l'analyse des organisations mettent l'accent sur les modes de fonctionnement et les distorsions qui apparaissent dans les institutions. S'ouvre alors une réflexion sur la dimension innovante dans les organisations sociales (CHEVREUSE, 1979). Enfin, ces travaux montrent comment l'intervention des institutions, produit ou accentue les comportements déviants. Il s'agit là d'une approche connue sous le nom de théorie du contrôle social, très fertile vers la fin des années 70, qui remet en cause les fondements mêmes des pratiques institutionnelles.

1-2-1. Institution et travail social ou comment traiter la délinquance ?

La prise en charge institutionnelle fait l'objet de multiples contributions relatives à la déviance et si certaines s'accordent sur la nécessité de changements dans les modalités de prise en charge, il n'apparaît cependant pas de modèle totalement consensuel. De la description d'un système, on atteint très vite la dimension critique d'une institution éprouvant des difficultés à s'adapter aux changements de paradigmes auxquels conduisent les évolutions de la délinquance. Ainsi l'étude des institutions se transforme le plus souvent en une critique de l'institutionnalité. Il ne faut pas s'étonner alors qu'apparaisse à la fin des années 70 un mouvement d'idées valorisant le non-institutionnel. Certains auteurs, chercheurs ou professionnels proposent de développer les petites structures intermédiaires en milieu ouvert conjointement à une individualisation des relations en adéquation avec les besoins spécifiques des individus (CIRBA, 1982). Il s'agit, dans cette perspective de tendre davantage à l'ouverture du système institutionnel vers d'autres systèmes afin que soit évitée la "reproduction sociale des inadaptations" (GAUDIN, PERCELOT, 1979) et que s'opère finalement une véritable désinstitutionnalisation des prises en charge.

Des années 70 où l'aspect psychologique domine dans l'approche du traitement de la délinquance, on s'achemine, ou plus exactement, on revient vers une démarche plus fondamentalement centrée sur le caractère pédagogique de ce traitement. Le travailleur

social n'est plus ce "technicien de la relation", il devient aussi pédagogue, ce qui implique aussi que soit "réintroduite la fonction d'autorité" (FAVART, 1985 ; BOUIN, 1990.) L'introduction des méthodes stochastiques dans l'analyse des conduites délinquantes tend à prouver que la polarisation sur les aspects passés des sujets délinquants n'est pas à même d'expliquer le "passage à l'acte" et qu'il convient plutôt de considérer la période immédiatement antérieure. Ce constat appelle donc de nouvelles modalités de prises en charge axées davantage sur l'éducatif et nécessitant une formation préalable des éducateurs. Le rejet systématique de l'institution comme celui d'une approche clinique du traitement de la délinquance ne semble pas la solution et sans doute "la gageure à relever dans les années à venir sera-t-elle précisément de rendre la fonction clinique opérationnelle dans le cadre institutionnel" (FAVART, 1985). Il n'est sans doute pas fortuit que les Cahiers du CRIV aient justement consacré un de leurs numéros à "l'approche historique de la clinique à l'Education Surveillée" (1990). Modification supplémentaire, au milieu de la dernière décennie, l'intervention sociale prend en charge, progressivement, une partie de l'insertion économique, à côté des professionnels du développement (EME, 1988).

1-2-2. L'institution comme organisation et les distorsions dans son mode de fonctionnement

L'institution comme organisation est un lieu de socialisation (LABOUNOUX, 1988), elle est aussi le lieu de confrontation des divergences. S'agissant des institutions d'aide sociale, un même champ se trouve assigné à une multitude d'organismes, et de structures dont les logiques diffèrent. L'imprécision des missions ou encore le manque de coordination débouchent parfois sur l'inertie, l'inefficacité. Tous les auteurs plus spécialement dans les années récentes, font ce constat (JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990).

1-2-3. Le rôle du contrôle social dans la production de la déviance

C'est à la suite des travaux de Michel FOUCAULT (1975) et surtout de Philippe ROBERT(1976) que les réflexions sur le contrôle social se développent en France, ce thème ayant fait son apparition dans la sociologie américaine des années 20. Le contrôle social naît dans les institutions sociales et judiciaires et ce, conjointement avec une moindre sévérité du Code Pénal. Peu à peu, il remplace la persuasion sociale qu'imposait jadis le poids des traditions et des coutumes (VAN BOSTRAETEN, 1978). Mais comment opère t-il ? L'idéologie dominante ou l'institution mettent en oeuvre les moyens dont elles disposent pour que les

individus répondent à leurs attentes ou se plient aux normes qu'elles imposent. En se développant les institutions, officielles ou privées, créent de nouveaux besoins constituant autant d'obligations. Mais le contrôle social n'est pas exclusivement dû à l'institution, il s'exerce, aussi, au niveau des relations individuelles et spécifiquement dans les rapports jeunes-adultes. Les relations intergénérationnelles se nouent dans un rapport pédagogique qui est toujours un rapport de subordination suscitant de fait l'insubordination, la contrevenance, la désobéissance et la transgression. "En quelque sorte, écartés des situations où ils pourraient prouver leur maturité, les jeunes sont confinés dans leur statut d'individus immatures et irresponsables" (MALHERBE, 1978). La jeunesse est alors considérée comme déviante et assignée dans un rôle qui l'empêche d'acquérir sa propre identité (SELOSSE, 1983), elle fait l'objet d'une surveillance de la part des adultes afin "de la protéger d'elle-même ainsi que des influences néfastes de la société" (MALHERBE, 1978).

"Étiquetés", incités à reproduire le rôle qu'on entend leur faire jouer, les jeunes font aussi l'objet d'une prise en charge institutionnelle qui les renvoie d'organisations en organisations. Ainsi, l'échec de la capacité intégrative des organisations de masse (école, etc...) entraîne la création d'organisations spécialisées dont l'échec va à son tour engendrer d'autres structures qui accueilleront ceux que les précédentes n'auront pas réussi à assimiler. Ces jeunes seront finalement considérés comme déviants non pas tant à cause de leurs comportements que du fait de la non adéquation des valeurs qu'ils représentent aux normes prédéfinies par l'organisation elle-même. Ainsi, "marginalisés relativement aux normes, exclus au regard du droit" (TALEGHANI, 1978), les jeunes deviennent déviants .

Le contrôle social appliqué à la déviance explique donc sa production par le jugement social et par l'étiquetage institutionnel (LECOMTE-LAHAIE, 1976 ; MALHERBE, TALEGHANI, VAN BOSTRATEN, SELOSSE, 1978 ; BAUER, 1981 ; PITROU, 1983 ; SELOSSE, 1983) et les réflexions qu'il suscite conduisent pour finir à une interrogation sur les fonctions de la déviance. Ces jeunes déviants ne seraient-ils pas en définitive une chance pour la société en mutation ? En organisant la "gestion institutionnalisée de la déviance", on prive la société de certaines ressources qui permettraient la remise en cause et la régénération de ses mécanismes de régulation (SELOSSE, 1983).

1-3. L'insertion, un paradigme essentiel.

Parce qu'ils conduisent des études et des recherches sur les conduites et les dispositifs d'insertion, les chercheurs tentent, chacun à leur manière, de penser l'insertion comme idée, comme concept. L'analyse de ces démarches peut, de manière paradoxale, s'interpréter en termes de trop plein ou d'absence relative. Trop plein, si l'on considère que le concept d'insertion -lato sensu- est profondément récurrent dans la pensée sociale, absence, si l'on admet que l'insertion -stricto-sensu- n'a pas donné naissance à une floraison de recherches théoriques, tout au plus à quelques différentes manières de réfléter la notion d'insertion.

Issue probablement de temps plus anciens, l'idée de l'incertitude des résultats de l'intervention sociale transparait dans de nombreux écrits professionnels et dans certaines études et recherches. Au nom de cette incertitude sur la capacité à réinsérer ou à insérer, de nombreux auteurs ont mis l'accent non sur le traitement mais sur la prévention. Ainsi, dans les années 70, un double mouvement existe qui, d'une part dénie aux établissements une réelle efficacité et, d'autre part, insiste sur le rôle, en amont, de la prévention et de l'intervention. Cette réflexion s'appuie, par ailleurs, sur un savoir de type analytique et comportemental, qui fait des processus d'attachement précoce (MONTAGNER, 1988) la clé essentielle, voire unique, des errances et des pathologies de la vie à venir, de ces relations mères enfants troublées sortiraient les incapacités de l'enfant et de l'âge d'homme. Pascal QUIGNARD (1990) résume d'un trait cette perspective en écrivant que "c'est un débris de mère qui règne sur un enfant qui coule".

Sans dénier totalement l'importance de ces attachements familiaux pour la vie ultérieure, un ensemble de travaux remet en question, en s'appuyant sur des méthodes solides, l'idée de l'irréversibilité des carences affectives (LEPAGE-CHABRIAIS, 1982; DELTAGLIA, 1979 et surtout CORBILLON, 1987-1990). Si des événements traumatisants sont bien une source de risques (BOURGUIGNON), les études récentes montrent que de telles expériences ne compromettent pas irréversiblement le développement de la personnalité (QUINTON, 1989 ; DUyme, CHIVOT, 1989).

Pour les travailleurs sociaux, la reconnaissance de l'enfant ou de l'adolescent comme une personne unique marque un progrès par rapport aux époques antérieures. Le traitement de la délinquance, la prise en charge de l'enfant placé s'opèrent sur un modèle clinique et individualisé. Or, à partir des années 80, l'insertion des jeunes devient un

problème collectif. Il est symptomatique que nous n'ayons guère trouvé de travaux portant sur l'insertion des adolescents de l'ASE ou des jeunes délinquants, dissimulés que les problèmes de ces jeunes se trouvent dans la masse des problèmes rencontrés par une large fraction des jeunes. L'insertion sociale et professionnelle est élucidée le plus souvent pour les jeunes qui sortent, exclus du système de formation; parmi eux, indistincts, se trouvent les jeunes de l'A.S.E. ou ceux pris en charge par la Justice. Affaire individuelle, la question de l'insertion se pose désormais de manière collective.

2 - LES SAVOIRS, LES REGARDS ET LES METHODES

Pour parler de l'insertion, la démarche de connaissance n'est guère transversale aux différents corps de savoirs, cependant, d'une discipline à l'autre, les investissements sont profondément dissemblables. Cette hétérogénéité est aussi celle des périodes et des méthodes.

2-1. Des savoirs inégaux

S'il arrive aux historiens ou aux philosophes situant leurs travaux dans une perspective historique (FOUCAULT, 1975) d'aborder les sujets qui nous préoccupent ici, leurs contributions sortent du champ qui nous était assigné. Par ailleurs, si leur importance ne se mesure pas à l'aune du nombre de volumes parus, force est de reconnaître que l'histoire sociale n'a pas connu jusqu'alors de très importants développements.

Face à la question de l'insertion des adolescents de l'ASE et de la Justice, la réflexion sociologique apparaît dominante, la psychologie bien que placée hors champ ne peut être exclue du fait de son importance et, parmi les approches moins développées il faut citer l'économie, et l'ethnographie ainsi que le droit qui tend à occuper une place plus conséquente.

2-1-1. La dominante sociologique.

Peu présente dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance, sauf pour analyser le développement professionnel des assistantes maternelles (BONETTI, 1979 ; PINAY, 1984) en s'inspirant des travaux de la sociologie des professions ou des organisations, la sociologie

occupe une place écrasante dès qu'il s'agit d'analyser les comportements déviants, de décrire les publics reconnus comme tels ou, surtout, de faire de la déviance un symptôme des dysfonctionnements de la société.

Les travaux d'origine sociologique peuvent se regrouper de manière simple et probablement simplificatrice en deux directions. La première cherche à répondre à la question "Comment devient-on délinquant ?". A cette question de multiples réponses ont été apportées. Les recherches mono factorielles ont essayé de relier le comportement déviant à un critère ou à un autre : les facteurs physiques, raciaux, le niveau de formation, l'âge, la nuptialité ont été successivement essayés, isolément ou regroupés. Les théories de l'Ecole de Chicago ont tenté d'appréhender la déviance comme le produit de la désorganisation d'un milieu social. Les approches de type culturalistes ont mis l'accent sur le caractère appris des comportements déviants, enfin des travaux inspirés de l'école fonctionnaliste (MERTON, 1966) ont apporté un éclairage sur la place des comportements déviants dans l'ensemble du fonctionnement social.

A côté de ces travaux, sous le nom de contrôle social, une théorie a été fortement reprise dans les travaux français et a eu un large retentissement, y compris dans les milieux professionnels et dans les centres de formation. Cette approche ne pose pas la question du "Comment devient-on déviant ?" qui confère à l'acte déviant une réalité objective, elle s'interroge plutôt sur les mécanismes par lesquels une société secrète, nomme et gère, en un mot, produit, de la déviance.

2-1-2. La psychologie, un hors champ d'importance.

L'introduction de la psychologie dans le domaine de l'ASE s'est opérée de manière régulière à partir des années 50 sous l'influence de médecins au rang desquels on note l'importance de Michel SOULE (1978). Au point de départ, se trouvent les travaux de BOWLBY (1978) sur l'attachement mère-enfant et ceux de SPITZ (1968) sur l'importance des carences liées à la séparation mère enfant et ses conséquences, notamment en matière d'hospitalisme. Ces travaux conduisirent à modeler profondément le service de l'ASE et l'on peut estimer que les rapports DUPONT-FAUVILLE (1973) et BIANCO-LAMY (1980) en portent des traces profondes.

En matière de délinquance, la psychologie, au delà de ses apports à la clinique, propose surtout une explication étiologique, voyant dans la délinquance le produit d'un échec

du processus de socialisation, échec dû à une insuffisance de maturité de la personnalité du délinquant, incapable de s'identifier aux autres et de développer des relations affectives satisfaisantes.

2-1-3. Des approches mineures : économie et ethnologie

L'analyse économique de ces secteurs de l'action sociale n'a pas fait jusqu'alors l'objet de longs développements. Avec la décentralisation et l'obligation faite aux départements de se doter de plans départementaux de l'équipement social et médico-social, il arrive que des départements insistent sur l'aspect économique de ces travaux. Les quelques publications qui abordent le domaine économique s'intéressent essentiellement :

- au plan macroéconomique, aux mécanismes de régulation de l'offre et de la demande d'aide sociale et aux conséquences de l'adoption d'un mode spécifique de financement,

- au plan microéconomique, aux stratégies et comportements des agents économiques au sein des structures de l'aide sociale et à leurs conséquences.

En période de crise la problématique se centre plus fondamentalement sur la difficulté à faire face à une demande d'aide sociale accrue tout en respectant les contraintes d'équilibre financier (RAY, DUPUIS, GAZIER, 1988 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990). Dans le domaine de la délinquance et de l'inadaptation, la crise économique induit des modifications sur la demande s'adressant aux juridictions des mineurs. Les relations aux marchés du travail constituent aussi un point d'investigation au travers de l'étude des dispositifs d'insertion.

Les approches ethnographiques restent peu utilisées dans ces domaines pour analyser les relations des jeunes dans leurs milieux de vie. L'expérience conduite par Anne CADORET (1989) nous semble cependant marquer un tournant à propos des études sur l'Aide Sociale à l'Enfance. La pratique ethnographique est plus développée à propos de l'étude de la délinquance, les travaux sur les bandes d'adolescents ou sur les taggers (VULBEAU, 1990) se situent à des degrés divers dans cette perspective.

2-1-4. Le droit, ancienneté et nouveau.

La législation sur l'enfance et la jeunesse s'est surtout préoccupée de protection, soit sous l'angle de la prévention, soit sous l'aspect du traitement ou de la réparation. Pour les juristes, la thématique de l'insertion a d'abord concerné la réinsertion s'agissant des personnes en danger de prostitution et surtout des détenus. Il fallut attendre la loi du 30 juin 1975 pour que le thème de l'insertion, déjà présent dans une large part de la législation concernant les personnes handicapées physiques, apparaisse sous ce terme. Les dispositifs de lutte contre le chômage mis en oeuvre dans la dernière décennie ont également suscité une importante réflexion des juristes sur ce thème, réflexion prolongée par la mise en oeuvre de la loi du 1er décembre 1988 (PRETOT, 1989).

2-2. L'évolution des regards

Il est difficile de périodiser les travaux sur l'insertion des adolescents tant les disciplines évoluent selon leurs rythmes propres. On peut toutefois remarquer que les chercheurs et les rédacteurs des différentes études ont porté sur leur objet de travail au moins trois regards différents.

Dans la décennie 60, l'importance la plus grande est accordée aux facteurs sociaux et aux ruptures individuelles dans l'explication des situations qui conduisent des enfants à l'ASE ou devant la justice des mineurs. Les travailleurs sociaux découvrent plus largement les techniques dites de case-work et individualisent leurs interventions, les psychologues interviennent plus fréquemment dans l'explication et le traitement des situations difficiles. Les éducateurs de prévention et plus tardivement ceux relevant du Ministère de la Justice se forment à la psychologie de l'enfant.

Les années 70 ont vu apparaître et se développer la thématique du contrôle social. Les publications de Pierre LASCOUMES (1977) et surtout Michel FOUCAULT marquèrent cette période qui vit l'institution remise en cause au nom de la liberté de l'individu mais aussi à cause de son incapacité à traiter les problèmes qui lui étaient posés.

Les années 80 furent celles de l'insertion. Cela explique sans doute le peu de travaux entièrement consacrés à ce thème. Avant d'être un objet d'étude et de recherche, l'insertion est d'abord une volonté politique puis un ensemble de mesures concernant les jeunes sortant de l'école en situation d'échec et ne trouvant pas d'emploi. Une politique ne

fait pas nécessairement un bon objet de recherche, on le voit à propos de thèmes comme le développement local ou le développement social des quartiers.

Deuxième chapitre

L'INSERTION, UN CONCEPT A CONSTRUIRE

S'il est aisé de décrire des dispositifs d'insertion, au moins pour ceux qui se nomment comme tels, tous les auteurs s'accordent à reconnaître que l'insertion ne constitue pas un concept construit mais bien un concept à construire. Cette démarche ne sera pas simple, si l'on en juge par les débats auxquels a pu donner lieu le concept d'intégration dont nous avons mentionné plus haut la proximité. Dans l'American journal of Sociology, Werner S. LANDECKER (1951, 1965) avait publié un article sur "les types d'intégration et leur mesure" dans lequel il adoptait une démarche analytique, proposant de ne pas définir le concept a priori mais de chercher à construire des types d'intégration à partir d'une démarche empirique. Cet article aboutit à définir quatre dimensions de l'intégration : culturelle, normative, communicative et fonctionnelle.

Par intégration culturelle, il faut entendre selon LANDECKER l'absence de valeurs ressenties comme antagoniques ou incompatibles les unes avec les autres par les membres d'un groupe.

La dimension normative de l'intégration réside dans le respect plus ou moins prononcé des normes sociales en vigueur dans le groupe d'appartenance de la personne.

L'insertion communicative désigne et devrait mesurer les échanges entre les membres du groupe, enfin l'intégration fonctionnelle mesure le degré d'interdépendance entre les éléments d'un système de division du travail, on peut à propos de cette dernière dimension parler d'interaction fonctionnelle entre les membres du groupe.

Cette démarche a servi de point de départ à la construction d'outils de repérage de niveau d'intégration (DUTRENIT, 1989) pour des populations délinquantes ou handicapées (CREAI-Centre, 1990). Sans admettre totalement ce fort degré d'empirisme, l'analyse des publications nous conduit à proposer des critères très éclatés de l'insertion. Des indicateurs reconstruits sur la base de ces critères permettraient certainement, en procédant par itération, de progresser sur la connaissance de variables explicatives de situations et de comportements.

Pour classer ces critères, une recension de la littérature existante nous propose quatre domaines de collecte, certains plus fréquentés que d'autres. L'insertion est pour certains un cheminement, pour d'autres, elle n'est qu'un ensemble de dispositifs, elle peut

être la composante d'une sorte d'éco-système et se définir, enfin, comme une série de compétences à faire fonctionner dans un ensemble social. Aucune de ces directions ne semble, à elle seule, pouvoir rendre compte de la totalité des autres.

1 - L'INSERTION, UN PARCOURS

Si le terme de parcours est souvent utilisé pour parler d'insertion des jeunes, il faut sans doute y voir la trace de bien anciennes métaphores sur la succession des générations et l'existence de rites de passages qui permettaient aux jeunes de rejoindre le groupe des adultes dans les sociétés rurales de la tradition. Ce terme de parcours est aussi suffisamment peu précis pour accepter une pluralité de dimensions et susciter des critères multiples.

1-1. Un concept pluri dimensionnel

L'insertion des jeunes en difficulté apparaît finalement comme un long voyage qui traverse les paysages tourmentés des origines culturelles, des crises économiques, des complexités et de la pluralité des interventions institutionnelles... et du temps aussi. Sur le trajet de l'insertion, l'on peut à défaut de borner et délimiter les itinéraires, repérer des chemins qui se succèdent, s'entrecroisent, s'éloignent ou se rejoignent. Il s'agit d'une progression à travers les domaines culturel, social, économique et institutionnel dont la cohésion et la logique apparentes se trouveraient assurées grâce au temps. Toutefois, ce chemin est semé d'embûches et d'obstacles de toutes sortes. Les voies se dispersent, les discontinuités sont fréquentes (LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT, 1987).

1-1-1. A l'origine, le champ culturel

Si l'on tente de reconstituer les trajets, on trouvera à l'origine le champ culturel : Nombre de travaux insistent, en effet, sur le fait que toute insertion sociale ou, a fortiori, économique nécessite au préalable une démarche d'identification culturelle du sujet. Vrai pour les jeunes français, ce préalable de reconnaissance de soi l'est peut-être davantage encore pour les jeunes immigrés (LECOMTE-LAHAIE, 1976 ; SOTTEAU-LEOMANT, LEOMANT 1982 ; CIRBA 1982 ; LADSOUS et alii, 1982 ; CATANI, 1983).

Reconnaître son identité, c'est se positionner par rapport à sa famille, à son passé, à son origine socio-géographique, par rapport aux lieux et au temps (ABALLEA, GLOGOWSKI, 1983, LEOMANT, 1982). Mus par des désirs immédiats, souvent incapables de se positionner relativement à cette donnée exogène que constitue l'environnement social, ces jeunes deviennent des égarés du temps.

Avant d'aborder les étapes ultérieures du parcours d'insertion, il faut intégrer son vécu culturel et pour réaliser sa recomposition accepter l'aide socio-éducative et la dépendance qui en résulte (MALEWSKA, GACHON et alii, 1988).

Si l'origine du chemin est culturelle, la poursuite de l'itinéraire emprunte les champs socio-économiques et institutionnels.

1-1-2. L'étape institutionnelle

S'agissant des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance ou relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'institution est omni-présente par le biais d'une prise en charge en famille d'assistance, en AEMO, en foyer ou en internat. Elle représente aussi la spécificité des dispositifs qui s'adressent à des populations cumulant tous les handicaps. Elle prend en charge finalement de nombreux aspects de l'insertion ayant trait au social ou au fonctionnel.

L'étape institutionnelle tente, en effet, de réaliser un réapprentissage des exigences d'une vie sociale normale auxquelles les jeunes sont inexorablement confrontés. Les moyens qu'elle utilise sont multiples (soutien psycho-éducatifs, formation, sanction) et parfois difficilement compatibles (LECOMTE-LAHAIE, 1976 ; TOMKIEWICZ, FINDER, MARTIN, ZEILLER, 1979 ; BAUER, 1981).

Seule la sphère économique se trouve relativement indépendante du champ institutionnel. Ceci s'explique par la conjoncture économique mais aussi par la structure d'un domaine qui se construit et s'alimente largement autour de l'initiative privée, du marché dont les règles sont concurrence, compétitivité et efficience.

1-1-3. L'interaction du social et de l'économique : l'insertion professionnelle comme enjeu

L'insertion sociale se poursuit parallèlement et tout le temps de ce long processus. Son observation en est d'autant plus difficile mais elle rend tout leur sens aux dimensions

spatio-temporelles. S'insérer socialement, c'est se constituer des repères, s'intégrer dans des réseaux qui rendent possible toute dialectique entre identité individuelle et identité sociale; c'est se constituer une autonomie, accepter la mémoire et la faire vivre. cela nécessite du temps, il n'est guère possible d'en cerner le terme, les trajectoires sont intermittentes, transitoires (OFFREDI, 1990).

On croit en avoir reconnu les signes quand apparaît une période d'insertion économique mais les rechutes et les ruptures surgissent qui reviennent et finalement brisent les liens de sociabilité, remettant les "compteurs à zéro".

L'insertion économique devient de plus en plus la composante d'une demande sociale (ALLEE ; PITAUD, 1987), elle survient en général plus tardivement dans le processus d'insertion. L'intégration dans la sphère économique prend la forme essentielle de l'emploi, de l'activité professionnelle. On peut en mesurer le degré par les formes d'activité, la nature du contrat de travail, la durée etc....nous reviendrons plus loin sur les critères d'insertion susceptibles d'être repérés. On retrouve ici le social : l'activité professionnelle, l'emploi procurent un statut qui permettent l'autonomie, la confiance en soi et la motivation pour la participation sociale (DUBET, DUPREZ, DUPE, JAZOULI, LAPEYRONNIE, LEFEBVRE, PITAUD, PORTET, 1986 ; MORGIENSZTERN, 1988 ; Informations sociales, avril-mai, 1990).

L'institution joue encore une fois un rôle d'éducateur, de pédagogue, de passage obligé: l'atelier, l'école, l'entreprise intermédiaire, autant de structures auxquelles il faut s'adapter, dont il faut respecter les contraintes et qui supposent des prédispositions de la part de l'enfant ou de l'adolescent, des capacités intégratives générant parfois tant de frustrations (CADORET, 1989 ; BOUQUET, KAISER, LENFANT, 1986).

Finalement, quel peut être l'aboutissement de ce parcours ? Peut-on vraiment le segmenter ? La dialectique entre l'économique et le social est difficile à mettre en relief tant les deux sphères sont intimement liées (LEW-FAI, LAGREE, 1988 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990). On peut toutefois reconnaître des indicateurs qui rendent compte du chemin parcouru, du "passage de la précarité vers la normalité" (PITROU, 1981) :

- Une identification individuelle et sociale achevée se reconnaissant à travers l'existence de relations familiales, sociales et la constitution d'un "faisceau de ressources" (LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT, 1987 ; PITROU, 1981 ; MALEWSKA, GACHOND, 1988),

- Un court chemin institutionnel s'écartant peu à peu de la trajectoire individuelle et disparaissant, de sorte que seules demeurent les voies économiques et sociales. On se rapprocherait ainsi des parcours d'insertion des populations traditionnellement prises en charge par l'aide sociale.

Les difficultés à observer ces parcours, nous l'avons souligné, sont dues à l'interpénétration de champs s'inscrivant dans une dimension temporelle. Pour mieux les saisir, il faut les repérer à l'aide d'instruments et de critères objectifs.

1-2. Des instruments et des critères d'objectivation

Effectuer ce repérage n'est pas chose aisée, le concept d'insertion, répétons-le avec les différents auteurs, est flou et mal délimité (OFFREDI, 1990). Aucune des études ne propose de construction, de critères de mesure mais on peut les reconnaître et les faire surgir. Il est possible d'observer des éléments qualitatifs qui constitueront des critères que l'on pourra tenter de hiérarchiser de manière à établir des degrés sur l'échelle d'insertion.

1-2-1. Critères qualitatifs relatifs aux différents champs

Les critères relatifs au champ culturel sont difficiles à établir. Toutefois des éléments tels que les relations au sein de la famille (entente, relativisation du modèle familial), les capacités à transformer positivement des différences culturelles (pratiques associatives liées au champ culturel...) sont utilisables (CATANI, 1983 ; MALEWSKA, GACHON et alii, 1988).

Les critères relatifs au champ social sont plus nombreux, selon les auteurs, on distingue :

- L'accès à la nationalité (MALEWSKA-PEYRE, CIRBA, 1982),

- la vie familiale : mariage, concubinage, la présence ou le désir d'enfants (JALFRE, 1977 ; LEPAGE-CHABRIAIS, 1982 ; LANTIER, BALLION, MATHEY-PIERRE, 1987; CORBILLON, ASSAILLY, DUyme, 1987 ; AUDEBERT, RENAUD, 1988),

- le logement : mode de logement autonome, d'un confort minimum (JALFRE, 1977; MALEWSKA-PEYRE, 1982 ; GALLAND, LOUIS, 1984 ; ANPASE, 1984-1985 ; AUDEBERT, RENAUD, 1988 ; BAILLEAU et alii, 1989),

- l'existence de loisirs (LANTIER, BALLION, MATHEY-PIERRE, 1987),

- le service national (LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT, 1987),

- les pratiques associatives (BONNEMAISON, 1983, MALEWSKA, GACHON et alii, 1988 ; CATANI, 1983),

- l'usage des média, les déplacements (LANTIER, BALLION, MATHEY-PIERRE, 1987),

- l'indépendance vis-à-vis de l'institution-autonomie (XUEREB, JALFRE, 1977),

- la participation et l'intérêt pour la vie politique et locale ex.: inscription sur une liste électorale (LANTIER, BAILLON, MATHEY-PIERRE, 1987 ; MALEWSKA-PEYRE, 1982),

- l'acquisition d'une carte de sécurité sociale (GELKMAN, 1987),

- l'action liée à la santé (Revue de l'AFSEA mai-juin 1988, Les adolescents et leur santé, CTNERHI, 1990),

- la disparition des troubles de la personnalité et la rupture des processus de marginalisation, (LEPAGE-CHABRIAIS, 1982),

- la détention de comptes financiers (LANTIER, BAILLON, MATHEY-PIERRE, 1987),

Les critères relatifs au champ économique cités dans les études sont les suivants :

- la période de formation professionnelle (type et durée) (CHAVANON, DUMOULIN, 1980 ; MALEWSKA-PEYRE, CIRBA, 1982 ; PITAUD, ALLEE, 1987 ; OFFREDI, JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990),

- l'existence d'un diplôme,

- le temps de passage dans le monde du travail (LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT, 1987, OFFREDI, 1990),

- la nature et la durée du contrat de travail (CDD, Intérim, CDI) (OFFREDI, 1990),

- la stabilité de l'emploi et le niveau de revenu (CORBILLON, DUYME, ASSAILLY, 1987, OFFREDI, 1990),

- le cadre dans lequel s'exerce l'activité (entreprise privée, association, entreprise intermédiaire, entreprise publique, etc...) (MORGIENSZTERN, 1988 ; BERNIER, 1989 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990).

1-2-2. Hiérarchisation des critères en fonction d'un degré d'insertion

Si l'idée de hiérarchiser des critères d'insertion apparaît chez différents auteurs, il faut sans doute y voir l'amorce d'une thématique évaluative. Des actions de nature différentes peuvent conduire à des degrés dissemblables dans les processus d'insertion. Evaluation collective, certes, mais aussi individuelle. La présence ou l'absence de ces critères pourrait être recensée afin d'établir une "carte individuelle" caractéristique d'un profil d'insertion. La construction d'une échelle "autonomie-dépendance" (OFFREDI, 1990) pouvant permettre la visualisation d'un parcours. Cette démarche évaluative serait susceptible d'orienter les actions à entreprendre pour accélérer le processus ou améliorer les chances et possibilités d'insertion. Elle permettrait surtout de répondre, avec une plus grande fiabilité à des questions du type : "Faut-il privilégier les actions individuelles (BAUER, 1981 ; CIRBA ; LADSOUS , 1982) mais nécessitant un fort encadrement ou des actions globales (PITAUD, ALLEE, 1982 ; DUBET, DUPREZ et alii, 1986) mais difficiles à adapter à des besoins individuels ?".

Au regard des critères établis précédemment, s'il s'avère peu facile de proposer une hiérarchisation univoque, on peut imaginer d'utiliser des critères de stabilité, à supposer que ces critères soient absolument pertinents pour témoigner de la réalité de l'insertion professionnelle (OFFREDI, 1990). Dans cette hypothèse, on aboutira à la hiérarchisation suivante :

- période courte, discontinue et rare/revenu faible, précaire, instable,

- période à durée déterminée, régulière (CDD, intérim)/revenu instable,
- période à durée déterminée/revenu stable.

De même, une activité intérimaire traduit un degré d'insertion plus élevé dans l'échelle que la poursuite d'un stage de qualification. Une formation en entreprise intermédiaire est plus valorisante qu'une formation suivie dans un foyer ou un établissement de l'éducation surveillée etc... Bien évidemment, certains de ces critères sont fortement corrélés.

Traditionnellement, le taux de chômage et la correspondance entre formation et emploi occupé (AFFICHARD, 1981) constituaient les deux indicateurs permettant de mesurer l'insertion des jeunes à la sortie du système scolaire (THELOT, 1981). Outre la pauvreté de ces indicateurs pour comprendre la finesse des processus d'insertion, force est de reconnaître qu'ils ne fournissent aucune information sur les populations prises en charge par les dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Plus complexes, d'autres études de l'INSEE (LAULHE, 1988) relatives à l'entrée des jeunes dans la vie active et utilisant le modèle LOGIT de l'INSEE, montrent l'incidence que peuvent avoir différents facteurs sur la probabilité pour un élève ou un étudiant en avril 1980 de se trouver au chômage en 1985. Les facteurs pris en compte par le modèle sont les suivants : l'âge, le sexe, l'année de fin d'études, la nationalité, le fait ou non de vivre en couple, le nombre d'enfants, le diplôme obtenu, le statut du père, l'activité de la mère et le rang de naissance. Pour accéder à un emploi ou à un stage, si le critère formation joue de manière déterminante, le lieu de résidence constitue également un facteur non négligeable (ELBAUM, 1988).

Une autre étude portant sur l'horizon des jeunes salariés dans leur entreprise (GLAUDE, 1988) permet, elle aussi, de dégager des critères d'insertion pour les jeunes déjà sur le marché du travail, mais dans une situation de plus ou moins grande précarité. Une analyse des correspondances multiples appliquée aux réponses faites par un échantillon de 2870 jeunes actifs âgés de 16 à 26 ans à l'enquête emploi de mars 1986 montre l'existence de 6 catégories différentes d'horizon de la relation de travail.

Ainsi, en matière d'insertion professionnelle, la dichotomie entre le temps de la formation et le temps du travail salarié s'estompe au profit d'une fragmentation plus grande des situations intermédiaires (BAUER, DUBECHOT, LEGROS, 1991) où il faut alors

distinguer des statuts de chômeurs, de stagiaires et de précaires. On a pu, à ce propos, parler du chômage et de son halo.

L'obtention de telles hiérarchisations dans la sphère sociale serait beaucoup plus difficile à opérer et empreinte d'une subjectivité plus grande encore. L'aspect pluridimensionnel et interactif de l'insertion rend toute hiérarchisation en définitive périlleuse et difficilement compatible avec l'exigence de rigueur. Aux indicateurs économiques, il faudrait associer des indicateurs d'intégration sociale qui pris séparément ne permettent pas de classification significative tant les logiques sociale et économique sont en interaction.

1-2-3. L'adoption d'un système statistique

Le repérage des parcours d'insertion à l'aide de critères et d'indicateurs suppose un système statistique homogénéisé, fiable assurant le suivi temporel des jeunes et de leur cheminement (LAHALLE, 1980 ; GAZEAU, 1983; LEW-FAI, LAGREE, 1987 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990).

Les sources statistiques sont nombreuses mais peu opérationnelles car non suffisamment coordonnées et exhaustives. Déjà en 1972, VILLARS, notait-il "l'illusion statistique dans l'approche de la délinquance juvénile". La multiplicité des intervenants génère une multitude d'informations qui ne circulant pas ou mal, se perdent. Les initiatives pédagogiques d'insertion ou de réinsertion dans le cadre d'entreprises intermédiaires ne sont pas comptabilisées dans un cadre statistique officiel, il est alors difficile d'analyser leur diversité et de dénombrer les adolescents qui en bénéficient.

Le développement d'un système statistique dynamique permettant de connaître les populations, de les suivre dans le temps et donc tout au long de leur parcours d'insertion, suppose qu'un cadrage macroéconomique soit adopté, permettant la répartition des moyens entre les régions, les départements, les établissements et la planification des ressources.

Cela signifie encore que soient coordonnées les actions des partenaires de la protection judiciaire de la jeunesse au sein du département. Cela nécessite enfin que soit mise en place une évaluation dynamique (JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990).

La volonté de créer une information sur l'insertion professionnelle des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

supposerait de mettre en oeuvre des outils proches de ceux élaborés par le CEREQ dans le cadre des enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active (COMBES, 1988).

2 - L'INSERTION COMME DISPOSITIF

Dans l'idée de dispositif, référence explicite est faite à l'action politique, autrement dit, les auteurs de ces travaux s'interrogent sur la manière dont le politique, l'institutionnel prennent en charge les jeunes marginaux (DUBET, 1985).

Au sein de ce dispositif entendu comme un ensemble d'actions, on peut opérer une trichotomie entre l'action préventive, l'action curative et assistancielle et l'action coercitive. S'agissant de la dernière forme, il peut paraître paradoxal d'en développer les caractéristiques ici, mais si nombre d'auteurs en rejettent les vertus rééducatives (LECOMTE-LAHAIE, 1976), d'autres affirment, au contraire, qu'une sanction bien comprise favorise une prise de conscience chez l'adolescent que le délit nécessite réparation. Le respect de normes sociales minimales n'est pas une vaine expression et constitue la garantie que le lien social peut-être renoué (BERNIER, 1989 ; Enfants et prison, 1990).

Quant à l'action préventive, elle agit en amont de l'action sociale traditionnelle mais une part importante de la politique française de lutte contre la délinquance se fonde sur une pratique "prophylaxique" (BONERANDI, GRUSZCZYNSKA, KOSEWSKI, KOWALSKA-EHRLICH, MALEWSKA, PEYRE, KERCKVOORDE, WALCZAK, WALGRADE, 1983). Enfin, la prévention s'attache à l'objet social que constitue le jeune délinquant en puissance. Quelle que soit l'action qui prévaut au travers du dispositif institutionnel, l'objectif visé est toujours la réduction de la délinquance, la réinsertion et la protection des jeunes en danger.

2-1. L'action préventive

La prévention générale s'exerce au sein de toutes les institutions privées ou publiques. L'action des services qu'elle fédère, vise à prévenir l'apparition de risques mettant en danger la cohésion sociale. La DDASS, constitue ainsi un "réseau d'alarme", un instrument de dépistage auprès des familles à "risques" et joue le rôle de relais entre l'institution administrative et l'administration judiciaire. La prévention globale c'est aussi un ensemble de dispositions axées sur l'aménagement urbain et l'habitat social (CHAZAL de MAURIAC, 1979 ; GIRARD, ROYER, PETITCLERC, 1988). Par l'intermédiaire des clubs de

prévention spécialisée, elle traite "l'inadaptation par le milieu social" et vise à mener les jeunes vers des structures sociales normales dans lesquelles ils pourront s'épanouir (LASCOUMES, 1977).

Trois tendances se dessinent pour expliquer la fonction de la prévention spécialisée et qui rendent compte de la conjoncture du moment (La Prévention Spécialisée aujourd'hui, Documents CTP, 1983) :

Une première conception qui fait des jeunes en rupture, la seule population de la Prévention Spécialisée; une seconde qui élargit la cible en intégrant aussi les enfants ou préadolescents, enfin la dernière tend à pousser l'action auprès de l'ensemble de la population en insistant notamment sur la promotion de la vie associative au sein du quartier (prévention primaire).

Cette fonction appelle différentes pratiques (GIRARD, ROYER, PETITCLERC, 1988) axées sur :

- une présence sociale dans tous les lieux fréquentés par la population que l'on souhaite "toucher",
- un soutien pour les démarches à effectuer, cela implique alors une relation plus étroite entre l'éducateur et le jeune,
- une animation sociale fondée sur les loisirs,
- une intervention par laquelle l'équipe de prévention se fait le promoteur de la reconstitution des relations sociales au sein du lieu de vie,
- une insertion par l'économie sociale.

La spécificité du fonctionnement de la Prévention Spécialisée repose sur "l'absence de mandat, la libre adhésion et l'anonymat" (CHAZAL DE MAURIAC, 1979 ; GIRARD, ROYER, PETITCLERC, 1988). Cette forme d'action a connu une transformation coïncidant avec les évolutions de la conjoncture économique et du paradigme explicatif des causes de la délinquance (LEW-FAI, LAGREE, 1988). Dans les années 70, la prévention constituait d'abord une thérapeutique appliquée à des populations afin d'éviter l'aggravation d'une situation déjà pathologique (LORY, 1975 cité par LEW-FAI, LAGREE, 1988). L'action

préventive vise au tournant des années 80, une population plus large et insiste sur les modes d'insertion par les loisirs et la formation professionnelle. Les missions locales et les Permanences d'Accueil et d'Orientation (PAIO) agissent aussi dans cette perspective (CHAVANON, DUMOULIN, 1980 ; BONNEMAISON, 1983 ; DUBET, DUPREZ, DUPE et alii, 1986 ; ALLEE, PITAUD, 1987, CHEVALIER, 1989). Elle se réalise encore conjointement avec une action de développement social local. Ainsi, on voit progressivement se nouer des liaisons plus étroites entre l'ensemble des dispositifs jeunes et les dispositifs traditionnels de prise en charge des adolescents en difficulté.

Plusieurs auteurs s'interrogent sur les limites de l'action préventive en matière d'insertion et se demandent si l'objectif de la prévention est de faire de l'insertion. Certains affirment, à l'instar de Jacques CHAZAL de MAURIAC, de Robert ALLEE et de Philippe PITAUD, que la prévention est détournée de son objet puisqu'elle intervient le plus souvent de manière ad hoc une fois que les problèmes ont surgi. D'autres soulignent encore que la logique occupationnelle n'est pas souhaitable (GELKMAN, 1987), qu'elle prenne la forme de vacances incluant des temps de loisirs ou des périodes de formation, qui non inscrites dans le temps et surtout dénuées d'enjeux n'ont guère de résultats durables. Pour s'acheminer véritablement vers une logique professionnelle, faut-il encore que soit coordonnée l'action des institutions (TETARD, 1986 ; ALLEE, PITAUD, 1987 ; BONERANDI, GRUSZCYNKA, KOSEWSKI, KOWALSKA-EHRLICH, MALEWSKA, PEYRE, KERCKVOORDE, WALCZAK, WALGRADE, 1983) et qu'elle tienne compte de la demande sociale.

2-2. L'action curative et assistancielle

L'axe majeur du dispositif de lutte contre la délinquance et l'enfance en danger est dirigé vers la rééducation et l'assistance. Qu'elle soit d'ordre administratif ou judiciaire, l'action sociale génère une multitude d'interventions. Dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse, la demande émanant soit des familles soit des travailleurs sociaux s'adresse au juge qui suivant la nature des cas, l'origine de la saisine ou l'avis des travailleurs sociaux dirigera le jeune vers l'un ou l'autre de ces circuits. L'option pour l'une ou l'autre de ces mesures dépendra des renseignements obtenus par l'intermédiaire des enquêtes sociales, de dispositions temporaires d'Observation ou d'Action Educative en Milieu Ouvert permettant de connaître les évolutions des jeunes pris en charge (JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990). Au sein de ces dispositifs, certains auteurs ont plus particulièrement étudié la place des instruments d'insertion.

Le premier de ces instruments consiste en l'établissement d'une relation entre le travailleur social et le sujet (BAUER, 1981) objet de la décision administrative ou judiciaire. En rupture d'identité, l'enfant ou l'adolescent est aussi en rupture relationnelle. Les outils sont essentiellement d'ordre psycho-pédagogique ou socio-éducatif (soutien psychologique, rééducation scolaire pour les plus jeunes, loisirs comme relais de socialisation).

Le deuxième, qui s'adresse davantage aux adolescents vise l'adaptation à la sortie du dispositif; il repose sur l'apprentissage d'une vie sociale normale, l'éducation par la reconnaissance des contraintes tant matérielles que morales qu'impose la société (développer l'aptitude à effectuer des démarches, à tenir un budget, à vivre et se loger de manière autonome etc...).

Le troisième, prépondérant au cours de la période récente, se fonde sur la formation professionnelle et le travail. L'insertion recherchée s'exerce alors au sein d'ateliers d'ISES, d'entreprises intermédiaires, d'associations. La question du temps de prise en charge par ces établissements se pose encore: Faut-il envisager une prise en charge durable et continue ou moins prolongée qui pousse l'individu à développer plus rapidement et peut-être plus activement son autonomie ? Les avis divergent sur ce point (LEPAGE-CHABRIAIS, 1983 ; XUEREB, 1977), nous nous y attarderons plus longuement dans les chapitre suivants.

Il n'est pas un article ou un ouvrage qui ne décrivent un ou plusieurs aspects du fonctionnement du dispositif institutionnel. La démarche est téléologique, l'interaction entre les objectifs et les moyens de les atteindre figure comme explication des difficultés relevées. Comment viser l'autonomie des jeunes si l'institution multiplie des interventions non coordonnées (CIRBA, 1982 ; LURSON, 1985), parfois concurrentielles et souvent peu en adéquation avec les besoins des populations dont elle entend réaliser la promotion ? Comment encore vouloir favoriser l'insertion si la sanction intervient bien après l'acte délictueux, venant rompre l'équilibre fragile d'un processus de socialisation ? (FAVART, 1985). Etablissements vétustes, actions trop globales, personnel peu motivé ou logiques antagonistes, tels sont les fardeaux qui pèsent sur l'efficacité des mécanismes institutionnels (LADSOUS, 1981 ; JOEL, CHARVET-PROTAT, 1990).

Les propositions faites insistent, mais sans jamais développer de modèles précis, sur la nécessité d'adopter de petites structures souples rendant plus faciles l'établissement de relations. Ces structures étant conçues comme de véritables sas d'entrée dans la vie sociale ou professionnelle.

2-3. L'action coercitive

Ainsi que nous l'avons évoqué plus haut, l'insertion peut aussi passer par l'acceptation de la contrainte. L'action éducative repose alors sur la punition. Si l'ordonnance de 1945 prévoit la sanction comme dernier recours, certains affirment que le mineur dès lors qu'il transgresse les lois, même s'il ne les comprend pas, se pose comme délinquant et de fait s'expose aux mesures pénales. Ces mesures ne dispensent pas d'une réparation si le consensus est établi quant à leur adéquation à l'acte délictueux (Enfants et prison, 1990). Cette réparation peut prendre la forme du Travail d'Intérêt Général (TIG) dont l'enjeu est de nature sociale et non professionnelle (SALABERT, 1990). Dans le cas de cette procédure, la sanction n'est plus synonyme de rupture et d'exclusion, au contraire, le délinquant est maintenu dans la société pour favoriser et accélérer son insertion mais pour que le lien entre infraction et service à rendre soit effectivement établi encore faut-il que l'adolescent comprenne la philosophie de la mesure et ait atteint des conditions de socialisation minimales (GELKMAN, 1987).

On observe ici encore une évolution quant à l'appréhension de la coercition. Dans les années 70, le discours réfutait la sanction comme incompatible avec une insertion ultérieure (LECOMTE-LAHAIE, 1976). Les approches psycho-thérapeutiques se trouvaient privilégiées, puis petit à petit l'idée de contrainte, voire d'obligation contractuelle se fit jour. Si l'on évite dans la mesure du possible l'incarcération des mineurs, des voix s'élèvent aujourd'hui qui affirment les vertus éducatives de l'emprisonnement. Parce que la délinquance est multiforme, parce que certains jeunes vont très loin dans la transgression, parce qu'enfin ceux-là mêmes sont réfractaires ou insensibles aux solutions alternatives, il faut les confronter aux limites de la liberté, aux barrières que la société dresse face à leurs actes (BOUIN, 1990).

Enfin, concernant tous les dispositifs visant l'insertion, on trouvera dans l'ouvrage de Simon WUHL, Du chômage à l'exclusion, (1991), une synthèse des débats et un bilan très complet des actions politiques.

3 - L'INSERTION COMME ECO-SYSTEME

L'espace, l'environnement constituent aussi un cadre avec lequel l'enfant, l'adolescent doit apprendre à composer. Dans une perspective écologique, les jeunes évoluent dans un environnement sinon hostile du moins peu en adéquation avec leurs besoins de qualité de vie (Revue de l'AFSEA, janvier-février 1983) : familles peu soudées, espaces urbains souvent pesants sont les jalons de leurs lieux de vie. Aussi, face à des variables dont le caractère apparaît fortement exogène, à défaut d'évolutions radicales possibles, les jeunes vont devoir intégrer l'environnement comme donnée. De la famille à la ville l'adaptation est malaisée et les premières difficultés signifient bien souvent l'exclusion. La constitution de repères est un préalable à l'insertion dans les aires de vie (DELAGE, 1984).

3-1. La constitution de repères dans les lieux de vie : de la famille à la ville

Espace de socialisation s'il en est, la famille est l'environnement primaire dans lequel évolue l'enfant puis l'adolescent. Même pour l'enfant rejeté ou rejetant, abandonné, meurtri, ce lieu se reconstitue dans la famille d'assistance, dans la "bande" ou dans un imaginaire identifié (CADORET, 1989 ; LAGREE, LEW-FAI, 1985). Lieu de souffrance ou d'épanouissement, il est aussi le premier lieu d'intégration. L'intégration à la famille se traduit par la présence de repères, de points d'attaches qui permettent l'établissement d'un réseau de relations.

L'environnement c'est aussi l'école, la rue, le local, le quartier ou la ville, autant d'espaces au travers desquels le jeune en difficulté va tenter de se constituer une identité et souvent sur le mode du défi (DUBET, 1987 ; LEW-FAI, LAGREE, 1985, 1988). L'école a stigmatisé un échec, relégués dans des filières sans débouchés et peu valorisées, ils la rejettent, y trouvent parfois des semblables qui viendront consolider le groupe, la "bande". Celle-ci qui remplace souvent la famille, crée aussi un tissu relationnel intégrateur dont l'épaisseur et la qualité sont liées au caractère ancien de l'environnement urbain, à la durée passée dans le quartier (ZAGNOLI, 1978 ; CHEVALIER, VOISIN, 1979 ; LEW-FAI, LAGREE, 1985).

Les quartiers sont identifiés, stigmatisés, hiérarchisés. Il y a "ceux de la Z.U.P et ceux de la ville", ils sont parfois le lieu d'expression des rivalités, l'identification du groupe et à travers lui de l'individu implique la délimitation du territoire (LEFEBVRE, 1986). La bande se singularise par l'appartenance à une ethnie ou à un style (rastas, pop, babas ...) et

ne se mélange pas aux autres (LEW-FAI, LAGREE, 1985), ou bien elle se fond à l'ensemble, motivée par l'extension de son réseau d'interconnaissance (de FORMEL, RATHIER, 1983) et la recherche de la reconnaissance sociale dont l'une des manifestations s'exprime par l'arboraison de signes extérieurs d'intégration sociale et passe par des modes de consommation semblables à ceux des populations traditionnelles.

Et, dans ce cadre urbain, cette reconnaissance tant recherchée n'exclut pas que l'on succombe à la tentation. Le magasin du centre ville est une cible tout à fait privilégiée. La cohésion n'est toutefois qu'apparente, les groupes se forment, se déforment et sont rarement organisés (de FORNEL, RATHIER, 1983) reflets de leur instabilité et de leur malaise ; les rapports inter-générationnels sont conflictuels et source d'angoisse ; le jeune dans la cité est catégorisé et étiqueté par les adultes qui lui renvoient une image de lui même à laquelle il tend à se conformer. L'intégration dans le groupe est alors une manière d'évacuer son angoisse qui s'exprime parfois sur le mode de la violence.

3-2. Réconcilier l'adolescent avec son environnement

Favoriser la constitution de réseaux, de "faisceaux de ressources" qui prennent racine dans la famille, dans le quartier, dans la ville, telles sont les actions préconisées ici qui reposent sur le travail social et nécessitent une participation de tous les acteurs. Il incombe aux travailleurs sociaux de diriger leurs actions en direction des familles (RIGAUDIÈRE, BAROKAS, 1989 ; Informations sociales, février-mars 1990) de les aider à tisser des réseaux de soutien naturel (PITROU, 1981) de solidarité informelle, de trouver des sources de régénérations extérieures, d'éviter au maximum que ne soient constitués "des ghettos sociaux" fondés sur la précarité (de la GORCE, 1983).

Dans la ville, le travail social se développe au pied des tours, autour du "local", lieu de passage et lieu d'écoute. En amenant les enfants et les adolescents à se regrouper autour d'activités auxquelles prennent part les adultes, l'animateur les incite à porter un nouveau regard sur leurs lieux d'habitation et sur leurs rapports aux adultes. Les opérations anti-été chaud ont tenté de réaliser une dynamique locale, dirigée vers un large public et répondant aux exigences écologiques, elles ont mobilisé les élus locaux, les travailleurs sociaux et les forces de sécurité. Cette politique publique a finalement rejoint les actions traditionnelles de prévention largement axées sur l'animation laissant de côté les préoccupations des plus âgés "plus enfoncés dans la galère" et sans parvenir à cette participation sociale tant recherchée (LAPEYRONNIE, in Les opérations "été-jeunes", 1986).

4 - L'INSERTION COMME COMPETENCE

Pour la quasi totalité des auteurs qui cherchent à établir une liaison entre compétence et insertion, ces deux termes doivent être complétés par la qualification professionnelle. La compétence professionnelle semble être, dans cette perspective, la garantie d'une insertion professionnelle. Une autre image de la compétence intervient, mais de façon plus rare, elle fait référence au concept de compétence sociale.

4-1. Insertion et compétences professionnelles

Toutes les études, des plus descriptives (Economie et Statistique, n° 193-194, novembre-décembre 1986 et n° 216, décembre 1988) à celles plus théoriques (Structures du marché du travail et politiques de l'emploi - Syros Alternatives - 1988) convergent pour affirmer une corrélation entre les niveaux de formation atteints par les jeunes et leurs chances d'aboutir à une insertion professionnelle. A l'inverse, l'entrée dans une filière fortement précarisée (stage, emplois précaires, TUC, SIVP ...) est actuellement décrite comme l'entrée dans une précarisation à vie.

Le nombre des travaux consacrés à l'affirmation de cette liaison entre insertion professionnelle et formation tend à s'accroître sans toutefois que de nouvelles directions soient ouvertes en dehors de l'analyse d'expériences innovantes d'insertion et d'un essai de redéfinition des rapports entre social et économie (SAUVAGE, 1988).

Pour tous les auteurs, la compétence professionnelle, ne se réduit pas au niveau de formation atteint par une pratique scolaire, elle peut aussi se traduire davantage en termes de savoir-faire pour lesquels les compétences requises résident dans "la capacité à résoudre (souvent collectivement) des problèmes pratiques" (MALGLAIVE, 1988). Dans cette perspective, l'hypothèse d'une "éducabilité cognitive" (Education Permanente, n° 88-89, 1987) trouve une réelle pertinence même si son application doit être intégrée dans une réflexion sur la "structure dynamique des capacités" (MALGLAIVE, 1988).

4-2. Les compétences sociales.

Plusieurs auteurs, s'inspirant des travaux de psychologie sociale (K.S. GERGEN, M.M. GERGEN, 1984) ont tenté d'opérationnaliser dans des indicateurs concrets, l'idée selon

laquelle l'insertion dans un groupe ou dans une collectivité dépend non des capacités de la personne mais de son aptitude à user de ses capacités en action, on peut alors parler de compétences sociales (Luc BOLTANSKI, 1990).

Cette approche a été appliquée à l'étude de populations handicapées mentales à propos de l'estime de soi (VALLADE, 1985) et restait alors très proche des travaux de psychologie cognitive.

A partir de différentes recherches portant sur des clubs et équipes de prévention ou sur des institutions accueillant en milieu fermé ou en milieu ouvert des personnes utilisatrices de services sociaux, Jean-Marc DUTRENIT (1989) a dégagé une série de compétences sociales dont le degré de présence serait de nature à expliquer la réussite ou l'échec des procédures d'insertion.

Au titre de ces compétences sociales, cet auteur distingue les concepts suivants :

- image de soi,
- maîtrise de l'espace,
- anticipation,
- cénesthésie,
- orientation spatiale,
- sociabilité,
- réalisation de soi (estime de soi),
- motivation,
- maîtrise du temps présent,
- transgression

Chacun de ces concepts produit une série d'items dans différents domaines :

- se déplacer,
- consommer,
- construire son identité,
- travailler,
- se loger,
- se situer dans sa famille,
- droits et obligations,
- se former.

Le rapprochement des résultats obtenus sur ces différentes échelles et l'intensité des actions proposées aux jeunes constituent, pour cet auteur, les éléments de base d'un outil d'évaluation du travail social (MESSU, 1991).

Troisième chapitre

**FAMILLES, JEUNES, ENFANTS :
CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dans la population ciblée ici évoluent groupes et individus et se détachent alors des caractéristiques spécifiques pour chacune des strates qui émergent. On distingue des études et des analyses qui prêtent leur attention aux familles, d'autres font surgir des groupes d'individus. Les analyses à caractère essentiellement psychologique, psycho-sociologique ou médical vont davantage tenter de dresser un portrait type de l'individu présentant le déviant comme idéal type.

Enfin, dans la majorité des travaux, les populations sont saisies dans des catégories socio-démographiques à travers des études essentiellement synchroniques parfois diachroniques (GAUDIN, PERCEROT, 1979 ; CORBILLON, ASSAILLY, DUYME, 1989).

1 - LES FAMILLES : A L'ORIGINE DE L'INADAPTATION DES ENFANTS ?

La description des populations passe toujours par l'étude de l'environnement familial. Comme nous l'avons indiqué dans la première partie du rapport consacrée à l'étiologie de la délinquance, la production de la déviance est largement, quoique partiellement, expliquée par des aspects et des facteurs d'origine socio-culturelle.

Deux types de variables sont alors utilisées pour caractériser les familles, celles qui, d'une part, les situent relativement à un statut socio-économique et, d'autre part, celles qui visent à l'établissement d'un profil psycho-sociologique où l'on tente de définir des comportements relativement aux normes sociales. Nous signalons ici le caractère pluriel de l'exposé qui va suivre. Les résultats issus d'enquêtes parcellaires ne peuvent être harmonisés pour parvenir à une présentation quantifiée des caractéristiques des populations telle celle que l'on obtiendrait à partir d'une enquête exhaustive. Nous présentons donc ici les résultats issus de certaines études locales que nous reprendrons de manière synthétique afin d'en dégager les principales tendances.

2 - LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

On peut dresser un portrait -certes grossier- mais représentatif d'une figuration type des familles rencontrées. Toutefois, il n'est pas possible d'en déduire un schéma identique pour chacune des familles dont les enfants sont pris en charge par l'ASE et la PJJ. Il existe sans doute des familles qui ne présentent aucune des caractéristiques que l'on répertorie ici. L'enquête longitudinale menée par Michel CORBILLON, Jean-Pascal ASSAILLY et Michel DUYME sur les "clientèles" de l'Aide Sociale à l'Enfance et leur évolution entre 1950 et 1980 réalise une analyse suffisamment exhaustive pour avoir valeur de résultats nationaux. Nous nous reporterons donc largement à cette étude. Les enquêtes plus localisées sont aussi intéressantes lorsqu'elles présentent une analyse originale ou lorsque, menées sur des données plus récentes elles permettent de compléter les informations disponibles telles celle de Anne CADORET relative au "Devenir des enfants placés dans la Nièvre" (1989) ou celle de Colette LAMARCHE à propos "des familles dites dangereuses" (1990). Les jeunes délinquants ou déviants ne font pas l'objet, quant à eux, d'enquêtes exhaustives. Il faut dans ce dernier cas reconstituer les traits de ces populations à partir de travaux menés localement.

2-1. Des familles déstructurées

Tous les travaux notent une plus forte déstructuration des "familles de l'Assistance" : nombre croissant de familles monoparentales, parents séparés ou divorcés etc...mais ce qui caractérise peut-être davantage encore les situations familiales, c'est leur instabilité.

Ainsi, l'étude de Francine FENET et de Dominique SAGOT-DUVAUROUX réalisée dans le département du Nord a recueilli les informations de dossiers d'enfants placés au Centre d'Apprentissage de Phalempin et dans le cadre des services de l'Aide Sociale à l'Enfance sur la période allant de 1945 à 1981.

Tout au long de la période retenue, il apparaît que plus de la moitié des parents des enfants placés à Phalempin ne vivaient plus ensemble. La tendance étant à la diminution du veuvage et à l'augmentation des divorces et des séparations. Cette constatation corrobore les informations obtenues par d'autres études et notamment celle de la FORS sur les familles de l'Assistance (1983) qui relève qu'outre le nombre croissant de familles dissociées, on perçoit aussi l'instabilité grandissante des situations familiales : la vie conjugale

généralement commencée très jeune est ponctuée de périodes de solitude puis de retour à une vie de couple mais avec des conjoints différents.

A partir d'une enquête réalisée dans les services d'Action Educative en Milieu Ouvert du département de l'Isère, Michel GAUDIN et Louis PERCEROT (1979) font, eux aussi, le constat de cette dissociation familiale ; sur l'ensemble de leur échantillon et de manière constante dans le temps, 43,6% des familles signalées comme inadaptées "avaient connu au moins une modification de leur situation et 21% au moins deux".

De même, l'étude de Colette LAMARCHE (1990) ayant aussi pour terrain d'application le département du Nord confirme cette fragilité et cette multiplicité des unions et peut-être plus nettement encore dans ce département. Ainsi sur l'échantillon sélectionné dans différents secteurs des grandes villes du Nord, le taux de familles monoparentales atteint 33,8%. Ce sont principalement des femmes-comme on le constate aussi ailleurs-qui élèvent seules leurs enfants à la suite d'une séparation. Ainsi est-il fréquent de rencontrer des personnes ayant connu toutes les situations matrimoniales : "mariage, union libre, séparation, divorce, veuvage et célibat"

2-2. L'âge des parents

L'âge des parents est souvent évoqué parmi les indicateurs socio-démographiques sans qu'il y soit accordé une grande importance hormis lorsque l'on s'attache aux cas d'enfants issus de mères adolescentes (CORBILLON ASSAILLY DUYME, 1989 ; PATUREAU, BAUDILLON, DONVAL, 1990) ou lorsqu'il s'agit d'expliquer certaines difficultés de jeunes filles de familles, maghrébines notamment, qui refusent l'autorité d'un père souvent âgé (Revue de l'AFSEA, 1976 ; MALEWSKA-PEYRE, 1982, BASBEVANT, EYZAT, 1980) ; nous reviendrons ultérieurement sur ce point. Cette variable intervient toutefois dans des croisements avec d'autres variables d'ordre psycho-sociologique. Ainsi l'étude épidémiologique déjà citée de CORBILLON, ASSAILLY, DUYME, constate que des différences de comportement affectent les enfants suivant l'âge de leurs parents. Plus les parents sont âgés, plus les résultats des enfants apparaissent "déficitaires", mais il ne semble pas qu'il faille incriminer l'âge en soi, simplement les parents âgés de cette population "peuvent présenter des caractéristiques plus déficitaires".

Ces mêmes auteurs examinent aussi les placements au moment de la naissance de l'enfant selon l'âge des parents ; l'âge de la mère est particulièrement significatif. Les

placements des enfants de parents les plus jeunes sont souvent la conséquence d'un rejet surtout quand il s'agit d'une mère adolescente devant seule faire face aux besoins de ce petit être devenu soudain l'intrus.

Mais les enfants des très jeunes parents obtiennent des conditions de placement plus favorables et profitables: les prises en charge sont courtes, il s'agit souvent d'un placement familial et l'âge de sortie est précoce.

2-3. Des familles nombreuses

Il est fréquent de trouver parmi les familles prises en charge par les services de l'ASE ou de la PJJ, un nombre d'enfants supérieur à la moyenne des familles, toutefois cela résulte peut-être d'un biais dû à un dépistage plus systématique de ces familles considérées à risque par les travailleurs sociaux (FENET, SAGOT-DUVAUROUX, 1987 ; LAMARCHE, 1990). Il n'est pas rare, non plus, de constater dans ces familles une plus forte mortalité infantile (CHAZAL de MAURIAC et alii, 1979).

Francis BAILLEAU et Vincent PEYRE, qui ont étudié une population de mineurs délinquants placés au centre d'observations de Juvisy entre 1970 et 1976, remarquent pour leur part que les familles de quatre enfants et plus sont largement majoritaires parmi les effectifs (56,5%).

Dans l'étude menée par Francine FENET et Dominique SAGOT-DUVAUROUX, "les familles de 5 enfants et plus représentent 41,5% des familles d'enfants placés à la DDASS du Nord et 53, 4% des familles d'enfants placés à Phalempin". De même, Colette LAMARCHE constate-t-elle une taille élevée des ménages et une forte proportion des familles nombreuses : le nombre moyen d'enfants dans la population qu'elle étudie est de 4,4. D'autre part, les mesures d'AEMO s'appliquent en moyenne à 3 enfants par famille, et ce tous secteurs confondus.

CORBILLON, ASSAILLY et DUYME relèvent, eux aussi, une sur-représentation des familles nombreuses parmi les familles de l'ASE. Leur étude sur les trois années 1950, 1965 et 1980 montre une grande stabilité de la taille des fratries (autour de 4 enfants par famille). Ils notent aussi "la persistance de familles surnombreuses" (8 enfants et plus).

2-4. Des situations économiques souvent difficiles

Les chefs de famille sont, en majorité, ouvriers et peu qualifiés. Les mères sont le plus souvent inactives et lorsqu'elles travaillent, elles sont ouvrières ou employées. Avec la crise, le chômage s'est accru, la situation des pères s'est dégradée, les ruptures familiales ont pu inciter les mères à rechercher une activité. De ce fait, les familles connaissent de nombreuses difficultés financières qui contribuent souvent à l'endettement. Leurs revenus sont de moins en moins liés à l'emploi et dépendent davantage de prestations (LEPAGE-CHABRIAIS, 1976, 1982 ; CHAZAL de MAURIAC, 1979 ; ABALLEA, GLOGOWSKI, 1983 ; FENET, SAGOT-DUVAUROUX, 1987 ; PITROU, 1978 ; GAUDIN, PERCEROT, 1979 ; CIRBA, 1980 ; LAMARCHE, 1990)

L'enquête de Michèle LEPAGE-CHABRIAIS dans des établissements accueillant des adolescentes en difficulté (1976) faisait état du "bas niveau socio-économique" des emplois exercés par les pères des pensionnaires. Comparativement à la population active, on trouve une proportion trois fois plus importante d'activités marginales. Les ouvriers sont la catégorie socio-professionnelle la plus représentée : 79% des pères des pensionnaires appartiennent à cette catégorie qui ne représente que 46% de la population active. La proportion de chômeurs est là encore plus élevée comparativement à la population active. L'activité des mères est moins importante que celle des pères, les professions marginales, les ouvrières et les personnels de service sont, dans l'ensemble, les catégories les plus représentées.

L'étude du CTNERHI concernant l'Action Educative en Milieu Ouvert et réalisée sous la direction de Jean CHAZAL de MAURIAC (1979) reprend, entre autres résultats, ceux issus d'une enquête réalisée par les services d'AEMO à Grenoble sur un échantillon toutefois restreint. Il apparaît, là encore, que les professions exercées sont le plus souvent celles de manoeuvres ou d'ouvriers (76%). Les situations de chômage sont en outre assez fréquentes (20%).

Pour tenter d'obtenir des résultats plus précis et de mettre en évidence d'éventuelles corrélations entre les différentes variables caractéristiques des populations, les services de l'AEMO grenobloise ont croisé des critères d'inadaptations avec trois caractéristiques socio-professionnelles des familles jugées comme les plus importantes (nationalité, profession, nombre d'enfants). Les critères d'inadaptations sont, quant à eux, rappelés un peu plus haut dans la partie intitulée "caractéristiques psycho-sociologiques et comportement de socialisation", cette tentative d'analyse pour intéressante qu'elle puisse

être ne permet guère de dépasser les conclusions usuelles à savoir : plus la famille connaît un niveau économique faible plus elle a d'enfants, plus les problèmes qu'elle connaît sont d'ordre matériel a contrario "quand le niveau s'élève et que le nombre d'enfants diminue, ces problèmes vont davantage faire place à des difficultés relationnelles ou affectives".

Dans l'étude menée par la FORS auprès de 40 familles, les mêmes constats généraux quant à l'appartenance socio-professionnelle des familles sont faits. L'étude établit toutefois une différenciation entre les hommes et les femmes qui ont recours à l'ASE pour bénéficier de prestations financières et ceux qui ont des enfants placés. Ainsi, on note que 24% des premiers n'ont pas de qualification spécifique contre 18,5% pour les seconds. Si la différence n'apparaît guère significative, on remarque toutefois que les activités artisanales, la présence de gérants ou propriétaires de petits commerces est plus importante parmi les premiers. Les "clients" de l'ASE sont ouvriers du bâtiment et de l'industrie à 51,8% pour le second groupe et 49,4% pour le premier. Les différences entre les deux groupes augmentent quant il est fait état de l'origine des ressources; on constate notamment que les familles bénéficiant des prestations financières de l'ASE tirent leurs ressources le plus souvent d'allocations chômage alors que les autres publics de l'ASE ont des revenus provenant essentiellement d'activités marginales et précaires.

L'étude de FENET et SAGOT-DUVAUROUX, déjà citée, constate une surreprésentation des ouvriers parmi les pères des enfants placés. Celle-ci est encore accentuée dans le département du Nord, où la proportion d'ouvriers est plus forte que pour l'ensemble de la France. Les mères sont essentiellement inactives (67% pour les mères des enfants de Phalempin) et celles qui travaillent sont ouvrières (60,3%) ou employées (29,8%). Selon les deux auteurs, la crise économique aurait provoqué la dégradation de la situation des pères. Le chômage apparaît de plus en plus important au sein des familles de Phalempin, ce qui, conjugué aux ruptures familiales, a incité les femmes à reprendre leur activité (27% d'entre elles exercent une activité en 1980 contre 18% en 1970).

Des observations similaires ont été faites par GAUDIN et PERCEROT dans leur recherche sur "la notion d'inadaptation" (1979). Le terrain d'enquête qu'ils ont choisi est celui de l'AEMO du département de l'Isère. Il s'agit d'une analyse longitudinale permettant de connaître les situations d'inadaptation sur la période allant de 1955 à 1977.

Le niveau économique des familles est là encore très bas. Une forte majorité d'ouvriers spécialisés se retrouve parmi ces familles. Jusqu'en 1967, on observe toutefois une élévation du niveau socio-économique de la population ; ainsi de 64,6% d'O.S avant 1958

on passe à 46,4%. A contrario, le pourcentage d'ouvriers professionnels (O.P.) passe de 7,3% à 22,6%. On constate également une augmentation du pourcentage d'artisans et de petits commerçants qui reste malgré tout faible. A partir de 1970, le mouvement s'inverse et le niveau socio-économique de la population considérée s'abaisse pour retrouver quasiment la même structure qu'avant 1958. Une des explications données par les deux auteurs figure dans l'accroissement du pourcentage d'étrangers dans la population considérée à partir de 1967.

Enfin Colette LAMARCHE, vient encore étayer la thèse selon laquelle les "familles dites dangereuses" proviendraient d'un milieu social défavorisé. Sa contribution concernant différents secteurs du département du Nord montre, en effet, que lorsque la population étudiée exerce une activité, celle-ci se cantonne le plus souvent à un emploi sous-qualifié. L'auteur fait le constat -peut-être davantage que d'autres- de l'importance relative du chômage ou de l'inactivité dans la population considérée ; ainsi moins d'un tiers des chefs de ménage exerce une activité professionnelle alors que dans l'ensemble du département 78, 2% des actifs sont occupés. L'activité des femmes, conjointes des chefs de ménage est quant à elle quasiment inexistante, seulement 4% d'entre elles travaillent. Il y a là un caractère fondamentalement discriminant entre cette population et celle de l'ensemble du département. Alors que le taux d'occupation des chefs de ménage est quasiment inversé d'une population à l'autre, le taux d'activité féminine est également très différent : dans le département du Nord, parmi les couples avec enfants, il y aurait 43,4% des femmes actives.

L'examen des emplois occupés, montre la prédominance massive de la catégorie ouvrière. Alors que les professions intermédiaires et les cadres sont marginalement représentés, les employés ne figurent pas non plus comme une composante importante de cette population. Ce sont les personnels de service et les ouvriers qui dominent ici. Ce constat va de pair avec un bas niveau de formation. Si 39,9% de la population de plus de 15 ans dans ce département n'ont pas obtenu de diplôme, c'est le cas pour plus de 87% dans la population étudiée par Colette LAMARCHE. De même, elle constate qu'une personne sur deux a quitté l'école en primaire et que près de 7% des individus n'ont pas été scolarisés, il s'agit dans ce cas principalement de femmes.

2-5. Un habitat urbain, souvent précaire

Le cadre de vie est essentiellement urbain, il est vrai que dans les campagnes les réseaux de solidarité jouent davantage, mais aussi les situations de grandes difficultés sont

plus difficilement perceptibles. Dès lors les problèmes financiers se greffant à des situations déjà peu stables, ces familles connaissent des conditions de logement souvent précaires : exiguïté, inconfort, sous équipement ménager etc...(LEPAGE-CHABRIAIS, 1976 ; BAILLEAU, PEYRE, 1984 ; PITROU ; LAMARCHE, 1990).

2-6. Les familles étrangères

Problème complexe, la question de la nationalité est abordée avec précaution par les différents auteurs. Il n'est guère possible d'établir des conclusions définitives et exhaustives sur la délinquance étrangère particulièrement. Les études sont menées à partir d'enquêtes parcellaires dans des zones où se posent d'importants problèmes et dans lesquelles l'immigration est souvent élevée. Le CRIV a ainsi mené vers la fin des années 70 des enquêtes à partir de décisions de parquets des tribunaux de Bobigny, de Créteil et Versailles et étudié les dossiers de cinq cabinets de juges pour enfants dans la région parisienne et de Marseille dont le compte-rendu se trouve exposé dans l'ouvrage paru sous la direction de Hanna MALEWSKA-PEYRE, Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés. Enfin, on peut encore citer les Actes du cinquième colloque international de Vaucresson qui ont aussi porté une attention particulière à la question ethnique mais davantage dans l'optique d'étudier les modes de socialisation des jeunes d'origine étrangère. Ces travaux seront repris pour décrire les jeunes déviants étrangers.

S'agissant des caractéristiques socio-économiques des familles étrangères, l'étude menée par le CRIV sous la direction de Hanna MALEWSKA-PEYRE reprend les résultats d'une enquête menée auprès d'établissements de l'Education Surveillée. Les résultats se fondent sur un échantillon de jeunes mineurs de justice français ou étrangers (maghrébins ou ibères), filles ou garçons auxquels viennent s'ajouter des jeunes composant le groupe de référence. L'échantillon total comprend une population de 500 individus. L'objectif de l'étude est de mettre en relief le poids des facteurs socio-culturels " sur les différentes dimensions de l'identité et de la déviance ".

Les familles étrangères-et spécialement les familles d'origine maghrébines-apparaissent relativement homogènes mais dotées d'un moins bon statut socio-économique que les familles françaises. On constate chez les pères maghrébins en activité une prédominance plus accentuée d'ouvriers non qualifiés. On note, d'autre part, un fort pourcentage d'analphabètes parmi les parents d'origine maghrébine. Ce qui est vrai pour le groupe de référence l'est d'autant plus pour les mineurs de justice, ainsi entre 75% et 80%

des mères et plus de 50 % des pères de ces jeunes pris en charge dans des établissements de l'Education Surveillée sont totalement analphabètes.

La seconde recherche évoquée dans le paragraphe ci-dessus, a été menée à partir de 1197 dossiers dans cinq cabinets de juge pour enfants, situés à Marseille, Nanterre, Paris et Versailles, au cours des années 1977 et 1978. L'échantillon comprenait finalement 386 dossiers constitué à 37% de jeunes maghrébins, 52% de jeunes français et 11% de latins et autres nationalités. L'objectif était de confirmer ou d'infirmer la proposition selon laquelle il y aurait une surcriminalité étrangère.

Il apparaît que 60% des familles maghrébines de l'échantillon ont plus de sept enfants, que leurs ressources sont globalement plus faibles que celles des familles françaises. 59% des pères de famille maghrébine sont O.S. ou manoeuvres contre 22% pour les Français. En revanche la dissociation familiale n'est pas une caractéristique des Maghrébins, on constate en effet au niveau du couple parental, 29% de divorcés ou séparés contre 16% pour les Maghrébins (MALEWSKA-PEYRE, 1982 ; LEBON, MARANGE, 1982)

L'étude de Colette LAMARCHE sur les caractéristiques des familles dont les enfants font l'objet de mesures d'AEMO judiciaires examine aussi le cas des étrangers.

Elle constate qu'alors qu'ils représentent 6,3% de la population du Nord, les mesures d'AEMO ne concernent que 3,8 % de parents étrangers. Mais cette constatation cache des disparités selon les secteurs. Ainsi dans les grandes métropoles telles que Lille ou Roubaix, ces pourcentages sont nettement plus élevés.

Dans leur étude longitudinale, CORBILLON, ASSAILLY et DUYME obtiennent globalement des tendances similaires avec, toutefois quelques résultats différents. Sur 3618 individus composant l'échantillon en 1980, 1593 sujets admis ont des parents de nationalité française, 629 ont un père maghrébin (avec dans 72% des cas, la mère de même origine que le père). Si on note une majorité d'ouvriers chez les pères maghrébins comme chez les pères français, "les Français sont plus souvent employés" (14% contre 7,5%). En revanche les périodes de travail précaire et de chômage sont davantage le fait de la population autochtone (48% contre 34,5%) et cette étude conclut à une précarité de l'habitat plus forte et à des ressources plus faibles pour les familles françaises.

LES FAMILLES VUES A TRAVERS QUELQUES ENQUETES

AUTEURS ET TITRES	THEMES	CARACTERISTIQUES DES FAMILLES
<p>ABALLEA, GLOGOWSKI : "Les familles de l'assistance". FORS, 1981</p>	<p>Echantillon de 320 familles dépendant de l'ASE</p>	<p>Nombre croissant de familles dissociées et instabilité des situations familiales.</p> <p>Difficultés financières nombreuses.</p>
<p>BAUDILLON, DONVAL, PATUREAU : "Maternités adolescentes". Rapport du Centre National et de Documentation des femmes et des familles. Avril 1990.</p>	<p>Enfants de mères adolescentes dont le milieu familial est étudié. Données pour 1989.</p>	<p>Bas niveau socio-économique</p> <p>Fratricie nombreuse</p> <p>Foyer dissocié, violence</p> <p>Précarité de la situation professionnelle des parents</p>
<p>CADORET : "Le devenir des enfants placés dans la Nièvre ou le jeu de la reproduction familiale". IRTS - Rennes - Déc. 1989.</p>	<p>Enfants placés au début des années 50 dans le Morvan. Les familles nourricières sont aussi étudiées.</p>	<p>Les familles nourricières sont à large majorité agricoles et ne transmettent pas d'héritage social.</p>
<p>CHAZAL de MAURIAC et alii l'Action Educative en Milieu Ouvert, CTNERHI, 1979.</p>	<p>Familles bénéficiaires d'AEMO (Nord, Var, Caen, Quimper, St-Etienne et Grenoble)</p>	<p>Familles nombreuses fortement représentées</p> <p>Familles carencées.</p> <p>Tendance à l'accroissement des mesures familiales dues au rajeunissement des publics</p> <p>Bas niveau socio-économique de ces familles.</p>

<p>CORBILLON, ASSAILLY, DUYME : "L'enfant placé ; de l'assistance publique à l'Aide Sociale à l'Enfance" Ministère de la Santé et de la Protection Sociale - 1989</p>	<p>Familles d'enfants placés en 1950, 1965 et 1980.</p>	<p>L'âge des parents influe sur la réussite du placement.</p> <p>Surreprésentation des familles nombreuses (autour de 4 enfants). Persistance des familles surnombreuses.</p> <p>La dissociation des familles est davantage le fait des familles françaises que des familles étrangères.</p> <p>Leur statut socio-économique est bas (plus de familles ouvrières chez les étrangers que chez les Français).</p>
<p>FENET, SAGOT-DUVAUROUX : "Les enfants placés" - ADNSEA 1989</p>	<p>Familles d'enfants placés au centre de Phalempin et dans le cadre de la DDASS Nord entre 1945 et 1981.</p>	<p>Familles dissociées (hausse des divorces et des séparations).</p> <p>Taille élevée des familles :</p> <p>41,5% >5 enfants DDASS 53,4% >5 enfants Phalempin</p> <p>Faible niveau socio-économique (surreprésentation de pères ouvriers).</p>
<p>GAUDIN, PERCEROT : "La notion d'inadaptation". CTNERHI, 1979.</p>	<p>Résultats d'une enquête diachronique dans le cadre de l'AEMO d'Isère. L'inadaptation des familles est étudiée de 1955 à 1977</p>	<p>Instabilité du couple parental.</p> <p>Taille des familles plus élevée que la moyenne (4,2 enfants)</p> <p>Une majorité croissante de familles d'ouvriers non qualifiés.</p> <p>Un pourcentage croissant d'étrangers parmi les familles signalées comme inadaptées.</p>

<p>LAHALLE : "Délinquance des jeunes immigrés et politiques institutionnelle" in "Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés". Vaucresson, 1982.</p>	<p>Enquêtes effectuées à partir de dossiers jugés par cinq cabinets de juges pour enfants. La situation familiale des étrangers spécialement est évaluée</p>	<p>60 % des familles maghrébines de l'échantillon ont plus de 7 enfants</p> <p>59 % des pères de famille maghrébines sont OS contre 22 % des pères Français.</p> <p>Les problèmes conjugaux sont davantage le fait des Français.</p>
<p>LAMARCHE Colette : "Ces familles dites dangereuses" ADSSEAD, 1990.</p>	<p>Familles bénéficiaires de mesures d'AEMO dans différents secteurs du département du Nord</p>	<p>Fragilité et multiplicité des unions, fort taux de familles monoparentales (33,8 %).</p> <p>Milieu social défavorisé (emplois sous qualifiés, importance relative du chômage et de l'inactivité, bas niveau de formation).</p> <p>Habitat souvent précaire.</p>
<p>LEPAGE-CHABRIAIS : "Les adolescentes en difficulté". Revue de l'AFSEA, 1976</p>	<p>Familles d'adolescentes prises en charge dans des établissements spécialisés</p>	<p>Bas niveau socio-économique des pères des pensionnaires.</p> <p>Familles souvent inadaptées.</p>
<p>MALEWSKA, PEYRE et alii : "Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés". CRIV, 1982</p>	<p>Comparaison des caractéristiques des familles étrangères (spécialement maghrébines) et à partir d'une enquête menée auprès d'établissements de l'Education Surveillée</p>	<p>La taille des familles étrangères est plus élevée que celle des familles françaises.</p> <p>Le niveau socio-économique est en général plus bas (59 % des pères Maghrébins sont OS contre 22 % des pères Français).</p> <p>Stabilité plus grande des unions.</p>

Si la situation familiale apparaît être discriminante sur certains points, elle ne l'est pas en ce qui concerne la taille des fratries. Contrairement à certaines études dont nous nous faisons l'écho un peu plus haut, les auteurs constatent que les familles nombreuses ont des fréquences semblables dans les deux échantillons, en revanche, ils constatent que les familles maghrébines sont moins dissociées et que les unions sont plus durables. En outre, ces familles enregistrent moins de décès alors même que les pères maghrébins sont plus âgés à la naissance de leurs enfants (près de 60% ont plus de 30 ans alors que ce n'est le cas que pour seulement 30% des pères Français).

On observe donc globalement que comparativement aux familles d'enfants français, la situation socio-économique des familles étrangères et spécialement des familles maghrébines apparaît plus précaire, la taille des familles est également plus élevée. La situation du couple parental apparaît cependant plus soudée chez les maghrébins que chez les autres familles si tant est que le divorce et la séparation soient de bons indicateurs de la non cohésion familiale (DESDEVISES, LAHALLE, 1980; LEBON, MARANGE, 1982).

3 - CARACTERISTIQUES PSYCHO-SOCIOLOGIQUES ET COMPORTEMENT DE SOCIALISATION

A ce propos, on trouve beaucoup de travaux traitant des difficultés psychologiques et relationnelles des familles. Celles-ci sont souvent évoquées comme facteurs générant la déviance. De la sphère conjugale aux différents champs de la vie sociale, l'on peut repérer des critères d'inadaptation (CHAZAL de MAURIAC et Alii, 1979 ; CORBILLON, ASSAILLY, DUYME, 1989).

- une instabilité affective du couple,
- des situations conflictuelles (à l'intérieur du couple ou entre parents et enfants),
- des carences éducatives,
- des troubles du comportement,
- des troubles psychiatriques,
- des troubles affectifs,
- des carences matérielles,
- des sévices et mauvais traitements,
- des antécédents de délinquance.

Nous reviendrons plus précisément sur ces différents critères au cours du chapitre quatre, en effet, les caractéristiques objectives relatives aux comportements ou aux pathologies des enfants ou des adolescents sont très souvent étudiées en fonctions des inadaptations des familles.

Les services sociaux considèrent qu'une frange non négligeable de parents appartiennent à la catégorie dite des "cas sociaux" qui souffrent de nombreux handicaps, dont l'alcoolisme apparaît l'un des plus fréquents (LEPAGE-CHABRIAIS, 1982). D'une manière générale, les auteurs s'accordent sur le fait que ces familles connaissent un cumul de difficultés.

CORBILLON, ASSAILLY et DUYME examinent les corrélations entre les difficultés de l'enfant et celles des parents pour vérifier l'hypothèse d'une reproduction intergénérationnelle. Ainsi s'agissant du tempérament des parents, les représentations qui en sont faites sont reliées aux troubles de comportement de l'enfant. Toutefois les auteurs prennent-ils la précaution de noter la tendance qu'ont les travailleurs sociaux et les éducateurs à interpréter les comportements des enfants en fonction de la représentation qu'ils ont de celui des parents. Dans le même sens, l'alcoolisme des parents semble engendrer des troubles du comportement et des difficultés d'ordre psychologique. Ainsi, retard scolaire, difficultés d'apprentissage scolaire, délinquance et débilité profonde sont plus fréquents chez les enfants des parents alcooliques ; de même, la santé, l'état psychologique de l'enfant sont plus lourdement et fréquemment affectés dans le cas de tels antécédents.

Les auteurs notent également une relation entre l'existence de psychopathologies chez les parents et chez les enfants. Les caractéristiques défavorables sont accentuées lorsque les deux parents sont atteints.

La délinquance des parents n'apparaît pas être en relation immédiate avec le développement de l'enfant, en revanche elle a des influences sur son comportement de socialisation (plus grande fréquence de consultations médico-psychologiques, troubles du comportement etc...).

Enfin, dans les relations parents-enfants, ce sont les mauvais traitements qui entraînent les difficultés les plus graves chez l'enfant tant au plan du développement physique que du développement psychologique et social. Ce sont davantage les relations mères-enfants qui sont incriminées pour expliquer les carences de développement chez l'enfant mais cela tient sans doute au fait que les données qui existent dans les dossiers se

rapportent essentiellement aux mères. Nous développerons, particulièrement au cours du chapitre quatre l'analyse des populations suivant les causes qui ont motivé leur placement.

L'enquête de la FORS menée au début des années 80 sur un échantillon de 320 familles de l'ASE tentait d'identifier ces familles par rapport aux causes de recours à l'institution. A l'idée intuitive selon laquelle, on pouvait opérer une différenciation entre les familles qui, victimes de la crise économique avaient plutôt recours aux prestations et celles qualifiées de marginales qui faisaient l'objet de mesures de recueil et de garde, les auteurs préféraient une autre distinction, la différence étant pour eux moins économique que psychologique et sociale. Le clivage rendrait davantage compte de l'existence ou, le cas échéant, de l'absence d'histoire familiale, de repères identificatoires chez ces familles (ABALLEA, GLOGOWSKI, 1983).

4 - LES GROUPES DE POPULATION

Des enfants placés aux jeunes délinquants français ou étrangers, filles ou garçons, les populations sont saisies en tant que groupes. Le descriptif est là aussi objectivé grâce aux critères socio-démographiques ou socio-économiques classiques, les groupes sont parfois décrits également par rapport à leur mode de vie, à leurs pratiques culturelles au sein des aires de vie. La question de leur devenir est aussi un problème qui préoccupe les chercheurs et ce d'autant plus que l'on s'attache à connaître les modalités d'insertion de ces populations. Dans cette perspective évaluative qui commence à être adoptée, les études longitudinales tendent à se développer.

4-1. Les enfants placés

Les caractéristiques socio-démographiques des enfants placés ne font souvent que reproduire implicitement celles de leur famille d'origine. Tout au plus, s'attache-t-on à relever leur origine géographique, leur provenance avant la prise en charge, leur sexe -car il s'avère bien souvent qu'il est des difficultés que l'on repère davantage chez les garçons ou chez les filles et spécialement au moment de l'adolescence- leur âge, car là encore les comportements diffèrent et l'âge oriente bien souvent les modalités de prise en charge ; à ce propos, tous les auteurs constatent également un rajeunissement de l'âge de prise en charge.

Les enfants placés sont plus spécialement saisis par rapport à des comportements et à leur évolution au cours du placement ou à leur sortie d'établissements, ou encore par rapport à leur modalité d'entrée dans la vie autonome (BAUER, 1981 ; CADORET, 1989 ; CORBILLON, ASSAILLY, DUyme, 1989). Nous étudierons les résultats de ces analyses dans la partie relative aux catégorisations professionnelles.

4-2. Les jeunes délinquants, déviants ou jeunes en difficulté

Parmi les jeunes délinquants, on voit surgir de nombreuses catégories : les jeunes filles ou jeunes gens, les étrangers, les "bandes", les adolescents ou post-adolescents en difficulté sont aussi étudiés sur des critères socio-démographiques et l'on fait alors largement référence à leur origine familiale, mais on observe, là encore, une majorité d'analyses de type psychologique ou psycho-social dont nous ferons plus largement écho dans le second point du chapitre quatre. Les résultats sont d'autant plus fins et précis qu'ils se fondent sur des enquêtes dans des lieux bien circonscrits dans lesquels les auteurs ont eu le champ libre pour mener leurs études.

Parmi les caractéristiques socio-démographiques, le sexe et l'origine ethnique sont des critères discriminants. Il apparaît, pour le premier de ces critères que les jeunes filles n'adoptent pas les mêmes comportements déviants que les jeunes gens, certains auteurs parlent d'ailleurs de "problématique spécifique de la jeune fille" (TABOADA-LEONETTI, 1982) ; pour le second critère, la délinquance étrangère revêt pour le sens commun des spécificités dont les chercheurs examineront le bien fondé.

4-3 Les jeunes filles

Peu de travaux s'attardent à caractériser la déviance ou les difficultés des jeunes filles et ceux-ci font une large place à l'analyse psychologique. On notera parmi les travaux exclusivement consacrés à cette population particulière, l'enquête de Michèle LEPAGE-CHABRIAS sur les "adolescentes en difficulté" ; cette enquête réalisée dans des établissements d'accueil s'appuie sur un questionnaire détaillé permettant une description précise de ces adolescentes. Depuis cette étude qui date de 1976, il n'y a pas eu d'enquête de cette importance qui renouvelle la connaissance de cette population spécifique. On notera cependant que les autres travaux traitent parfois du cas des jeunes filles mais il s'agit le plus souvent de sujets qui relatent les difficultés des jeunes étrangères, nous les

reprendrons ultérieurement. D'autres se consacrent à l'étude des maternités précoces, révélatrices chez beaucoup d'adolescentes de difficultés psycho-sociales entraînant souvent la nécessité d'un soutien ou d'une prise en charge. L'étude menée sous l'égide du Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles par Jacqueline PATUREAU, Laurence BAUDILLON et Elise DONVAL est tout à fait intéressante de ce point de vue.

L'enquête de Michèle LEPAGE-CHABRIAIS a été réalisée dans cinq régions choisies "pour leur diversité géographique et économique" :

- la région parisienne,
- la région du Nord,
- la région Rhône-Alpes,
- la Lorraine,
- les Pays de Loire.

Les quelques 80 établissements volontaires ont participé pour la plupart à l'étude et 1420 dossiers ont pu être exploités.

L'enquête s'intéresse aux caractéristiques sociologiques des jeunes et de leurs familles, à leur passé et dresse une typologie des jeunes filles prises en charge dans les différents établissements suivant leur inadaptation ou encore elle détermine leur capacité de socialisation. Nous reviendrons plus tard sur ce point dans un développement particulier. Suivant les établissements de prise en charge, les caractéristiques diffèrent notamment quant à l'âge de ces jeunes filles. Ainsi, les internats mixtes accueillent-ils des enfants à partir de six ans et des préadolescentes ; les internats de filles, des préadolescentes et des adolescentes de onze à dix-huit ans ; les foyers de semi-liberté s'adressaient à des jeunes filles dont la plupart avaient entre quinze et dix-huit ans, tout comme les maisons et hôtels maternels qui recevaient une majorité de jeunes mères entre quinze et dix-huit ans avec une frange non négligeable de jeunes adultes d'au moins vingt ans.

95 % des jeunes filles accueillies étaient de nationalité française, avec pour les étrangères une forte majorité de jeunes filles maghrébines. 6% des pensionnaires avaient un de leurs parents étrangers, le plus souvent une mère Française et un père Algérien. Ces jeunes filles sont en général issues d'un milieu social défavorisé. Dans ce questionnaire le passé de la jeune fille fait l'objet d'une attention toute particulière. Grâce aux informations obtenues dans les foyers de semi-liberté et les internats de filles, il s'agit de tester tout

comme dans l'étude longitudinale de CORBILLON, ASSAILLY et DUYME (1989) l'hypothèse selon laquelle les adolescentes reproduiraient un comportement d'inadaptation. Sont ainsi analysés les conditions de la naissance ; la santé, l'éducation de l'enfant de zéro à trois ans, la scolarité fait aussi l'objet d'une étude particulière. Les incidents de santé apparaissent relativement marginaux mais peuvent avoir une incidence sur l'organisation de la personnalité d'autant plus qu'ils se sont produit tôt dans l'enfance. Si la majorité des jeunes filles ont vécu dans leur famille, peu ont bénéficié d'une structure familiale complète, la situation des couples s'étant souvent dégradée ; parmi les jeunes filles accueillies dans les foyers de semi-liberté, une frange non négligeable avait été placée à la DDASS entre trois et six ans.

L'échantillon comportait aussi trois cent soixante-huit jeunes mères célibataires, les questions posées concernaient la grossesse, la santé de la mère et de l'enfant, le suivi médical, l'identité du géniteur, les modes de garde de l'enfant et les aides financières demandées ou attribuées aux jeunes mères. Les résultats obtenus ont montré que les jeunes femmes désiraient garder leur enfant sans que le père puisse avoir une quelconque autorité sur lui. Généralement d'origine d'Afrique du Nord ou d'Afrique Noire celui-ci reconnaissait rarement l'enfant qui représentait pour la mère le moyen de pallier une carence affective au moins pendant les premières années. Le désir d'abandon ne fut dès lors guère constaté. Toutefois la précarité de leur situation financière et les difficultés que les jeunes pourraient à la fois éprouver face aux besoins de leur enfant et face aux exigences de la vie professionnelle laissaient à penser qu'un placement ultérieur de l'enfant serait effectué.

L'ouvrage de PATUREAU, BAUDILLON, DONVAL tente de repérer les maternités adolescentes. A partir des données de l'INSEE, le nombre d'adolescentes entre 1982 et 1987 est comptabilisé ; le nombre de naissances par catégories d'âge est aussi répertorié, ce qui permet compte tenu de la connaissance que l'on a des interruptions volontaires de grossesse d'évaluer les maternités adolescentes.

En 1987 sur 6030 enfants déclarés vivants nés de mères de moins de dix-huit ans 4732 sont des enfants naturels, 1298 sont issus de parents mariés, un bon nombre de mariages ayant été précipités par la grossesse de la mère. Les mères sont ici françaises à 87%.

Une enquête de l'INSERM réalisée sous l'égide du docteur CHOQUET en 1989 sur les adolescentes hospitalisées, permet de compléter ces résultats. 3500 fiches d'adolescentes de 13 à 19 ans ont été répertoriées. Elles fournissent des données sociales et psychologiques

LES MERES DE MOINS DE 18 ANS DE 1982 à 1987

- 1982 : 9 269
 - 1983 : 8 236
 - 1984 : 7 729
 - 1985 : 6 858
 - 1986 : 6 458
 - 1987 : 6 043

LES MERES DE MOINS DE 16 ANS DE 1982 à 1987

- 1982 : 823
 - 1983 : 786
 - 1984 : 785
 - 1985 : 725
 - 1986 : 718
 - 1987 : 646

POURCENTAGE DES NAISSANCE CHEZ LES MOINS DE 18 ANS ET 16 ANS

Années	Nbre total de naissances	Taux chez les < 18 ans pour 1000	Taux chez les <16 ans pour 1000
1982	797 223	11,0	1,03
1983	748 525	11,0	1,05
1984	759 939	10,2	1,03
1985	768 431	8,9	0,94
1986	777 468	8,3	0,92
1987	767 828	7,8	0,84

POURCENTAGE D'IVG CHEZ LES MOINS DE 18 ANS

Années	IVG totales	IVG < = à 18 ans	Taux d'IVG pour 1000	Population < = 18 ans	Population tous âges 13-45 ans
1982	181 053	13 667	5,50	2 485 736	13 754 941
1983	182 786	12 953	5,18	2 500 180	14 030 798
1984	180 714	12 550	5,01	2 505 994	14 137 891
1985	173 258	11 384	4,53	2 511 143	14 254 925
1986	166 739	10 896	4,33	2 516 700	14 376 106

Source : BAUDILLON; DONVAL, PATUREAU : "Maternités adolescentes". Rapport du Centre National et de Documentation des femmes et des familles". Avril 1990

sur les adolescentes hospitalisées lors de leur grossesse ou au moment de l'accouchement. Selon CHOQUET "21% de ces jeunes ont des problèmes sociaux" (familles nombreuses, parents au chômage, familles dissociées, jeunes au chômage, niveau scolaire faible).

4-4. Les jeunes gens

Les informations concernant les adolescents en difficulté proviennent de sources diverses. D'une part, les données sociologiques sont issues d'enquêtes réalisées dans des établissements de prise en charge. Elles proviennent aussi des dossiers constitués par les juges pour enfants ou les services de police. L'enquête menée par Michèle LEPAGE-CHABRIAS et Michel MORFIN sur les anciens d'établissements spécialisés fournit plus particulièrement des informations sur l'utilité des placements. Outre les caractéristiques d'âge et d'origine socio-culturelle, cette étude évalue l'évolution de leurs troubles au cours de leur séjour et dresse aussi le bilan de leur insertion professionnelle. D'autres études telle celle de François VEDELAGO (1982) reprend les informations issues de procès verbaux établis par les services de gendarmerie pour établir son étude de la délinquance localisée à un canton de la Dordogne. Enfin un certain nombre de travaux étudient la délinquance juvénile autochtone en comparaison avec la délinquance étrangère mais les indicateurs d'ordre socio-démographiques sont très succincts, ils sont relatifs aux situations familiales, nous les avons déjà évoqués; le groupe des étrangers sera étudié à part en se reportant particulièrement aux études de LAHALLE (1980) ; MALEWSKA-PEYRE et alii (1982) ; BAILLEAU, GARIOUD, BESSIN, CIRBA (1989).

L'échantillon constitué par Michèle LEPAGE-CHABRIAS et Michel MORFIN comprenait 415 garçons et 238 filles qui quittèrent à 96% l'établissement qui les avaient accueillis entre 1970 et 1979. Cet échantillon ne comportait que 3% d'étrangers. Ces jeunes entrèrent dans leur établissement entre 13 et 17 ans. La moyenne d'âge à l'entrée ne dépassant guère 15 ans. La sortie eut lieu, en général, entre 16 et 19 ans avec une moyenne d'âge de 17 ans et demi. Les durées de séjour s'étalèrent entre 0 et 4 ans. Si les auteurs notent "qu'aucun milieu culturel n'est à l'abri de l'inadaptation de ses enfants, les plus pauvres en sont cependant plus menacés". Alors que les familles aisées représentent 17% dans l'échantillon, les situations économiquement faibles constituent 38% des cas. Les autres caractéristiques familiales sont celles déjà relevées plus haut : taille élevée des fratries, fraction importante de parents souffrant de handicaps sociaux etc...

Le devenir des anciens est étudié par rapport à leur insertion professionnelle, l'obtention de diplôme et la situation matrimoniale. De cette enquête il ressort que les jeunes ont profité de leur placement et d'autant plus que les troubles qui l'ont motivé ne sont pas trop graves, que la collaboration avec les familles a été facilitée et que la durée de placement a été suffisamment longue. Ainsi les auteurs allant à contre-courant de l'idéologie usuelle observent que ce sont les séjours de trois à quatre ans qui furent les plus profitables. Les courts séjours, remarquent-ils toutefois peuvent être bénéfiques dans le cas où les familles sont particulièrement soucieuses de l'avenir de leurs enfants et "capables d'évoluer avec l'aide d'une tierce personne", mais ces cas sont relativement marginaux.

Lors de l'enquête, 48% exerçaient un emploi stable, 27% n'avaient pas encore d'activité durable. Pour 40% des ex-pensionnaires, l'emploi exercé correspondait à la formation suivie dans l'établissement. Si les professions exercées par les anciens quelques années après leurs sortie restent très modestes dans leur ensemble, certaines traduisent une promotion sociale. C'est le cas de jeunes devenus travailleurs sociaux ou professeurs; ceux-ci sont restés très minoritaires cependant.

L'étude menée par François VEDELAGO en 1982 a pour terrain d'application le canton de Terrasson en Dordogne. Les indicateurs retenus pour décrire la population sont l'âge, le sexe, la situation familiale des jeunes et leur origine ethnique. La répartition par âge figure dans le tableau suivant :

REPARTITION DE LA POPULATION DELINQUANTE MINEURE PAR AGE
SELON LES ANNEES (en pourcentage)

	1978	1979	1980	1981	1982	Ensemble tranches d'âge
13 ans et moins	5,5	5,20	-	24,39	11,11	13,90
14 ans	16,6	5,20	16,6	19,50	22,20	16,12
15 ans	-	26,30	-	17,00	-	13,90
16 ans	27,7	10,50	33,3	19,50	22,20	25,40
17 ans	27,7	47,36	50,0	14,60	11,10	25,80
18 ans	11,1	-	-	2,40	22,20	5,30
Sans réponse	11,1	5,20	-	2,40	11,10	5,30

Source : VEDELAGO "Délinquance et environnement social" - CDIPEIS, 1983.

La délinquance des mineurs apparaît concerner spécialement la population des 16-17 ans (46,2% des jeunes). Les actes de délinquants sont le cas des jeunes gens (80%) et lorsqu'il s'agit des jeunes filles, ce sont principalement des cas de fugues qui sont relevés.

A Terrasson comme ailleurs, la population délinquante est issue des classes populaires (72% ici). Contrairement à d'autres études, les auteurs ne relèvent pas ici l'incidence des facteurs traditionnellement incriminés dans la production des déviances (dissociation familiale, chômage etc...).

4-5. Les jeunes étrangers

La délinquance ou les difficultés des jeunes étrangers suscitant une prise en charge institutionnelle fait l'objet de nombreux travaux et notamment de ceux du CRIV (LAHALLE, DESDESUISES, 1980 ; MALEWSKA-PEYRE et alii, 1982 ; MALEWSKA-PEYRE, GACHON COSTA-LASCOUX et alii, 1985). La problématique retenue consiste à évaluer le bien-fondé de l'affirmation selon laquelle la délinquance serait le fait principalement des étrangers. Les jeunes filles étrangères constituent au sein de ce groupe, une population particulière dont il conviendra d'examiner les caractéristiques de façon spécifique. D'une manière générale, lorsque les auteurs font état de la délinquance étrangère, ils prêtent une attention particulière au groupe dominant à savoir le groupe des Maghrébins.

L'observation des mineurs délinquants placés au centre de Juvisy conduit Francis BAILLEAU et Vincent PEYRE à constater la forte minorité des jeunes étrangers au sein des effectifs (42%). Ceux-ci sont d'ailleurs pour la moitié d'entre eux d'origine maghrébine.

Les études entreprises sur différents aspects de l'identité des jeunes étrangers sous la direction de Hanna MALEWSKA-PEYRE ont pour support un échantillon de 500 jeunes gens parmi lesquels des garçons Maghrébins, des garçons Français, des garçons Ibères, des jeunes filles des trois ethnies ou nationalités sus-mentionnées appartenant à un groupe de référence et des groupes constitués de la même façon mais cette fois les jeunes appartiennent au groupe des mineurs de justice. Certains des travaux menés à partir de cet échantillon sont à caractère psychosocial, d'autres permettent d'établir certaines spécificités sociologiques des jeunes étrangers.

Les jeunes mineurs de justice qu'ils soient Français ou Maghrébins sont issus des milieux sociaux les moins favorisés. L'analyse du statut professionnel des parents montre

une prédominance d'ouvriers, de manoeuvres ou de personnels de service ; les ressources familiales sont faibles et le statut social instable. Cependant on constate que les peines et les sanctions prononcées à l'égard des seconds sont souvent plus lourdes (LAHALLE, 1980). De même chez les mineurs de justice Français comme étrangers, on relève de nombreux traits communs : une scolarité difficile qui ne permet pas l'acquisition des compétences nécessaires pour intégrer le monde du travail, un passé familial souvent marqué par des ruptures, un ancrage difficile dans la réalité, des attitudes tantôt révoltées tantôt résignées qui finalement rejaillissent dans le flot des expériences vécues pour renforcer une image de soi perçue comme négative et susciter des désirs exacerbés de revalorisation. La délinquance est alors un moyen utilisé pour atteindre cet objectif. Ces caractéristiques seraient nettement accentuées chez les jeunes d'origine immigrée particulièrement du fait du racisme dont ils sont la cible. Cette conclusion de l'ouvrage Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés (CRIV, 1982) est à nouveau rapportée dans les Actes des cinquièmes journées internationales de Vauresson (CRIV, 1985).

4-6. Les jeunes filles étrangères

Il apparaît à la lecture des différents travaux, que les jeunes filles d'origine étrangère connaissent des troubles spécifiques. Les auteurs qui sont amenés à les évoquer font particulièrement écho au cas des jeunes filles maghrébines.

Dans la revue de l'AFSEA consacrée aux adolescentes en difficulté, le docteur Paul LE MOAL alors médecin-psychiatre au centre d'observation de Chevilly rend compte d'une étude réalisée sur cent adolescentes d'origine nord-africaine placée dans ce centre au cours des années 1970 à 1974. Certains aspects sociologiques et psychologiques de ces jeunes filles sont relevés par comparaison avec un groupe de référence de jeunes filles d'origine française choisies au hasard et ayant séjourné au centre durant la même période. Il apparaît au total que les niveaux scolaire, le motif de placement ainsi que le comportement sexuel ne distinguent pas les deux groupes. Pour les jeunes Nord-Africaines, l'autorité paternelle mal supportée serait à l'origine des comportements suscitant la prise en charge institutionnelle. C'est aussi la remarque que font Claire BASDEVANT et Annick EYZAT dans une contribution relative aux "réactions des filles maghrébines à l'autorité du père" (Les jeunes immigrés: eux et nous, CRIV, 1980). Quant à Isabelle TABOADA-LEONETTI (Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés, CRIV, 1982), elle constate à travers la comparaison entre les jeunes filles et les garçons mineurs de justice ou non, immigrés ou non que les conflits avec les parents sont plus fréquents pour les jeunes filles Maghrébines. Elles se distinguent des

garçons "par une adhésion à des valeurs culturelles moins traditionnelles et par un moindre attachement aux valeurs nationales " ce qui suscite parfois des ruptures avec leur famille.

4-7. Les bandes

Enfin, les "bandes" sont encore un groupe de population qui occupent une part importante des ouvrages que nous avons parcourus. Les jeunes sont vus ici comme des acteurs en interaction avec leur environnement. Nous sommes sur un registre méthodologique différent puisque les populations ne sont plus décrites à partir d'enquêtes et de travaux d'échantillonnage comportant un grand nombre d'unités. Il s'agit ici d'analyses de type ethnographique à partir d'observations sur le terrain, ou bien encore d'études reprenant les éléments issus d'entretiens semi-directifs avec des individus constituant des échantillons de taille restreinte.

C'est le cas des travaux de Michel de FORNEL et Francis RATHIER (1983), Jean-Charles LAGREE et Paula LEW-FAI (1985), François DUBET (1985), Bruno LEFEBVRE (1986) notamment.

Les jeunes décrits par LAGREE et LEW-FAI, appartiennent à la classe ouvrière et constituent des bandes stables établies localement. Ces bandes tendent à remplacer la famille et créent un "tissu relationnel intégrateur". Saisis à travers leurs modes de vie et leurs aspirations, leurs pratiques culturelles les différencient des jeunes non marginalisés ou même de leurs pairs qui constituent des groupes ayant adopté d'autres rites (les groupes rastas, pops, etc...). Marginalisés relativement aux normes, exclus des trajectoires scolaires usuelles auxquelles ils ne reconnaissent d'ailleurs guère de vertus valorisantes, leur projet d'avenir rejoint la situation professionnelle de leurs aînés : un emploi d'ouvrier qu'ils ne comptent pas obtenir avant quelques années. La délinquance, est souvent vue sur le mode de l'exploit, le moyen de se valoriser et d'affirmer son identité au sein du groupe. Quelque peu fatalistes, ils se sentent écrasés par le destin. La société est perçue comme un ordre immuable qui les contraint finalement à la "galère" et aux conduites excessives (DUBET, 1985).

De FORNEL et RATHIER ont étudié, les manifestations de la délinquance juvénile à Angoulême. Elles sont davantage le fait de groupes d'occasions qui se constituent en fonction des affinités et des origines sociales des jeunes et des ruptures qui les caractérisent (échec

scolaire, etc...) . Généralement ces groupes se font et se défont au rythme des dénonciations et des investigations policières qui les ont suscitées.

L'étude de Bruno LEFEBVRE s'intéresse quant à elle aux jeunes des quartiers de la banlieue de LYON. Les mêmes constatations de fond s'imposent : peu diplômés, leur avenir professionnel leur apparaît des plus sombres. Livrés à eux-mêmes dans les quartiers, ils vont se constituer en différents groupes ou réseaux selon les âges. La valorisation de soi passe par la capacité à rivaliser avec les membres des autres groupes, la délinquance a pour objet -paradoxalement- la reconnaissance sociale qui "passe par l'arboration de signes extérieurs d'intégration sociale". Posséder, par exemple, les mêmes vêtements que les jeunes des quartiers résidentiels (LEW-FAI, LAGREE, 1985) constitue un des aspects de cette volonté.

5 - LE DEVIANT COMME IDEAL TYPE

Enfin, les récits de vie, les études cliniques centrées sur les pathologies adolescentes se prêtent à des analyses plus globales pour brosser le portrait du jeune déviant et les approches psycho-sociales, à partir d'un diagnostic des carences qui caractérisent en fin de compte le déviant, vont interroger les modes d'intervention et les responsabilités de la société dans leur genèse. Par leur objet, ces analyses sont dialectiques. Nous les avons évoquées dans la première partie du rapport consacré à l'insertion. Nous les rappelons ici sans trop nous attarder.

L'adolescent déviant est ainsi décrit comme cet individu fragile n'ayant pas les repères identificatoires, spatio-temporels qui lui permettent de s'intégrer à la société, (SELOSSE, 1981, PITROU, 1981; LEOMANT, SOTTEAU- LEOMANT, 1983 ; LADSOUS et alii, 1983). Les ruptures et les carences de la petite enfance sont refoulées et se révèlent à l'adolescence s'exprimant parfois sur le mode de la violence. Les psychanalystes insistent sur l'incapacité des adolescents délinquants à réaliser le passage d'un univers symbolique vers le réel autrement que par un "agir agressif". L'aspiration à l'idéal rimbaldien de "l'ailleurs", de "l'autrement" naturel chez l'adolescent se réalise ici dans la transgression. Et l'idiosyncrasie expliquerait au moins partiellement le passage à l'acte : des sensations précises de nature émotionnelle ou corporelle sont souvent évoquées par l'adolescent avant le geste impulsif ou l'action délinquante (CHARTIER, 1986). Ces phénomènes sont bien connus des praticiens.

Quatrième chapitre

LES CATEGORISATIONS INSTITUTIONNELLES

Décrits en tant que sujets les individus composant les populations sont aussi décrits en tant qu'objets. Les processus décisionnels, qu'ils soient administratifs ou judiciaires, les réflexions des professionnels vis-à-vis des comportements qui sont soumis à leur analyse, conduisent à identifier les populations en tant que catégories objectivées. Ainsi, les publics sont-ils présentés dans les études en fonction des causes de placement, des délits commis et des sanctions prononcées.

1 - L'ANALYSE DES POPULATIONS SUIVANT LES MOTIFS DE PLACEMENT

Toutes les études quelque peu conséquentes présentent, soit de manière autonome, soit en complément d'autres éléments, une analyse des populations faisant l'objet de prise en charge en fonction des causes de placement.

CORBILLON, ASSAILLY et DUYME n'ont pas dérogé à cette quasi règle. Les résultats de l'étude longitudinale qu'ils publient, montrent une transformation de la population et des modalités de prise en charge par l'ASE entre 1950 et 1980.

On constate d'abord une baisse importante de la fréquence des abandons sur la période considérée. En l'espace de trente ans, cette fréquence est passée de 4 à 2 enfants sur 10. En revanche, le pourcentage des orphelins reste stable, cela se conçoit aisément. En effet aucune mesure sociale n'est à même d'influencer le taux de mortalité, tout au plus, celui-ci enregistre-t-il une légère baisse du fait des progrès de la médecine.

Le facteur "mésentente parentale" explique de plus en plus les placements. Ainsi, comme facteur principal, intervient-il trois fois plus fréquemment en 1980 qu'en 1950.

Sans doute agit-il conjointement avec d'autres éléments pour expliquer les placements mais l'occurrence accrue de ce facteur n'est pas fortuite, elle est à rapprocher des évolutions générales qui affectent la famille et "la transformation de la problématique de l'aide sociale à l'enfance" qui vise de plus en plus l'aide aux familles.

Les difficultés économiques sont encore un des éléments dont la fréquence augmente sur la période pour expliquer les placements (on observe un doublement de sa fréquence sur la période 1950-1980).

Enfin les auteurs ont procédé à un classement des motifs d'admission en sept grandes catégories correspondant à une typologie de carences familiales. Ils ont établi les motifs suivants de placement en établissement ou en famille d'accueil :

- la disparition sociale des parents (abandon, éducation laissée à une famille d'accueil, déchéance parentale etc...),
- la disparition biologique (décès des parents),
- les carences graves auxquelles peuvent faire suite des sanctions pénales : décision judiciaire, incarcération des parents, mauvais traitements, dangers pour la santé, la moralité ou la sécurité des enfants etc ...),
- l'état de santé des parents (maladie, hospitalisation, alcoolisme),
- la mésentente familiale,
- les carences éducatives,
- la précarité socio-économique.

Ainsi, les évolutions qui ont eu lieu sur la période 1950-1980 ont montré une augmentation forte des carences de type mésentente familiale et précarité socio-économique, l'importance des carences de santé et du "laisser-aller" éducatif. Quant aux carences graves et aux "disparitions biologiques ou sociales", elles ne sont plus guère incriminées pour motiver les décisions de placement.

Les mêmes causes sont aussi relevées dans l'étude de CHAZAL de MAURIAC, dont nous faisons l'écho au cours du chapitre précédent. Cependant, elle s'intéresse plus fondamentalement aux raisons qui conduisent au signalement de l'enfant et des familles. C'est ici l'occasion d'une interrogation plus générale sur "l'origine et la nature des difficultés des enfants".

Comment les difficultés générées au sein d'un contexte familial particulier rejaillissent-elles sur le comportement de l'enfant ? Quel est le rôle de l'enfant dans la production des conflits ? Telles sont les questions qu'examinent les différents services régionaux ayant en charge l'AEMO et évoquées à travers cette étude.

Lorsque le comportement de l'enfant est incriminé pour justifier de la prise en charge ; il s'agit en général d'enfants refusant le cadre scolaire ou celui du travail, dont le comportement apparaît intolérable vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leur entourage et pour les filles, d'activité sexuelle jugée trop précoce provoquant de facto, conflits et ruptures familiaux.

Les autres motifs de placement relevés sont relatifs à un milieu familial non propice à un développement harmonieux de l'enfant. Là encore, des conditions socio-économiques précaires, des enfants battus ou mal soignés, une mésentente conjugale, l'alcoolisme des parents ou bien leurs conduites de vie peu conformes à la morale commune expliquent les décisions de prise en charge des enfants.

L'inadaptation familiale comme raison de la présence d'enfants du Lot-et-Garonne dans des établissements de prise en charge est encore invoquée par le docteur Bernard ALLEMANDOU (1989). Il relève ainsi que les pensionnaires de ces établissements ont été signalés pour défaillance éducative des parents, précarité économique, inadaptation culturelle, ou pour "absence ou empêchement".

Francine FENET et Dominique SAGOT-DUVAUROUX (1989) consacrent également une partie de leur étude sur les enfants placés à l'analyse des motifs de leur placement. Selon les deux auteurs, la délinquance apparaît de moins en moins comme raison de prise en charge institutionnelle. Ce sont encore les carences familiales, éducatives et affectives, qui l'expliquent le plus fréquemment. L'évolution des prises en charge dans le Centre d'Apprentissage de Phalempin montre que de 72% dans les années 50, la délinquance n'intervient plus qu'à hauteur de 28% en 1980 pour expliquer le placement. En revanche, Les carences éducatives constituent 92% des motivations de placement et ce sur l'ensemble de la période, quant aux carences affectives, elles sont mises en cause dans plus de 50% des cas. Les deux auteurs montrent aussi que les familles et les enfants interviennent de plus en plus eux-mêmes pour demander le placement.

Parmi ceux qui relèvent et commentent les placements et les causes qui les ont motivés, Michèle LEPAGE-CHABRIAIS (1976) dans son étude sur les adolescentes en difficulté prises en charge dans des foyers, des internats ou des hôtels maternels étudie l'inadaptation des jeunes filles en fonction de l'univers familial qu'elles ont connu. Les influences de l'inadaptation des parents et de leur attitude vis-à-vis de leurs filles sont tour à tour étudiées. Le premier échantillon est ici constitué de 81 jeunes filles âgées en moyenne de onze ans et placées en internats mixtes. Si les deux tiers des familles sont signalées comme inadaptées, l'analyse factorielle tendant à rapprocher une typologie d'inadaptation des parents à une autre dressée pour les jeunes filles ne permet pas d'établir avec certitude une liaison entre l'inadaptation de celles-ci et celle de leurs parents. L'influence de certaines attitudes parentales est mise en évidence pour expliquer la survenue de certains troubles chez les jeunes filles. Ainsi l'auteur est-elle amenée à considérer les parents suivant les comportements qu'ils ont adoptés à l'égard de leurs filles. Elle différencie entre les "parents aimants", les "parents surprotecteurs", les "parents tyranniques", les "parents démissionnaires", et les "parents rejetants".

L'examen de l'inadaptation des jeunes filles compte tenu de l'attitude de leurs parents conduit l'auteur à considérer que lorsque les comportements inadaptés des parents convergent, la fréquence de plus graves difficultés existe chez les jeunes filles. Ce sont les parents démissionnaires qui apparaissent le plus fréquemment parmi la population étudiée : la moitié des jeunes filles perturbées furent délaissées par leurs parents qui sont en outre très souvent connus pour leur alcoolisme. Nous reviendrons ultérieurement sur les typologies de jeunes filles établies par Michèle LEPAGE-CHABRIAIS en fonction de leurs comportements et de leurs troubles.

La même analyse est reproduite pour les jeunes filles accueillies en internats de filles et foyers de semi-liberté. Les échantillons furent constitués de 312 jeunes filles en internats et 319 en foyers de semi-liberté. Le même constat est fait de l'impossibilité d'établir une liaison entre l'inadaptation des parents et celle de leurs filles, toutefois l'occurrence de certains événements affectant la sphère familiale ou de certaines caractéristiques parentales ne semblent pas devoir être négligés comme co-facteurs (c'est le cas de maladie organique grave, de maladie mentale, de débilité ou d'alcoolisme chez l'un au moins des parents).

L'influence du comportement parental vis-à-vis de leurs filles tendrait là encore à expliquer partiellement certains traits d'inadaptation des jeunes filles. Les attitudes surprotectrices de la part des parents favorisent en général le développement de

comportements agressifs voire délinquants de la part des jeunes filles. Toutefois l'attitude du conjoint module généralement celle du parent surprotecteur qui est souvent la mère. Les familles dont l'un des parents est "tyrannique" -le plus souvent, il s'agira du père- constituent également un cadre pathogène pour le développement de leurs enfants mais les conséquences néfastes sont toutefois moins flagrantes. La démission des parents est un cas très fréquent chez les jeunes filles prises en charge et globalement elle contribue à la passivité des enfants. Le rejet des parents et celui du père davantage encore que celui de la mère est à l'origine des troubles de la personnalité les plus graves observés chez les jeunes filles, il conduit à la maladie mentale dans des cas très fréquents.

S'agissant des jeunes femmes ayant été accueillies en hôtels maternels, il est plus difficile d'obtenir des renseignements sur leur environnement familial, les établissements d'accueil n'étant pas tenus à la gestion de telles données. Il apparaît cependant que les troubles dont souffrent les pensionnaires sont au moins partiellement dûs à l'incapacité des parents à répondre à leurs besoins.

Globalement, si les inadaptations parentales peuvent intervenir comme co-facteurs dans la genèse des difficultés des adolescents ou des enfants. Les auteurs refusent généralement l'explication déterministe. Ainsi, CORBILLON, ASSAILLY, DUYME considèrent-ils à travers leur étude longitudinale que la reproduction intergénérationnelle ne représente que 10% des cas.

2 - L'ANALYSE DES POPULATIONS PAR RAPPORT AUX ACTES COMMIS ET AU TYPE DE DELINQUANCE

La population des délinquants notamment est aussi étudiée relativement aux actes qu'elle a commis. Les analyses qu'ils suscitent permettent de dégager une typologie de la délinquance. A chaque forme, pourrait alors correspondre un remède particulier. Mais notre propos n'est pas de relater ici toutes les solutions qui pourraient être envisagées. Nous nous contentons de présenter les différents contours que revêt la délinquance à travers les actes qui la caractérisent. En effet, leur mise en relief participe d'une meilleure connaissance des populations.

Dans l'étude de François VEDELAGO, Délinquance et environnement social, figure une analyse des manifestations délinquantes dans le canton de Périgueux. Il s'agit essentiellement d'atteintes aux biens. Les vols dans les magasins ainsi que les vols ou emprunts de véhicules à

moteur sont les actes délictueux les plus fréquemment observés. Cette délinquance est essentiellement individuelle, les stratégies sont peu élaborées. Quand plusieurs individus sont impliqués, ils agissent soit dans le cadre de groupes occasionnels pour un ou deux délits soit dans le cadre de bandes impliquées dans plusieurs délits. Il est rare toutefois d'observer la même association d'individus pour chaque acte délictueux commis.

Le sexe constitue également ici un critère discriminant. Chez les filles, les fugues représentent en effet près de 50% des conduites déviantes contre à peine 15% chez les garçons. La fugue ne se réalise pas au même âge suivant le sexe, plus tardive chez les filles que chez les garçons (vers 17-18 ans pour les premières et 14 ans pour les seconds), elle réalise un désir d'émancipation relativement à la famille. De même les comportements délinquants apparaîtront plus précocement chez les jeunes d'origine étrangère que chez les jeunes Français.

Enfin les actes délictueux les plus graves sont la plupart du temps le fait des récidivistes.

L'étude de Philippe PITAUD et Robert ALLEE relative à l'évaluation d'un service de prévention spécialisée à Hyères, expose le phénomène de la délinquance à travers les statistiques de la justice. En 1984, 53 cas de délinquance ayant entraîné une prise en charge judiciaire étaient relevés : 4 chez les filles, 49 chez les garçons. Il s'agissait dans la majorité des cas de vols avec violence pour 40% des faits incriminés, il n'est pas fait mention ici du type de délinquants qui commettent ces actes. L'usage et la détention de drogues est aussi évaluée. La consommation concerne essentiellement la catégorie des 18-25 ans, le nombre d'interpellations est en outre sept fois supérieur pour les garçons que pour les filles. L'analyse des fugues fait l'objet d'un développement plus important. 917 cas de fugues sont ainsi relevés dans le Var en 1980 par les services de la Brigade des mineurs et le commissariat de police. Les fugues se situent essentiellement entre 14 et 17 ans, concernent des jeunes de tous les milieux sociaux et correspondent à une situation de crise qui, si elle est appréhendée, peut trouver une solution. Les fugues, là aussi, sont davantage le fait des filles et l'âge le plus fréquent auquel elles se produisent figure dans la tranche des 16-18 ans. Le motif familial est dans ces cas le principal parmi ceux invoqués. A Hyères le phénomène de la récurrence concerne 37,5% des jeunes fugueurs. Les durées courtes sont fréquentes (un ou deux jours, puis celles de trois jours), mais on note également un nombre élevé de fugues dépassant la semaine. La conclusion des fugues conduit généralement soit à un retour en famille ou dans l'établissement dans lequel l'adolescent était placé soit au

placement dans un nouvel établissement. Les auteurs relèvent cependant qu'un nombre élevé de retours ne trouve pas de solutions satisfaisantes.

La plupart des travaux et des recherches qui s'intéressent aux formes concrètes de la délinquance et de la déviance ont pour objet la comparaison de populations françaises à des populations étrangères et spécialement maghrébines. Nous utiliserons donc à nouveau ici, les principales références évoquées dans les précédents paragraphes consacrés aux populations étrangères.

L'enquête menée par Marie-Claire DESDEVISES concernant la délinquance étrangère et la réaction judiciaire qu'elle entraîne (cf Les jeunes immigrés : eux et nous, CRIV, 1980) permet d'établir entre autres résultats une typologie de la délinquance étrangère.

Les résultats se fondent sur l'examen de 153 dossiers judiciaires sélectionnés pour des délits significatifs et commis par des Algériens, des Portugais et des Français d'origine algérienne dans la région de Nantes de 1970 à 1973. Le dernier groupe étant en quelque sorte le groupe témoin. L'auteur cherche en effet à tester entre autres hypothèses, celle d'une influence de la situation sociale sur la délinquance. Les Français du groupe témoin, s'ils partagent avec les autres groupes une originalité culturelle, se situent toutefois dans une autre situation sociale du fait de leur appartenance nationale. Les types de criminalité établis apparaissent finalement dépendre davantage de facteurs sociaux. On constate notamment que la délinquance étrangère est généralement plus précoce que la délinquance autochtone.

Quant aux caractéristiques de la délinquance relevées par l'auteur elles se trouvent répertoriées dans les catégories suivantes :

- La délinquance "d'inadaptation" qui concerne la moitié des cas étudiés et qui correspond à des atteintes aux biens (vols à la roulotte, de véhicules, vagabondages, etc...),

- La délinquance violente (coups et blessures, vols avec violence, outrages à agents de la force publique) qui concerne un quart des cas étudiés,

- La délinquance "rusée" (abus de confiance, escroqueries, chèques sans provisions) qui ne concerne les étrangers qu'à hauteur de 10% et qui en revanche est davantage le fait des Français,

- La délinquance "professionnelle" (cambriolages, vols à la tire) très peu développée.

L'examen des formes de délinquance étrangères comparativement aux formes françaises révèle des différences ; les Français pratiquent une délinquance plus "acquisitive". Toutefois, on trouve un même taux de récidive avoisinant ainsi le tiers des actes délictueux, que ce soit dans les populations étrangères ou autochtones.

A l'intérieur du groupe des étrangers, on peut également opérer une différenciation suivant la nationalité.

La délinquance du groupe algérien est fréquemment violente (37%) et d'inadaptation (39%); elle est aussi professionnelle pour 13% des cas mais relativement peu "rusée".

La délinquance du groupe algérien français est essentiellement une délinquance d'inadaptation (60%), la délinquance violente est plus faible que pour le groupe précédent (22%) et la délinquance "rusée" marginale (10%).

Les deux groupes se différencient fortement quand on examine les actes de récidive beaucoup plus importants pour les seconds.

La délinquance du groupe portugais est de même que pour le second groupe une délinquance d'inadaptation (58%) mais aussi de violence (33%). Outre ces caractéristiques, on note également parmi cette population une importance relative de la délinquance féminine quasi inexistante chez les autres groupes et un taux de récidive plutôt faible (16%). Bien sûr compte tenu des hypothèses faites et des conditions d'échantillonnage (territoire restreint) cette enquête n'a pas prétention à être exhaustive pour l'ensemble du territoire.

De même, l'étude de Annina LAHALLE effectuée à partir de dossiers recueillis auprès de cabinets de juges pour enfants compare les actes délictueux des Français à ceux commis par des jeunes d'origine maghrébine. Cette enquête distingue de nombreuses catégories d'actes de délinquance dont il est difficile de rappeler les fréquences sous peine de rendre cet exposé rapidement indigeste. Nous restituons ici les principaux résultats auxquels elle aboutit.

Les infractions sont comparées pour les deux populations aux stades du parquet et au stade du jugement. Que ce soit à l'un ou l'autre de ces stades, les vols de voitures sont davantage le fait des Français (15-16% contre 10,3% pour les seconds). Les atteintes volontaires contre les personnes sont dues à parts égales aux Français et aux Maghrébins (6% environ des actes de délinquance notifiés). Les jugements à l'encontre des Français sont toutefois plus nombreux, la violence contre les personnes est en général le fait de gens plus âgés, or on note un âge plus avancé chez les jeunes Français. Ce sont surtout les vols avec violence qui discriminent entre les deux types de population. On observe effectivement une surcriminalité des jeunes Maghrébins dans ce registre mais l'isolement des cambriolages des autres vols avec violence inverse les proportions : les Français sont alors davantage concernés. Les autres vols (deux-roues, vols à l'étalage, vols de numéraires) sont les délits les plus fréquents commis par l'ensemble des jeunes. Mais on retrouve une plus forte proportion de jeunes Maghrébins au stade du jugement.

La récidive est également discriminante puisqu'elle est nettement plus fréquente et plus précoce chez les jeunes Maghrébins.

Le rapport présenté par BAILLEAU, GARIOUD, BESSIN et CIRBA expose les données obtenues auprès des tribunaux de Béthune et de Saint-Etienne. Ces données permettent de connaître les relations des mineurs auteurs d'infraction avec la Justice pénale. La recherche -il s'agit en fait d'un rapport préliminaire- porte sur 1 709 mineurs à Béthune et 1 722 à Saint-Etienne sur une période allant de 1960 à 1985.

La population issue de l'immigration est ici comparée avec la population française et la problématique retenue est assez différente de celles des ouvrages et articles évoqués ci-dessus. Si l'étude des infractions commises est précise, son objet n'est pas l'établissement d'une liaison entre le type d'actes délictueux commis et les caractéristiques de leurs auteurs. De même la séquence judiciaire ne se réalise pas sur un quelconque mode interactif ; la fréquence des différentes sanctions prononcées est simplement rapportée ici.

Enfin Jacqueline COSTA-LASCOUX (1985) fait le point sur la connaissance que l'on a de la délinquance étrangère. La réflexion conduit à nuancer l'explication culturaliste communément admise d'une sur-criminalité étrangère. Si les données obtenues permettent de connaître les taux respectifs de criminalité étrangère et française entre 1982 et 1983 (29,2% et 14,9% en 1983) elles ne différencient pas suivant l'âge des individus aussi n'est-elle que de peu d'utilité pour la connaissance de la population que l'on a ciblée. Cependant les statistiques judiciaires auxquelles l'auteur se réfère, relèvent comme il a déjà

été notifié plus haut une prédominance de la délinquance qualifiée de "musculaire" de la part des étrangers relativement à la délinquance plus "astucieuse" de la part des Français. L'auteur s'inscrit quelque peu en porte à faux contre ce jugement à l'emporte pièce. Les catégories qui s'apparentent finalement à ces formes d'étiquetage tant décriées par les chercheurs entretiennent dans l'opinion publique des confusions à l'origine de comportements de rejet. En matière de délinquance c'est tout le problème de la visibilité des comportements à travers la production de statistiques qui doit être posé (COSTA-LASCOUX, 1985 ; GAZEAU, 1983 ; CHARVET-PROTAT, JOEL, 1990).

3 - L'ANALYSE DES POPULATIONS DELINQUANTES RELATIVEMENT AUX SANCTIONS PRONONCEES.

Généralement, les travaux qui analysent les formes de la délinquance étudient également la réaction judiciaire qu'elle induit. Ils sont aussi ceux-là mêmes qui comparent la délinquance étrangère à la délinquance française.

Dès lors, les constatations générales et convergentes auxquelles nous conduisent cette revue de littérature sont les suivantes :

D'une part, les sanctions prononcées à l'égard des étrangers seraient plus fréquentes et également plus lourdes, d'autre part elles seraient l'expression d'une réaction judiciaire plus rigoureuse envers les étrangers qu'envers les populations autochtones.

Pour étayer cette thèse, précisons les résultats auxquels aboutissent certains de ces travaux.

Annina LAHALLE étudie notamment les décisions de garde à vue, de détention provisoire et les différentes peines prononcées à l'encontre des différents mineurs de justice. Si les jeunes Français font un peu plus fréquemment l'objet d'une garde à vue que les jeunes Maghrébins, les durées se prolongent pour ces derniers (pour 53,4% des jeunes Français, la durée est inférieure à 13 heures mais elle varie entre 13 et 24 heures pour les jeunes Maghrébins).

Cet état de fait est habituellement attribué par les policiers à une attitude différente des mères maghrébines de celle des mères françaises.

Les premières attendraient la comparution du père avant de "récupérer leurs enfants" alors que les secondes répondent immédiatement à une convocation de l'autorité judiciaire.

La détention provisoire montre également des différences. Les mandats de dépôts sont deux fois plus fréquents pour les Maghrébins que pour les Français (16% contre 8%) et également plus souvent ordonnés par le juge d'instruction. Pour plus de 53% des Français, ces détentions provisoires durent moins de 10 jours alors qu'elles varient de 1 à 3 mois pour les Maghrébins pour 54% d'entre eux. 20% des mesures sont prononcées à l'égard de Français de moins de 16 ans contre 28,6% envers les Maghrébins du même âge. Ces mesures sont prises pour des motifs différents selon les populations. Pour les Français, ce sont des vols de voitures ou des cambriolages qui les ont motivées, pour les Maghrébins, des vols à la tire ou des vols de numéraires.

Le type de délinquance commis (petite délinquance correspondant à une atteinte aux biens) par les Maghrébins et le caractère récidiviste de leurs délits pouvait selon l'auteur conduire à une propension plus élevée à la prise de mesures éducatives à leur encontre. En fait, il n'en est rien puisque les peines de prison concernent davantage les Maghrébins. Ceci s'explique par le nombre plus élevé de gardes à vue et de détentions provisoires qui les affectent mais aussi par les plus mauvais renseignements rapportés par les policiers à leur sujet et par une fréquence plus élevée des infractions de groupes.

Jacqueline COSTA-LASCOUX explique pour sa part que c'est effectivement le signalement différentiel aux autorités et également "le manque de garanties de représentation qui expliquent la réaction sociale nettement plus répressive à l'encontre de certains étrangers".

**TABLEAU SYNOPTIQUE PRESENTANT LES PRINCIPALES ETUDES
SOURCES D'INFORMATION SUR LES POPULATIONS**

AUTEURS ET TITRES	THEMES	SOURCES, METHODES ET DEMARCHES
<p>ABALLEA, GLOGOWSKI : "Les familles de l'assistance" - FORS juillet-septembre 1983</p>	<p>Etude identifiant les familles ayant recours à l'ASE et leurs stratégies vis-à-vis des institutions</p>	<p>Analyse sociologique à partir d'un échantillon de 320 familles.</p>
<p>BAILLEAU, PEYRE, "Acteurs objectivés : mineurs délinquants d'un centre d'observation fermé" in Annales de Vaucresson, n°21, oct.1984</p>	<p>Etude d'une population de mineurs placés en observation au centre de sécurité de Juvisy entre 1970 et 1976 et de la réaction institutionnelle à leur égard.</p>	<p>750 dossiers de mineurs, soit la totalité de la population juvénile ayant séjourné au centre de 1970 à 1976. Approche sociologique.</p>
<p>BAILLEAU, GARIAUD, BESSIN, CIRBA : "Justice des mineurs et immigration". Association de recherche en sociologie - MIRE. Avril 1989 (étude préparatoire pour une analyse future plus complète.</p>	<p>Etude longitudinale visant à analyser les rapports entre les mineurs de justice et la juridiction pénale suivant les origines culturelles des mineurs délinquants et les fréquences de leurs rapports à la justice.</p>	<p>Analyse des caractéristiques de 1 709 mineurs à Béthune et 1 722 mineurs à St-Etienne, à partir des statistiques judiciaires. Approche sociologique.</p>
<p>BAUDILLON, DONVAL, PATUREAU : "Les maternités adolescentes", Centre Nationale d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles, 1990.</p>	<p>Etude des conséquences juridiques, psychologiques, sociales et médicales de la maternité chez l'adolescente.</p>	<p>Analyse des résultats et des données de l'INSEE entre 1982 et 1987 Approche médicale et sociologique.</p>

<p>BAUER : "La multiplicité des intervenants. Impact dans la prise en charge des enfants cas sociaux". CTNERHI, 1981.</p>	<p>Etude de l'impact d'une intervention plurielle auprès des enfants cas sociaux sur leur état physique.</p>	<p>Echantillon de 100 enfants pris en charge en établissement et entretien avec le personnel d'encadrement.</p> <p>Approche sociologique et psychologique. Questionnaire d'entretiens semi-directifs</p>
<p>CADORET : "Le devenir d'enfants placés dans la Nièvre". IRTS Rennes, 1989</p>	<p>Etude du devenir d'enfants placés dans un village Intégration ou non de ces enfants devenus adultes dans les réseaux de parenté.</p>	<p>222 dossiers d'enfants de St-Martin du Puy.</p> <p>Analyse ethnographique et sociologique à partir de l'exploitation de ces dossiers.</p>
<p>CHAZAL de MAURIAC : "L'action éducative en milieu ouvert" CTNERHI, 1979.</p>	<p>Etude des institutions et de la population faisant l'objet d'une mesure d'AEMO.</p>	<p>Enquêtes parcellaires réalisées dans différents départements (Nord, Var) et villes (Caen, Quimper, St-Etienne, Grenoble).</p> <p>Echantillonnage et analyse de dossiers. Approche institutionnelle.</p>
<p>CORBILLON, ASSAILLY, DUYME : "L'enfant placé", Ministère de la Solidarité, de la santé et de la Protection Sociale, 1989.</p>	<p>Situation et devenir d'enfants placés.</p>	<p>Dossiers de 7 422 enfants pris en charge en 1950, 1965 et 1980.</p> <p>Etude épidémiologique et étude longitudinale échantillonnage, analyse stochastique et analyse de correspondance</p>
<p>DUBET et alii : "La galère". CADIS/EHESS, 1985</p>	<p>Analyse des conduites marginales des jeunes.</p>	<p>Analyse ethnographique et sociologique.</p>

<p>FENET, SAGOT-DUVAUROUX : "Enfants placés, pourquoi ?" 3ème tome, ADNSEA, 1989.</p>	<p>Evaluation des caractéristiques des enfants placés depuis 1945.</p>	<p>800 dossiers d'enfants placés dans le Nord et au centre d'apprentissage de Phalempin.</p> <p>Echantillonnage et analyse de dossiers. Perspective diachronique. Approche historique et socio-économique.</p>
<p>FORNEL (de), RATHIER : "Délinquance juvénile et travail social : étude des processus de marginalisation des jeunes à Angoulême. BERS, 1983.</p>	<p>Evaluation de la délinquance juvénile à Angoulême de 1960 à 1980.</p>	<p>Approche sociologique à partir des statistiques de la ville et descriptif du dispositif institutionnel de prise en charge.</p>
<p>GAUDIN, PERCEROT : "La notion d'inadaptation" CTNERHI, 1979.</p>	<p>Etudes et évaluation des populations dites "inadaptées", prises en charges dans le cadre d'AEMO judiciaire de 1955 à 1977.</p> <p>Réflexion sur le concept d'inadaptation.</p>	<p>500 dossiers répartis en cinq tranches de 100 dossiers (correspondant à des périodes allant de 1955 à 1977). Le terrain d'enquête et le département de l'Isère.</p> <p>Echantillonnage sur 500 dossiers suivant des analyses synchronique et diachronique. Approche sociologique.</p>
<p>LAHALLE : "Les rapports de police, les enquêtes des services sociaux et les décisions des juges" in "Les jeunes immigrés : eux et nous". CFRES Vaucresson, 1980.</p>	<p>Etude qui permet de cerner les caractéristiques de la délinquance étrangère comparativement à la délinquance française à travers les enquêtes de police et des services sociaux.</p>	<p>Enquête issue de l'analyse de 386 dossiers de mineurs jugés par cinq cabinets de juges pour enfants.</p> <p>Approche juridique et sociologique.</p>
<p>LAMARCHE : "Ces familles dites dangereuses". ADSSEAD. Rapport intermédiaire, juin 1990.</p>	<p>Etude présentant les caractéristiques des familles du département du Nord faisant l'objet d'une mesure d'AEMO judiciaire.</p>	<p>Enquête portant sur 596 ménages représentant 3 841 personnes.</p> <p>Approche sociologique.</p>

<p>LEFEBVRE : "La reconquête d'une identité" in "Les opérations "été jeunes"". CTNERHI, 1986.</p>	<p>Modes de vie et démarches identificatoires des jeunes en difficulté de la banlieue lyonnaise, cibles des opérations d'été.</p>	<p>Etude ethnographique fondée sur une observation directe et locale des modes de vie</p>
<p>LEOMANT, SOTTEAU-LEOMANT : "itinéraires de vie et trajectoires institu- tionnelles de jeunes délinquants" in Annales de Vaucresson" n°26, 1987.</p>	<p>Itinéraires de vie de jeunes adultes ayant été placés alors qu'ils étaient mineurs en centre d'Observation de l'Education Surveillée.</p>	<p>Entretiens personnalisés avec quelques individus. Approche sociologique et psychologique.</p>
<p>LEPAGE-CHABRIAIS : "Les adolescentes en difficulté". Revue de l'AFSEA, 1976</p>	<p>Profil psychologique, pathologique et socio-écono- mique d'adolescentes accueillies en établissement.</p>	<p>Exploitation de 1 420 dossiers sélectionnés dans 80 établissements de prise en charge. Questionnaire d'enquête, analyse de correspon- dance pour présenter une typologie des jeunes filles suivant leur inadapation. Approche psycho-sociologique.</p>
<p>LEPAGE-CHABRIAIS : "Les anciens d'établissements spécialisés ? Une réponse positive". Revue de l'AFSEA, 1976</p>	<p>Devenir d'anciens d'établissements. Le placement a d'autant profité aux jeunes que la durée du séjour a été suffisamment longue.</p>	<p>Echantillon de 653 jeunes d'établissements. 415 garçons et 238 filles. Les étrangers constituent 3 % de l'échantillon. Questionnaire d'entretien détaillé sur le profil socio-économique et psychologique des jeunes. Approche sociologique et psychologique.</p>
<p>LEW-FAI, LAGREE : "La galère", CNRS, 1985.</p>	<p>Marginalisation des jeunes issus des milieux populaires. Etude de leurs relations à l'environne- ment et des politiques locales déterminées à leur encontre.</p>	<p>Echantillon restreint d'individus. Analyses sociologique et ethnographique à partir d'entretiens et d'observations de terrain</p>

<p>MALEWSKA, PEYRE et alii : "Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés". CFRES Vaucresson, 1982.</p>	<p>Recherche comparant les jeunes Français et les jeunes immigrés. Des difficultés spécifiques apparaissent chez ces derniers et la réaction institutionnelle à leur égard est plus forte.</p>	<p>Echantillonnage et analyse de correspondance. L'échantillon est constitué de 500 mineurs filles ou garçons, Français ou immigrés, mineurs de justice ou non.</p> <p>Approche psychologique et sociologique.</p>
<p>PITAUD, ALLEE : "un service de prévention spécialisé : essai d'évaluation". CTNERHI, 1987</p>	<p>Evaluation de l'action préventive du club de jeunes d'Hyères</p>	<p>Population prise en charge par la prévention.</p> <p>Etude monographique. Entretiens menés dans le cadre d'une recherche-action. Construction d'une grille d'analyse et d'indicateurs permettant de cerner les publics.</p>
<p>TABAODA-LEONETTI : "Identité nationale et liens avec le pays d'origine" in "crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés". CRIV, 1982.</p>	<p>Réflexion sur l'identité nationale des jeunes immigrés, la perception qu'ils en ont et les attitudes qu'elle suscite.</p>	<p>Questionnaire permettant de cerner la perception qu'ont les individus de leur identité. L'échantillon est constitué de 500 mineurs de justice ou non, garçons ou filles, Maghrébins, Ibères ou Français.</p> <p>Approches psycho-sociologique.</p>
<p>VEDELAGO : "Délinquance et environnement social" CDIPEIS, 1983</p>	<p>Panorama de l'activité délinquante à Périgueux et dans ses environs.</p>	<p>Etude des dossiers et des statistiques de la police d'une population de mineurs jusqu'à 18 ans révolus.</p> <p>Analyse ethnographique avec interviews et incursion dans les lieux publics.</p>

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette revue de littérature, il convient de rappeler les principaux résultats acquis et de souligner certaines interrogations.

En dépit de la grande quantité de travaux portant sur les jeunes et les adolescents, la question de l'insertion n'a pas suscité, en France tout au moins, la production d'une abondante littérature. Une double restriction du champ, de la jeunesse à la jeunesse en difficulté, puis de la jeunesse en difficulté aux adolescents pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse ne fait que réduire dans des proportions drastiques la quantité de rapports, d'études et de recherches, à prendre en compte. Avec le développement à partir des années quatre vingts de dispositifs institutionnels d'insertion, nul doute que l'on voie se développer dans les années à venir des études et des recherches s'attachant mieux à conceptualiser et à proposer des cadres d'analyse pour l'insertion ainsi que des études longitudinales suivant dans la durée les conditions d'insertion de populations très ciblées. Quelques travaux avant-coureurs apparaissent et définissent des orientations pour des programmes plus vastes.

Lorsqu'ils analysent l'insertion, les auteurs de ces études et recherches ont renoncé, dans la majeure partie des cas, à tenter de structurer des définitions s'appuyant sur une recherche conceptuelle. Nous sommes davantage en présence d'études fortement empiriques, qui chacune, en fonction de son orientation, définit des critères d'insertion.

A partir de ces critères d'insertion, il n'est pas possible, actuellement, de reconstituer une image cohérente du concept d'insertion. On pourrait imaginer de tester plus systématiquement ces critères dans des études empiriques afin de dégager ceux dont le caractère opératoire est le plus prégnant. Jusqu'alors ce travail n'a pas été engagé. Depuis les années quatre vingts, les travaux qui analysent l'insertion mettent l'accent sur la dimension professionnelle du concept. Cette évolution ne va pas sans paradoxe. Au moment où s'étendent des politiques sociales d'insertion, l'acquisition d'un emploi stable tend à devenir le critère de référence dominant pour juger de l'insertion, ainsi alors que les recherches se développent, on assiste à un appauvrissement du contenu du concept.

Plus qu'à l'étude de l'insertion, les chercheurs se sont penchés longuement sur l'analyse des raisons d'apparition de troubles de l'insertion.

Comme nous l'avons longuement souligné, c'est en effet l'étude des causes des inadaptations des enfants qui intéresse plus fondamentalement les chercheurs et ce, durant toutes les années 70 et dans une moindre mesure-il est vrai- au cours des années 80. Les thèses de la reproduction sociale de comportements d'inadaptations mais aussi de "l'étiquetage", stigmatisation d'une réaction institutionnelle inadéquate constituent durant cette période le pain béni des sociologues et des psycho-sociologues. Les explications des psychanalystes très présents également sur le terrain étiologique s'attachent plutôt à l'analyse en amont des inadaptations. Quant aux autres domaines de la science (économique et juridique particulièrement), ils restent très marginaux mais tendent à se développer pour renouveler les perspectives d'analyses. On est d'ailleurs enclins à souligner l'intérêt des approches pluridisciplinaires qui ne peuvent que contribuer à une connaissance plus approfondie des populations, de leur devenir et des mécanismes d'insertion qui les affectent.

Si les études concernant les populations sont plus nombreuses, elles sont aussi très parcellaires. Finalement, au delà de certaines caractéristiques socio-démographiques partout soulignées et convergentes, la connaissance précise et exhaustive des populations, du fait de cette multitude de travaux sans point d'ancrage ou de références, n'est guère favorisée hormis, peut-être, pour certains groupes de populations (les jeunes Maghrébins délinquants par exemple). Sans doute cet objectif ne pourra t-il être totalement atteint qu'à la condition qu'existent des données statistiques suffisamment harmonisées et rapidement disponibles pour être fiables et exploitables.

Il faut noter que les études sur les populations conservent toujours un indéniable attrait pour les dimensions étiologiques. Lorsque des chercheurs décrivent des populations de l'ASE ou de la PJJ, ils insistent sur les variables familiales, de formation et se préoccupent plus de l'origine des populations que de leur devenir et de leur rapport à l'insertion. Implicite ou explicite, le modèle déterministe et causal tend à freiner toute innovation conceptuelle. Les travaux réalisés par CORBILLON marquent de ce point de vue une certaine avancée.

Pour compléter cette remarque, indiquons la propension des chercheurs à établir des catégories pour classer les comportements individuels. Paradoxalement, ces mêmes chercheurs vont relever la tendance de l'institution à pratiquer un "étiquetage" néfaste pour le développement de l'enfant ou de l'adolescent et sa réintégration sociale. Sans doute, ces catégories conservent-elles leur utilité quand il s'agit de mettre en évidence la liaison carences-inadaptation des individus qui les composent et de les confronter à la réaction sociale et institutionnelle. Pour leurs auteurs, elles n'ont donc de valeur que dans cette

double logique dialectique opposant individus et institutions d'une part, déterminisme social et comportement individuel d'autre part. Pourtant, on ne peut encore s'empêcher de souligner un second paradoxe, d'ailleurs probablement lié au premier. La plupart des auteurs insistent sur le fait que la reproduction intergénérationnelle n'intervient finalement que marginalement pour expliquer les comportements déviants ou les inadaptations des enfants mais, parallèlement, ils ne peuvent se départir de ce schéma carences-inadaptations pour expliquer ces comportements, les carences étant entendues ici comme de nature psychologique, sociologique mais aussi économique et souvent inscrites dans un processus dynamique auquel il semble difficile d'échapper.

Cette absence d'originalité dans les problématiques et de renouvellement réel des manières de penser l'insertion conduit à la production d'une littérature assez nettement répétitive et dont témoigne le chapitre de cette bibliographie consacré aux populations. En l'absence de structuration forte autour de problématiques contradictoires les enjeux des recherches entreprises deviennent moins visibles et il est difficile de proposer une hiérarchisation de l'importance des travaux. Les personnalités de la recherche et de la pratique auxquelles nous avons soumis cette bibliographie connaissaient, certes, quelques-uns de ces travaux mais ne leur reconnaissaient pas un réel caractère stimulant pour poursuivre leur réflexion ou améliorer leur pratique.

Glisser de l'analyse étiologique à la compréhension des mécanismes d'insertion, rendre compte des effets des dispositifs d'insertion et, pas uniquement, en fonction de l'acquisition d'un travail, développer des méthodologies d'analyses longitudinales, tels nous paraissent les défis auxquels vont devoir se confronter les chercheurs dans ce domaine au cours de prochaines années.

REPertoire BIBLIOGRAPHIQUE

ABALLEA F., GLOGOWSKI A., Les familles de l'assistance, 2 tomes, Recherches Sociales, FORS, numéros, 87-88, 1983.

Actes des cinquièmes journées Internationales, Immigrations, multiethnicité et socialisation des jeunes, Vaucresson, 203 pages, 1985.

Actes des cinquièmes journées internationales, Délinquances des jeunes, Vaucresson, 403 pages, 1985.

Actes des cinquièmes journées internationales, Problèmes des jeunes et régulations sociales, Vaucresson, 399 pages, mai 1985.

Actes de la journée d'étude, questions sur la jeunesse, 3 février 1986. ACS atelier Champ social, CRF, Centre régional de formation de l'éducation surveillée, Marseille, 232 pages, 1986.

Actes du Colloque International, CTNERHI, MIRE, GERIS., diffusion PUF, Flash Informations numéro Hors Série. Novembre 1990.

Actes du Colloque International de Lyon, Fonctions des déviations, (29-31 juillet 1977), Annales de Vaucresson, numéro spécial 1978.

Actes du colloque international de l'OREAG sur l'enfance et l'adolescence en difficulté, 2 tomes, 589 et 480 pages, Bordeaux, 1989.

ADAM J., GREGOIRE J C., Les adolescents auteurs d'homicide, perception de leur expérience de rééducation in Revue de l'AFSEA n°1 1981.

AFFICHARD J., Quels emplois après l'école: la valeur des titres scolaires depuis 1973 in Economie et Statistiques n°134, juin 1981.

ALFANDARI E., Action et aide sociale, précis Dalloz, Dalloz 1987.

ALFANDARI E., L'insertion, Revue de Droit sanitaire et social, série actions, 183 pages, Paris, Sirey, 1990.

ALLEE R. L'enquête sociale en protection de l'Enfance, CTNERHI, série Etudes, 410 pages, mai 1982.

ALLEE R., Protection socio-judiciaire de la jeunesse et exclusion in les Cahiers du CTNERHI n° 32, pp 27-35, 1985.

ALLEMANDOU B., Comment se forme la clientèle des enfants placés ? in L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale, CTNERHI, 1989.

Annales de Vaucresson, CRIV, 1978.

Annales de Vaucresson, n°6, CRIV, 1979.

Annales de Vaucresson, n°21, CRIV, 1984.

Annales de Vaucresson, n° 22, CRIV, 1985/1.

ANPASE, accueil mère-enfants. Un Centre maternel en 1984. Quelles relations mère-enfants? 281 pages, 1984-1985.

AUDEBERT J, RENAUD T., de RIDDER G., CHOPART J.N., Accéder à la vie d'adulte : trajets et projets de jeunes de Cléon, APRE, LERS/IRTS, 110 pages, Elbeuf, 1989.

BAILLEAU F., GARIOUD.G., BESSIN M. CIRBA L., Justice des mineurs et immigration, Association de recherche en sociologie, 169 pages, Paris, avril 1989.

BAILLEAU F., PEYRE V., Acteurs objectivés: mineurs délinquants d'un centre d'observation fermé, Annales de Vaucresson, n° 21, 1984.

BAILLON G., DRUENNE M., LEPASTIER C. NATHANSON M., Familles inconséquentes et enfants victimes de sévices, Institut Universitaire des sciences psycho-sociales et neurobiologiques, cahier numéro 13, Juin 1982.

BAUDILLON L, DONVAL E, PATUREAU, Maternités adolescentes, Centre National d'Informations des Femmes et des Familles, avril 1990.

BAUER M, La multiplicité des intervenants, impact dans la prise en charge des "enfants cas sociaux", CTNERHI, 1981.

BAUER D., DUBECHOT P., LEGROS M., Les statuts intermédiaires proposés aux jeunes, CREDOC, à paraître, ronéoté, 1991.

BIANCO J.L., LAMY P., L'Aide Sociale à l'Enfance. Contribution à une politique de réduction des inégalités, Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, 218 pages, 1980.

BOISMENU G., GLEIZAL J.J., Les mécanismes de régulation sociale. la justice, l'administration, la police, Boréal, Presses universitaires de Lyon, 256 pages, 1988.

BOLTANSKI L., L'amour et la justice comme compétences, Paris, ed. Métailié, 1990.

BONERANDI, GRUSZCZYNSKA, KOSEWSKI, KOWALSKA-EHRLICH, MALEWSKA, PEYRE, KERCVOORDE, WALCZAK, WALGRADE, Délits des jeunes et jugement social, CFRES Vaucresson, 1988.

BONETTI M., FRAISSE J., de GAULEJAC V., ROUGE F., Les assistantes maternelles de l'A.S.E., Germinal, Ministère de la santé et de la famille, 250 pages, 1979.

BONNEMAISON G., Face à la délinquance: prévention, répression, solidarité, Commission des maires sur la sécurité, La Documentation française, 212 pages, décembre 1982.

BOUIN, in Enfants et prison, ed Eshel, 1990.

BOUQUET B., KAISER M., LENFANT A. Les productions d'identités sociales dans les politiques et les pratiques d'assistance, IRTS, Montrouge, 227 pages, 1986.

- BOURGUIGNON O., Mort des enfants et structures familiales, Paris, PUF, 308 p, 1984.
- BOWLBY J., L'attachement, Londres, 1969, Paris, PUF, 1978.
- CADORET A., Le devenir des enfants placés dans la Nièvre ou le jeu de la reproduction. IRTS Rennes, décembre 1989.
- CATANI, in Annales de Vaucresson, 1983.
- CHANLON A., COLARD M., LECOMTE-LAHAIE P., Les conséquences de la majorité à 18 ans, CTNERHI, Série Etudes et Recherches, septembre 1976.
- CHAUVIÈRE, M. Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy, ed. ouvrières, 262 pages, Paris, 1980.
- CHAVANON G., DUMOULIN R., Prévenir la Violence, Rapport du Comité National de Prévention de la violence, La Documentation Française, 383 pages, 1980.
- CHAZAL de MAURIAC Jean (sous la présidence de), L'Action Educative en Milieu Ouvert. Situation et devenir, Rapport d'un groupe d'étude, CTNERHI, Série "études", 408 pages, 1979.
- CHEVALIER G., Consensus et clientèles les politiques socio-préventives locales en 1985 et 1986, CESDIP, Etudes et Données pénales n°58, 70 pages, 1989.
- CHEVREUSE, Pratiques inventives du travail social, Paris ed. ouvrières, 1979.
- CHOQUET M., Les adolescentes à l'hôpital, DGS INSERM, U 169, 1989.
- CIRBA L. in, L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française, La Documentation Française, 1982.
- CODRON F., Prise en compte de la parole des usagers lors d'une demande de placement, mémoire pour l'obtention du D.S.T.S., 113 pages, direction, SIMONIN J., THIERRY Y.
- Compte-rendu des journées d'études 4-5-6 mai 1988, Les adolescents difficiles, C.F.R.E.S. Vaucresson, 294 pages, 1988.
- CORBILLON M., ASSAILLY J.P., DUYME M., L'Aide Sociale à l'Enfance : des enfants, des familles et une institution, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, 79 pages, décembre 1987.
- CORBILLON M., ASSAILLY J.P., DUYME M., L'Aide Sociale à l'Enfance, Documents affaires sociales, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale 1988.
- CORBILLON M., ASSAILLY J.P., DUYME M., L'Aide Sociale à l'Enfance : des enfants, des familles et une institution en devenir, 2 tomes, étude épidémiologique, CREAL de la région Centre, novembre 1988.
- CORBILLON M., L'enfant placé, actualité de la recherche internationale, CTNERHI, 350 pages, 1989.

COTTIN G., CUIN C.H., GUYOT J.C., LOUBET P., RIOUAL C., L'échec scolaire. Processus d'identification et prise en charge spécialisée. CTNERHI, Flash Informations, N° Hors Série, 256 pages, 1988.

CREAI Bourgogne, La formation professionnelle et l'insertion des jeunes en grande difficulté. avril 1989.

CREAI Région Centre, Les jeunes en situation de sous emploi et bénéficiant d'une mesure d'Action Educatrice en Milieu Ouvert, 26 pages, avril 1986.

DEBRAY Q., Génétique et Psychiatrie. Fayard, 237 pages, 1972.

DELAGE O., La délinquance apparente des moins de trente ans à Périgueux en 1973, 1978, 1983. Une analyse écologique, CDIPEIS, 169 pages, octobre 1984.

DELTAGLIA L., Les enfants maltraités dépistages et interventions sociales. Paris, Ed. ESF, 1979.

DESDEVISES M.C., La délinquance des étrangers et la réaction judiciaire à la délinquance étrangère in Les jeunes immigrés eux et nous, CFRES Vaucresson, 1980.

Dossier délinquance, action sociale, prévention, Ancre n°8, 1986.

DUBET F., avec la collaboration de JAZOULI A et LAPEYRONNIE D., La galère. analyse des conduites marginales des jeunes, 2 tomes, 450 pages, 1985.

DUBET F., DUPE M., DUPREZ D., JAZOULI A., LAPEYRONNIE D., LEFEBVRE B., PITAUD Ph., PORTET F., Les opérations " été-jeunes". Analyse longitudinale d'une politique publique. CTNERHI, Flash Informations, numéro hors-série, 195 pages, 1986.

DUPONT-FAUVILLE, Pour une réforme de l'aide sociale à l'enfance, texte du rapport et documents, Paris, ESF, 1973.

DUPONT X., Constitution et genèse d'une politique publique, la protection de l'Enfance maltraitée en France 1979/1989, mémoire de DESS "Politiques sociales", IEP Grenoble, 80 pages, 1989.

DUPRADEAU M.(coordination de), Etude technique en vue de l'implantation d'un club de prévention spécialisé, CREAL Orléans, 100 pages, novembre 1984.

DUPUIS X., GALLAND O., GREFFE X., LEPRINCE F., LOUIS M.V., Recherche sur les politiques sociales de la post-adolescence, Commissariat Général du Plan, Centre de recherche Travail et Société, université Paris IX-Dauphine, 265 pages, mai 1983.

DURKHEIM E., Le suicide. étude sociologique, Alcan, 1897, Paris, PUF, 1960.

DURNING P. (sous la direction de), Education familiale un panorama des recherches internationales , MIRE, ed. Matrice, 285 pages, 1988.

DUTRENIT J.M., Gestion et évaluation des services sociaux, Economica, 340 pages, 1989.

Economie et Statistique n°184, janvier 1986.

- EME B., LAVILLE J.L., Les petits boulots en question, Syros Alternatives, 231 pages, 1988.
- Enfants et prison, ED. Eshel, 204 pages, 1990.
- FAVART A. M., La reproduction de l'inadaptation, handicaps et inadaptations, Cahiers du CTNERHI n°22, pages 19-49, 1983.
- FENET F., SAGOT-DUVAUROUX D., Enfants placés, pourquoi? 3 tomes, CRESGE, ADNSEA, Lille, 1988.
- FENET F., L'Aide Sociale à l'Enfance. Stratégies et redéploiement, CTNERHI, Flash Informations numéro hors série, 280 pages, 1989.
- FORMEL M.(de), RATHIER, Délinquance juvénile et travail social, Bureau d'études et de recherche sociale, 126 pages, novembre 1983.
- FOUCAULT M., Surveiller et punir, Paris, Gallimard NRF, 378 p, 1975.
- GALLAND O, LOUIS M.V., Jeunes en transit, Les éditions ouvrières, 1984.
- GAUDIN M., PERCEROT L., La notion d'inadaptation, CTNERHI, série Recherches, n°4, 207 pages, 4ème trimestre 1979.
- GAZEAU J.F., L'épreuve du double tour, comptes et mécomptes de la justice pénale des mineurs, CRIV, 1983.
- GELKMAN, in Le Travail d'Intérêt Général, CTNERHI, 1987.
- GERGEN K J. et M. M., Psychologie sociale, ed. Etudes vivantes, Montréal, 1984.
- GIRARD V., ROYER J., PETITCLERC J.M., Cette prévention dite spécialisée, Fleurus, 1988.
- GLAUDE M., JAROUSSE J.P., L'horizon des jeunes salariés dans leur entreprise in Economie et Statistiques, n°211, juin 1988.
- GORCE (de la) in Le marginal, relégation ou respect ?, CTNERHI, mars 1983.
- GUILLEMARD A.M., La vieillesse et l'Etat, PUF, 238 pages, 1980.
- GUILLEMARD A.M., Le déclin du social, PUF, 394 pages, 1986.
- HENRY M., Les jeunes en danger, CFRES , 495 pages, Vaucresson, 1972.
- Informations Sociales, CNAF, n°2/1984.
- Informations sociales, CNAF, n°1/1990.
- Informations sociales, CNAF, n°2/1990.
- Informations sociales, CNAF, n°3/1990.
- Informations sociales, CNAF, n°5/1989.
- Informations sociales, CNAF, n°8/1988.

- JACOBS P., Aggressive behaviour, mental sub-normality and the XYY male, Nature, 1965.
- JOEL M.E., CHARVET-PROTAT S., Analyse économique de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, LEGOS, Université Paris-IX Dauphine, février 1990.
- LABOUNOUX, in Organisation et management en question(s), Logiques sociales, L'Harmattan pages 64-79, 1987.
- LADSOUS J. et alii in Bizarre ou maltraité ?, CTNERHI, 1981.
- LAHALLE A., Délinquance des jeunes et politique institutionnelle in Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés, CRIV, 1982.
- LAHAYE J-L., Cent familles, Paris, Carrère-Lafont, 1987.
- LAMARCHE C., Ces familles dites dangereuses, ADNSSEA, rapport intermédiaire, avril 1990.
- LANDECKER W.S., Les types d'intégration et leur mesure in Le vocabulaire des sciences sociales, Paris, ed. Mouton and Co, Maison des sciences de l'Homme, 1965.
- LANTIER N., BALLION M., MATHEY-PIERRE C., Jeunes issus de SES et d'ENP, identité et devenir, INRP Collection Rapports de recherches, n° 5 1987.
- LASCOUMES P., Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social, Collection "Déviance et Société", 262 pages, Masson, 1977.
- LAULHE P., 1980-1985, Les difficultés de l'insertion in Economie et Statistiques, n°216, décembre 1988.
- La délinquance juvénile, une histoire qui se répète? in Le groupe familial, n°116, 87 pages, 1987.
- La majorité à dix-huit et les jeunes en difficulté., CTNERHI, Vanves, 239 pages, 1978.
- La revue de l'économie sociale, Insertion des groupes vulnérables, AES, IREPD, Paris, 298 pages, 1990.
- LEBON A., Maintien des liens culturels et insertion des migrants, quelles relations ? in La Revue Française des Affaires Sociales, avril-juin 1983.
- LECOMTE-LAHAIE P., Approche psycho-sociale du jeune délinquant in La majorité à dix-huit et les jeunes en difficulté, CTNERHI, Vanves, 239 pages, 1978.
- LEFEBVRE B., La reconquête d'une identité in Les opérations "été-jeunes", CTNERHI, 1986.
- LEJEUNE, Préface de l'ouvrage de Quentin DEBRAY, Génétique et Psychiatrie, Fayard, 1972.

LEOMANT Ch., SOTTEAU-LEOMANT N., Itinéraires de vie et trajectoires institutionnelles de jeunes délinquants, Annales de Vaucresson, n° 26 1987/1.

LEPAGE-CHABRIAIS M., Les anciens d'établissements spécialisés? Une réponse positive, Revue de l'AFSEA, novembre-décembre 1982.

Les adolescents et leur santé, 2 tomes, Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, CTNERHI, Vanves, 315 pages, 1990.

LEW-FAI P., LAGREE J.C., Chômage des jeunes, délinquance et environnement urbain. Recherche bibliographique. Commission des Communautés Européennes, pages 89-199, 1988.

LEW-FAI P., LAGREE J.C., La galère, CNRS, 280 pages, 1985.

Le marginal. Relégation ou respect? CTNERHI., Série "Documents", 183 pages, mars 1983.

LURSON J., Michel, Sylvain, Jean et les autres ou de placements en déplacements, IRFTS Nord Pas-de-Calais, 120 pages, 1985.

MACLOUF P., L'insertion, un concept flou, Communication au séminaire Dumontier, CREDOC, 21 juin 1990.

MALEWSKA-PEYRE H , Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés, 399 pages, CFRES Vaucresson, La Documentation Française, 1982.

MALEWSKA-PEYRE H., BASDEVANT C., EYZAT A, LAHALLE A., NERY M., Les jeunes immigrés, eux et nous, CFRES Vaucresson, 179 pages, 1980.

MALEWSKA H., GACHON C., Le travail social et les enfants de migrants, CIEMI L'Harmattan, Paris, 241 pages, 1988.

MALGLAIVE G , Les rapports entre savoir et pratique dans le développement des capacités d'apprentissage chez les adultes in Education permanente n° 92, pp 53-61, 1988.

MALHERBE, Jeunesse, socialisation, contrôle social, déviance, in Fonctions des déviances, Annales de Vaucresson, n° spécial, 1978.

MANON A., Actes de rupture ou prise en charge de soi chez des adolescentes en famille d'accueil, Université Paris-Nord, mémoire de maîtrise, 151 pages, 1983.

MARANGE J., LEBON A., L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française, rapport au Ministre du Travail, la Documentation Française, 270 pages, 1982.

MENDEL G., La crise de générations, étude socio-psychanalytique, Petite bibliothèque Payot, 263 pages, 1969.

MERTON R.K., Eléments de théorie et de méthode sociologiques, Paris, Plon, 514 pages, 1966.

MESSU M., Notes de lectures, 1991.

MICHARD H., La délinquance des jeunes en France, Notes et Etudes documentaires, La Documentation Française, avril 1978.

MONTAGNER, H., L'attachement, les débuts de la tendresse, Paris, Ed. Odile Jacob, 332 pages, 1988.

MORGENSZTERN in Revue de l'AFSEA, mai-juin 1988.

MORVAN J.S., Représentations des situations de Handicaps et d'inadaptations, 2 tomes, CTNERHI, 535 pages, Vanves, 1988.

MOZERE L., L'implication des personnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, CERFI-EXEE, Paris, 251 pages, 1980.

Note sur l'insertion professionnelle des jeunes sous protection judiciaire, CTP novembre 1985.

Note sur la Protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la justice, mars 1986.

Organisation et management en question(s), 229 pages, Paris, Collectif Sciences Humaines, Paris IX-Dauphine, logiques sociales L'Harmattan, 1987.

OFFREDI C., L'insertion, questions méthodologiques, CEPES, Ministère des Affaires sociales, juillet 1990.

PEYRE V , Délinquance juvénile et développement socio-économique, Annales de Vaucresson n° 22, 1985/1.

PINAY P., La formation des assistantes maternelles de l'Aide Sociale à l'Enfance, rapport au Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, octobre 1984.

PINAY P., La formation des assistantes maternelles et de l'Aide Sociale à l'Enfance, association Praxis, ronéoté, 80 pages, 1984.

PINAY P., ZANDA J. L., Le placement des mineurs handicapés sociaux dans les structures d'accueil non traditionnelles, ADSEA du Val-d'Oise, ronéoté, 79 pages, 1984.

PINEAU J., LAVARDE A. M., Stages d'insertion professionnelle, journées bilan Vaucresson, juin 1982.

PITAUD Ph., ROBERT A., Un service de prévention spécialisée, essai d'évaluation, CTNERHI, Vanves, 278 pages, 1987.

PITROU A., in Le marginal, relégation ou respect ? CTNERHI, mars 1983.

PRETOT X., Le droit à l'insertion, Revue de droit sanitaire et social, octobre-décembre 1989.

QUIGNARD P., Albucius, Paris, P.O.L., 235 p, 1990.

Rapport d'activité des Conseils départementaux de prévention de la délinquance, Juin 1984.

RAY J.C., DUPUIS J.M., GAZIER B., Analyse économique des politiques sociales, PUF, 1988.

RAYMOND M.T., Approche d'adolescents délinquants, Revue de l'AFSEA, septembre-octobre 1986.

- REDL F., WINEMAN D., l'enfant agressif, tome 2, Méthodes de rééducation, Fleurus, 319 pages, 1973.
- Revue de l'AFSEA, Les adolescentes en difficulté. profil. prévention. promotion, mars-septembre 1976 .
- Revue de l'AFSEA, L'accession à la majorité des jeunes en difficulté, 186 pages, mars-mai 1977.
- Revue de l'AFSEA, Paris, juin-septembre 1977.
- Revue de l'AFSEA, La délinquance des enfants de moins de treize ans ? Action préventive des associations dans les temps libres, janvier-février 1983.
- Revue de l'AFSEA, Janvier-février 1986.
- Revue de l'AFSEA, Aujourd'hui, enfant brisé : demain quel adulte ? Novembre-décembre 1987.
- Revue de l'AFSEA, mai-juin 1988.
- RIDDER G.(de), territoires et nouveaux enjeux du champ social, LERS, IRTS Haute-Normandie, 228 pages, mars 1987.
- RIGAUDIERE C., BAROKAS J.P., La prévention spécialisée de l'Enfance et de la Jeunesse dans le département du Lot, 255 pages, novembre 1989.
- ROBERT Ph., LAMBERT Th., FAUGERON Cl., Image du viol collectif et reconstruction d'objet, Paris, Masson, coll Déviance et société , 1976.
- ROSSIGNOL C., Recherche sur l'intégration sociale et scolaire des enfants et adolescents en difficulté dans les quartiers sud de Marseille. analyse de situations significatives et diversifiées, rapport de Recherche 1986-1988, PRISM, 202 pages, octobre 1988.
- SALABERT B., in Informations sociales, avril-mai 1990.
- SAUVAGE P., Insertion des jeunes et modernisation, Economica, CPE, 1988.
- SCARLAKENS C., Protection administrative ou protection judiciaire, mémoire pour le DSTS, 97 pages, MONTRouGE, direction Y. GRANGER, 1984.
- SCHWARTZ B., L'insertion sociale et professionnelle des jeunes, Paris, la Documentation française, 1982.
- SELOSSE J, in Le marginal. relégation ou respect ? CTNERHI, mars 1983.
- SELOSSE J. (sous la présidence de), Le Travail d'Intérêt Général, CTNERHI, Flash Informations, numéro hors série, 227 pages, Vanves, 1987.
- SOULE M., mère mortifère. mère meurtrière. mère mortifiée, ed. ESF, 178 pages, 1978.
- SPITZ R. A., De la naissance à la parole. la première année de la vie, PUF, 310 pages, 1973.

- SZABO D., GAGNE D., PARIZEAU A., L'adolescent et la société, ed. Dessart, 332 pages, 1972.
- TABAODA-LEONETTI I, Identité nationale et liens avec le pays d'origine, in Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés, CFRES Vaucresson, 1982.
- TALEGHANI, Fonction sociale de la déviance : marginalité-exclusion, in Fonctions des déviances, Annales de Vaucresson, n° spécial, 1978.
- TETARD F., Le phénomène blouson noir, comme rupture dans les représentations sociales de la jeunesse, communication au colloque Le Creusot, 20 pages, 1985.
- TETARD F., "Sauver notre jeunesse", ou "la prévention" dans ses rapports avec les politiques de la jeunesse en France de 1945 à 1965 in Les Annales de Vaucresson pages 163-178, 1986.
- THELOT C., Le sous emploi a doublé en quatre ans in Economie et Statistique n°193-194, novembre-décembre 1986.
- TOMKIEWICZ S., FINDER C., MARTIN B., ZEILLER B., La prison c'est dehors.Ed. Delachaux et Niestlé, 395 pages, Neuchâtel, 1979.
- TOMKIEWICZ S., in Informations sociales, février-mars 1990.
- TOSCANI-MERLE C., VACHER N., APELLANIZ E. et R., DUCHIER O., FLEURY D., MAZEROL M.T., CASANOVA A., GAZZERA Y., Approche historique de la clinique à l'Education surveillée, Cahiers du CRIV n° 9, 1990.
- TREMBLAY R., FAVARD A.M., JOST R., Le traitement des adolescents délinquants, Fleurus, 395 pages, 1985.
- TRILLAT B. (sous la direction de), Abandon et adoption. liens du sang. liens d'amour, Autrement, 221 pages, Paris, 1988.
- VAN BOSTRAETEN H., "big brother is watching you", ou le contrôle social omni-présent, in Fonctions des déviances, Annales de Vaucresson, n° spécial, 1978.
- VEDELAGO F., Délinquance et environnement social, Centre départemental d'information, prévention et étude sur l'inadaptation sociale, reprographié, 120 pages, 1983.
- VULBEAU A. Du tag au tag, Paris, IDEF, 47 pages, 1990.
- WUHL S., Du chômage à l'exclusion, Syros alternatives, 207 pages, 1991.
- XUEREB, in Le marginal. relégation ou respect ? CTNERHI, mars 1983.
- ZAGNOLI,N., Délinquance juvénile, changement social et innovation urbaine in Recherches Economiques et Sociales.CORDES, 1978.
- ZEILLER B., Sévices physiques et psychiques, devenir judiciaire d'adolescents maltraités et délinquants, Archives françaises de pédiatrie, pages 797-802, 1981.

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

Les opinions sur l'énergie à la veille de l'été 1990 - Vague de Printemps 1990 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Françoise Gros, N° 94, Janvier 1991.

Activité féminine et jeune enfant (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Georges Hatchuel, N° 95, Février 1991.

Les Français face aux politiques de l'emploi et d'indemnisation du chômage : insatisfaction et forte demande de "social" - Phase XII, Automne 1989 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par Catherine Duflos, N° 96, Mars 1991.

Premiers résultats de la Phase XIII, Automne 1990 (Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français), par l'équipe Aspirations, N° 97, Mars 1991.

Panel RMI-CREDOC, points de départ : présentation des résultats de la première vague d'enquête auprès d'un échantillon représentatif des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion, par Patricia Croutte, Anastassios Iliakopoulos, Michel Legros, N° 98, Avril 1991.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CREDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie